



# « Evaluation du programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes (FEAMP) 2014-2020 et du Cadre de performance »

## *Fiches mesures fortement mobilisées*

---

Mai 2019



# Table des matières

|  |            |
|--|------------|
| <b>1. PRIORITE 1 - ENCOURAGER UNE PECHE DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL, EFFICACE DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES, INNOVANTE, COMPETITIVE ET FONDEE SUR LES CONNAISSANCES.....</b>       | <b>2</b>   |
| 1.1 MESURE 28 : PARTENARIATS ENTRE PECHEURS ET SCIENTIFIQUES.....  | 2          |
| 1.2 MESURE 31 : AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES POUR LES JEUNES PECHEURS .....  | 12         |
| 1.3 MESURE 39 : INNOVATION LIEE A LA CONSERVATION DES RESSOURCES.....  | 19         |
| 1.4 MESURE 40 : PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE .....  | 28         |
| <b>2. PRIORITE 2 - ENCOURAGER UNE AQUACULTURE DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL, EFFICACE DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES, INNOVANTE, COMPETITIVE ET FONDEE SUR LES CONNAISSANCES.....</b> | <b>37</b>  |
| 2.1 MESURE 47 : INNOVATION EN AQUACULTURE .....  | 37         |
| 2.2 FICHE MESURE 48 : INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS EN AQUACULTURE .....  | 44         |
| 2.3 MESURE 50.C : PROMOTION DU CAPITAL HUMAIN ET MISE EN RESEAU EN AQUACULTURE .....   | 61         |
| <b>3. PRIORITE 3 : ENCOURAGER LA MISE EN ŒUVRE DE LA PCP .....</b>   | <b>68</b>  |
| 3.1 MESURE 77 : COLLECTE DES DONNEES.....  | 68         |
| <b>4. PRIORITE 4 : AMELIORER L'EMPLOI ET LA COHESION TERRITORIALE .....</b>  | <b>75</b>  |
| <b>5. PRIORITE 5 : ENCOURAGER LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION.....</b>   | <b>76</b>  |
| 5.1 FICHE MESURE 66 : PLANS DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION.....   | 76         |
| 5.2 MESURE 69 : INVESTISSEMENT PRODUCTIFS DANS LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.....   | 84         |
| 5.3 MESURE 70 : PLANS DE COMPENSATION DES SURCOUTS DANS LES RUP .....  | 93         |
| <b>6. PRIORITE 6 : ENCOURAGER LA MISE EN ŒUVRE DE LA PMI.....</b>  | <b>102</b> |

# 1. Priorité 1 - Encourager une pêche durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances

## 1.1 Mesure 28 : Partenariats entre pêcheurs et scientifiques

### 1.1.1 Rappel de l'AFOM et de l'évaluation ex-ante

#### a) Besoins identifiés dans l'AFOM

Les principaux besoins identifiés dans l'AFOM sont présentés ci-dessous.

**Tableau 1 : besoins identifiés par l'AFOM et justification de la mesure**

| Besoin  | Besoin unitaire   | Éléments de l'AFOM   | Mesures retenues   |
|---|---|--|--|
| 3 - réduire les impacts de la pêche sur les milieux marins  | Identifier les pratiques permettant de réduire l'impact des pêches sur l'environnement et allant au-delà de la réglementation                     | <b>Amélioration de l'état des stocks</b> , existence de partenariats entre professionnels et scientifiques, ONG, etc. <b>Mise au point d'engins plus sélectifs</b> , réflexion et <b>mise au point de nouveaux navires</b> adaptés au contexte actuel, et de dispositifs d'économies d'énergie ; développement des <b>outils de modélisation et d'expérimentation des technologies des pêches</b> . Bonne <b>structuration de la profession</b> pour gérer la ressource. <b>Cohérence accrue entre les politiques de soutien et de marché et les politiques environnementales</b> . Mais faible diffusion des informations sur les données relatives à l'activité de pêche (scientifiques, environnementales, socio-économiques) et manque <b>d'accompagnement au changement vers des bonnes pratiques</b> . | Art. 28 - Partenariats entre scientifiques et pêcheurs<br><br><b>Autre mesure :</b><br>Art. 39 - Innovation liée à la conservation des ressources  |
| 5 - Collecter, gérer, utiliser des données pour le soutien aux avis scientifiques et acquérir les connaissances nécessaires pour améliorer la compréhension des interactions entre pêche et environnement | Organiser à l'échelle nationale l'expertise, la connaissance, le développement et l'innovation technique sur les interactions pêche/environnement | Implication des organisations professionnelles dans la collecte des données au-delà des obligations réglementaires. Programmes d'acquisition de connaissances et de gestion de l'espace marin, fluvial et lacustre en place mais à renforcer. Développement des observatoires de l'activité de pêche (spécialisation, stratégies de pêche) par les professionnels. Manque de connaissances sur l'état de certains stocks et sur le milieu, les ressources marines et d'eau douce, les activités maritimes et d'eau douce et leurs interactions (interactions pêche et environnement, volumes et nature des rejets, impact de la fin des rejets sur la biodiversité marine, ressources halieutiques des bandes côtières, impact des pollutions sur la pêche, impact du changement climatique...)              | Art. 28 – Partenariats entre scientifiques et pêcheurs<br><br>Autres mesures :<br>Art. 29.1.a - Promotion du capital humain (mise en réseau et échange d'expériences)<br>Art. 39 - Innovation liée à la conservation des ressources<br><br>40.1.b – h – Protection et restauration de la biodiversité marine : |

Jugement de l'évaluation ex-ante/ Art 28 : « La mesure proposée répond aux besoins identifiés et est justifiée par l'AFOM. Pas de recommandation ».

## **b) Stratégie et objectifs**

La mesure doit contribuer à l'objectif spécifique 1.5 fournir un soutien au renforcement du développement technologique, de l'innovation, y compris l'augmentation de l'efficacité énergétique et le transfert de connaissances.

Son objectif spécifique est d'améliorer la connaissance des ressources halieutiques et des activités de pêche professionnelles en renforçant les échanges et collaborations entre les pêcheurs et scientifiques.

Les besoins prioritaires identifiés sur les thématiques environnementales étaient les suivants :

- besoin prioritaire n°1 - besoin unitaire 1.1 (gestion des rejets),
- besoin prioritaire n°2 (améliorer les connaissances scientifiques)
- besoin prioritaire n°3 (limiter les impacts de la filière pêche sur les milieux marins)
- besoin prioritaire n°4 (améliorer la gestion de la ressource halieutique)

## **c) Modalités de la mesure**

La mesure vise à soutenir des projets collaboratifs portés par au moins une organisation professionnelle de la pêche et au moins un organisme scientifique ou un centre technique régional. Les projets doivent permettre l'acquisition de connaissances complémentaires à celles obtenues grâce à la mise en œuvre du règlement DCF (mesure 77 du FEAMP).

### **Actions soutenues :**

La mesure vise à soutenir des projets portant exclusivement sur les volets suivants :







**Volet 1 : Suivi régulier de l'état des stocks halieutiques par des indices d'abondance**

**Volet 2 : Amélioration des connaissances des captures, des rejets et de l'effort de pêche**

**Volet 3 : Connaissance des espèces halieutiques et amélioration des diagnostics pour une exploitation au rendement maximum durable**

**Volet 4 : Diffusion des résultats**

### **Bénéficiaires potentiels :**

-  établissements publics ayant des missions de recherche sur le milieu marin
-  établissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin
-  organismes techniques ayant des missions d'expertise du milieu marin
-  organisations professionnelles de la pêche
-  organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche
-  pôles de compétitivité.

Mesure mise en œuvre dans le cadre d'appels à projets annuels lancés par la DPMA et publiés sur le site internet Europe-en-France.

Règles d'intervention : selon la nature de l'opération et du bénéficiaire, le soutien financier couvre 50% à 80% du total des dépenses éligibles de l'opération. Le taux de contribution du FEAMP est de 75%.

**d) Rappel des résultats atteint sur le FEP**

Mesure non comparable à celles du FEP.

**1.1.2 Bilan de programmation et résultats**

**a) Réalisations physiques et financières**

Deux appels à projets ont été publiés pour la mesure 28 du FEAMP. Le premier appel à projet, publié en 2016, a permis de sélectionner 12 projets, qui étaient en cours de réalisation ou en cours d'engagement au 9 novembre 2018. Le second appel à projets pour la mesure du FEAMP était en cours le 9 novembre 2018.

**Tableau 2 : Bilan des réalisations au 29/12/2018 (€)**

| Nombre d'opérations programmées (1) | Dont opérations payées | Montant total engagé (1) | Soutien du FEAMP (1) | Montant total payé | FEAMP Payé |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------|------------|
| 12                                  | 2                      | 4 924 815                | 3 693 611            | 450 970            | 338 228    |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 – (1) Opération dont l'état inclut « décidé », « en cours de réalisation », « réalisé » et « clos »

**Tableau 3 : Coût moyen par projet et ratios de programmation**

| Coût moyen engagé par opération programmée en € | Taux de programmation (montant programmé sur montant budgété) | Taux de paiement (montant payé sur montant budgété) | Taux de financement FEAMP engagé sur Montant total engagé |
|---|---|---|---|
| 307 801   | 32%   | 3%  | 75%   |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

Un second appel à projet est en cours.

b) Typologie des réalisations

Tableau 4 : Typologie des projets de l'appel à projet de 2016

| Nom de l'opération  | Volet  | FEAMP          | % / mesure |
|---|--|----------------|------------|
| <b>CATaube</b> : campagnes de suivi d'abondance du requin-taube dans l'Atlantique Nord est  | Suivi régulier de l'état des stocks halieutiques                                 | 2 063 015,13 € | 56%        |
| <b>ESHANO</b> : évaluations de stocks halieutiques de Normandie (coquille Saint-Jacques, bulot, moule de pêche, homard, coque)                                |  |                |            |
| <b>PELGAS PRO</b> : Evaluation des indices de biomasses de petits poissons pélagiques du Golfe de Gascogne  |  |                |            |
| <b>LANGOLF TV 2017-2019</b> -- Connaissances et évaluations du stock de langoustine du golfe de Gascogne  |  |                |            |
| <b>COMOR</b> : Campagne de prospection du stock de coquille Saint-Jacques de la Baie de Seine   |  |                |            |
| <b>COSB 2017-2019</b> : Analyse et évaluation du stock de coquille Saint-Jacques de la baie de St Brieuc  |  |                |            |
| <b>COP-VALPENA</b> : Consolider et Pérenniser le groupement d'intérêt scientifique pour l'évaluation des pratiques de pêche au regard des nouvelles activités | Amélioration des connaissances des captures, des rejets et de l'effort de pêche. | 1 055 995,44 € | 29%        |
| <b>DACOR</b> : Données halieutiques Corses  |  |                |            |
| <b>OPEN</b> : Observatoire des Pêches de Normandie  |  |                |            |
| <b>PEEXNAC</b> : Programme d'Etude pour l'Exploitation durable de la Nasse Changeante ( <i>Nassarius mutabilis</i> ).   | Connaissance des espèces halieutiques et des diagnostics                         | 574 600,85 €   | 16%        |
| <b>MONALISA</b> : Recherche sur les fortes mortalités naturelles et les indicateurs pour la gestion des stocks de sardine et d'anchois de Méditerranée.       |  |                |            |
| <b>VARITROPH</b> : Variation saisonnière et ontogéniques des paramètres trophiques des principales espèces exploitées en Manche-Mer du Nord                   |  |                |            |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

On constate que les projets du volet suivi régulier de l'état des stocks halieutiques mobilisent plus de la moitié des moyens engagés sur la mesure. Cet état de fait résulte pour partie, d'après les gestionnaires de la mesure, d'un report lié au manque de moyens que la mesure 77. Certains stocks, dont la Langoustine du Golfe de Gascogne ou la Coquille St Jacques de la Baie de Seine, nécessiteraient un suivi régulier et devraient être intégrés au programme de collecte de la France.

A noter que la thématique « rejets/captures non désirées » n'a pas fait l'objet de projets significatifs, alors que cette thématique constitue un enjeu fort avec la mise en conformité de la pêche française avec l'obligation de débarquement.

A noter que France Filière Pêche intervient en cofinancement sur 7 projets relevant du volet « suivi des stocks halieutiques (tableau suivant).

**Tableau 5 : projets cofinancés par FFP**

| Projet                 | % FFP  |
|------------------------|--------|
| LANGOLF TV 2017-2019   | 18,63% |
| PELGAS PRO 2017 - 2020 | 19,44% |
| COMOR                  | 19,44% |
| COSB                   | 20,00% |
| MONALISA               | 18,45% |
| VARITROPH              | 20,00% |
| PEEXNAC                | 20,00% |

Source : FFP

### c) Typologie des bénéficiaires

Tous les projets sont menés par un partenariat comprenant à minima une organisation professionnelle de la pêche ainsi qu'un institut scientifique ou qu'un centre technique régional. L'un ou l'autre des types de structures pouvant être porteur de projet (tableaux suivants).

**Tableau 6 : Projets par porteur principal**

| Bénéficiaires | Nb projets | FEAMP   |     |
|---------------|------------|---------|-----|
| IFREMER       | 3          | 743 262 | 24% |
| CNPMEM        | 2          | 877 173 | 28% |
| CRPM          | 2          | 713 347 | 23% |
| Autres        | 3          | 799 734 | 26% |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

**Tableau 7 : Projets par organisation professionnelle de la pêche**

| Organisation professionnelle | Nb projets | montant FEAMP  | % FEAMP |
|------------------------------|------------|----------------|---------|
| CNPMEM                       | 2          | 877 172,52 €   | 24%     |
| CRPMEM ou CDPMEM             | 8          | 2 408 827,98 € | 65%     |
| Autre                        | 2          | 407 610,92 €   | 11%     |

Source : Responsable mesure

**Tableau 8 : Projets par institut scientifique ou centre technique régional (CTR)**

| Partenaire scientifique | nombre de projets | montant FEAMP  | % FEAMP |
|-------------------------|-------------------|----------------|---------|
| CTR seul                | 1                 | 216 568,62 €   | 6%      |
| Ifremer                 | 4                 | 1 281 848,46 € | 35%     |
| Ifremer + CTR           | 4                 | 1 121 349,76 € | 30%     |
| Université              | 2                 | 785 904,82 €   | 21%     |
| Ifremer + université    | 1                 | 287 939,76 €   | 8%      |

Source : Responsable mesure

#### d) Réalisations par zone géographique

Les projets peuvent s'appliquer à des zones maritimes très diverses qui ne correspondent pas toujours à la localisation des porteurs de projet. La répartition géographique est donc assez peu pertinente pour l'analyse.

A noter qu'aucun projet n'a été engagé dans les DOM.

#### e) Résultats et effets

Les indicateurs du système de suivi (tableau ci-dessous) rendent compte de certains résultats directs (séminaires et réunions) ou indirects (publications des résultats).

Les responsables de la mesure émettent de grandes réserves sur la fiabilité de ces indicateurs, n'ayant pas eu accès aux données détaillées d'Osiris.

**Tableau 9 : Indicateurs de résultats / effets**

| Indicateurs   | Prévu | Réalisé |
|---|-------|---------|
| Nombre de publications scientifiques de rang A issues de l'opération                | 12    | 23      |
| Nombre de publications 'Autres' issues de l'opération                               | 38    | 23      |
| Séminaires ou réunions d'échanges entre scientifiques et professionnels de la pêche | 110   | 87      |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018



Selon le bilan effectué par les gestionnaires de la mesure, le nombre de bénéficiaires directs impliqués dans le premier appel à projets s'établissent comme suit :

- Nombre d'instituts scientifiques impliqués dans un partenariat Infosys 1.3.3. Quatre instituts scientifiques sont impliqués dans un partenariat : l'Ifremer, l'Université Pierre et Marie Curie, l'Université de Nantes, et l'Université de Corse. Quatre centres techniques régionaux sont impliqués (le SMEL, le CEPRALMAR, le CSLN et le SMIDAP).
- Nombre d'organisations professionnelles de pêcheurs impliqués dans un partenariat - Infosys 1.3.4 Douze organisations professionnelles de la pêche sont impliquées dans un partenariat : le CNPMM, huit CRPMM, une OP, un CDPMM, et l'Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs.
- Nombre d'autres organismes bénéficiaires de l'opération - Infosys 1.3.5. Trois autres organismes sont bénéficiaires de l'opération.

### 1.1.3 Réponse aux questions évaluatives

#### a) Efficacité

**Question 1.5 : Dans quelle mesure le FEAMP a-t-il contribué à renforcer le développement technologique et l'innovation, y compris en améliorant l'efficacité énergétique et le transfert des connaissances ?**

| Critères de jugement   | Indicateur   | Source  |
|--|--|---|
| Le FEAMP a contribué à améliorer le partenariat entre la science et la pêche et permis le transfert de connaissances | Nombre de projets par thématique et cohérence avec les besoins identifiés                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projets par volet</li> </ul> </li> <li>• Nombre de structures professionnelles participantes</li> </ul>  |
|  | Résultats obtenus  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Publications scientifiques et de vulgarisation</li> <li>✓ Séminaires de partage de l'information</li> </ul> </li> <li>• Entretiens qualitatifs : qualité et intérêt opérationnel des résultats obtenus pour la gestion durable des activités de pêche</li> </ul> |
|  | Effets attendus  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de systèmes de gestion durables des pêcheries étayées scientifiquement (RMD, gestion des rejets)</li> <li>•</li> </ul>   |
|  | Rôle des facteurs externes dans l'évolution des besoins d'acquisition de connaissances scientifiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation des ressources et écosystèmes</li> <li>•</li> </ul>   |

Concernant la cohérence avec les besoins identifiés, la nature des projets soutenus par la mesure 28 met en évidence une prépondérance de la thématique « suivi régulier des stocks halieutiques » qui relève pour partie du champ de la mesure 77 dès lors qu'il ne s'agit plus d'acquisition de connaissances nouvelles mais d'un suivi régulier nécessaire pour gérer durablement la pêche.

La thématique gestion des rejets, identifiée comme un enjeu fort de la programmation, est quasi inexistante (ou de façon indirecte à travers le suivi des captures). On peut estimer qu'il aurait été pertinent d'orienter une partie des moyens de la mesure 28 sur cette thématique, en articulation avec la mesure 26 pour engager des réflexions sur les voies innovantes de gérer l'objectif du zéro rejet.

Les indicateurs du système de suivi Osiris, dont la pertinence et la fiabilité apparaissent très discutables, ne permettent pas de rendre compte des résultats obtenus.

Les effets attendus ne peuvent qu'être appréciés de façon qualitative en formulant l'hypothèse que les connaissances acquises à travers les projets déboucheront sur des stratégies de gestion durable des pêcheries.

Comme pour la mesure 39, on ne peut donc que constater qu'à mi-parcours les projets aidés relèvent globalement des thématiques ciblées par la mesure (avec un recouvrement cependant avec la mesure 77), mais pas de conclure si ce sont les meilleurs projets possibles (y a-t-il des enjeux forts, des pêcheries à risque qui auraient dû être ciblées en priorité ?). Pour la fin de la programmation, compte tenu du nombre limité de bénéficiaires, il paraît pertinent de proposer de demander aux porteurs de projets d'évaluer les perspectives d'utilisation des connaissances acquises et des effets attendus en matière de gestion des pêcheries/activités, pour quelle population d'entreprises potentiellement concernées, pour quel impact (état des stocks, gestion au RMD) ?

**Question 6 : Dans quelle mesure l'efficacité constatée de la mesure est-elle liée à sa pertinence par rapport aux besoins et/ou à des changements de contexte depuis le lancement du programme**

| Critères de jugement   | Indicateur   | Source  |
|--|--|---|
| La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs         | Besoins en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La connaissance de l'état des ressources (RMD) volets 1 et 3</li> <li>- Les objectifs de la PCP (zéro rejet, changement climatique) volet 2</li> <li>- Autres (données socio-économiques, de marché...)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative issue des entretiens : national et EDC</li> </ul>                                |
| Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué | Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PO FEAMP</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> <li>• Analyse documentaire et statistique</li> </ul> |

La pertinence de la mesure a été en partie affectée par son utilisation en compensation des moyens insuffisants de la mesure 77 pour collecter des données biologiques importantes (stocks langoustine ou coquille) et qui vont devoir être entretenues dans le temps.

L'analyse des besoins, en termes de moyens financiers, est développée dans le chapitre suivant. A noter que les reconductions envisagées de suivi des stocks de langoustine (LANGOLF) ou de Coquille St Jacques (COMOR, COSB) mériteraient d'un transfert dans le plan de collecte et d'un financement par la mesure 77.

## b) Efficiences (adéquation des moyens / besoins)

### Enveloppe et besoins

L'enveloppe globale pour la mesure 28 du FEAMP est de 11 600 000 €.

Lors de l'appel à projets 2016, douze projets ont été sélectionnés pour un montant FEAMP de 3 693 617,46 euros. L'ensemble des projets sera engagé à la fin de l'année 2018. Les premières demandes de paiement intermédiaires ont été reçues à l'automne 2018, l'ensemble des projets devrait être achevé en 2019 et payé en 2020.

Lors de l'appel à projets 2018, sept déclarations d'intentions ont été reçues, pour un budget total de 3 383 512,27 € et une contribution FEAMP de 2 030 107,56 € (tableau suivant).

**Tableau 10 : Déclarations d'intention pour l'appel à projets 2018**

| Nom de l'opération   | Volet  | FEAMP    | %   |
|--|--|----------|-----|
| <b>PELGAS PRO 2020-2022</b> : Evaluation des indices de biomasses de petits poissons pélagiques du Golfe de Gascogne   | Suivi régulier de l'état des stocks halieutiques                                 | 1 450 k€ | 71% |
| <b>LANGOLF TV 2020-2022</b> -- Connaissances et évaluations du stock de langoustine du golfe de Gascogne   |  |          |     |
| <b>COMOR 2020-2022</b> : Campagne de prospection du stock de CSJ de la Baie de Seine   |  |          |     |
| <b>COSB 2020-2022</b> : Analyse et évaluation du stock de CSJ de la baie de St Brieuc  |  |          |     |
| <b>Projet « Pop Size »</b> : Approche alternative de l'estimation de l'abondance des populations exploitées utilisant la génétique   |  |          |     |
| <b>VALPENA Occitanie</b> : mise en œuvre de l'éVALuation des pratiques de PEches au regard des Nouvelles Activités en Occitanie  | Amélioration des connaissances des captures, des rejets et de l'effort de pêche. | 285 k€   | 14% |
| <b>AGRID</b> Amélioration des connaissances sur les principaux stocks d'alGues de Rive d'intérêt commercial et les pratiques de récolte pour la mise en place d'une gestion Durable de la ressource en Bretagne. | Connaissance des espèces halieutiques et amélioration des diagnostics            | 295 k€   | 15% |

Source : données de suivi FEAMP

Les projets reçus en 2018 seront instruits, sélectionnés et engagés en 2019. Un nouvel appel à projets sera conduit en 2019, avec un budget estimé à 2 millions d'€.

**Tableau 11 : Montant des appels à projet de la mesure 28**

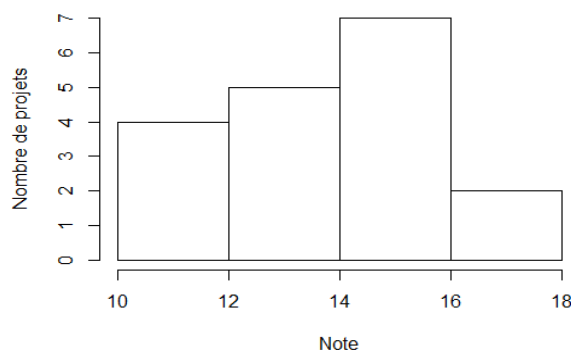
| Appels à projets | Prévisions budgétaires |
|------------------|------------------------|
| AAP 2016         | 3 693 617 €            |
| AAP 2018         | 2 000 000 €            |
| AAP 2019         | 2 000 000 €            |

Source : données de suivi FEAMP

### Comparaison des pratiques (entre mesures, entre Régions, entre Etats membres, par rapport au FEP)

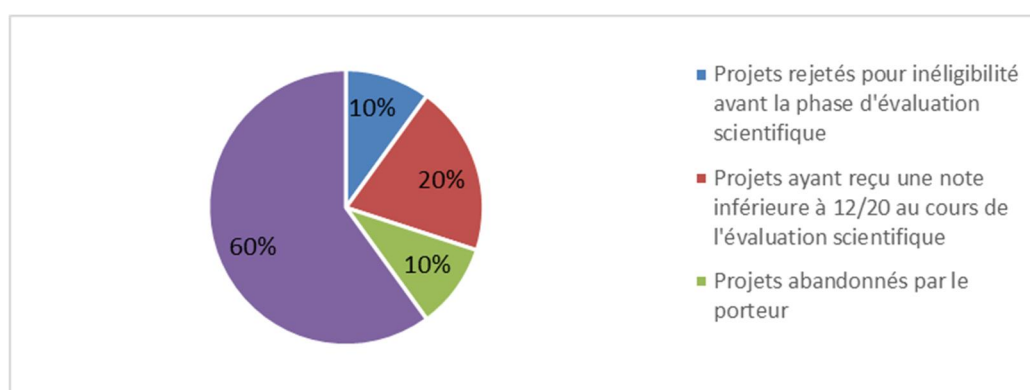
Les projets financés par le FEAMP au titre de sa mesure 28 sont sélectionnés par appels à projets. Les procédures d’instruction des dossiers reçus sont précisées dans le cadre méthodologique national. Lors de l’appel à projets de 2016, vingt dossiers ont été reçus. Deux projets ont été déclarés inéligibles avant la phase d’évaluation scientifique. Les notes des dix-huit projets restants sont disponibles dans l’histogramme ci-dessous.

**Figure 1 : notes attribuées au cours de l’évaluation des projets de l’AAP 2016**



Le seuil d’élimination a été fixé à 12/20, ce qui a conduit au rejet en commission nationale, à l’arrêt de l’instruction des conditions d’éligibilité ou à l’abandon des quatre projets ayant reçu une note inférieure à 12/20 lors de l’évaluation scientifique. Deux projets ont été abandonnés par leurs porteurs. Le devenir des vingt projets reçus est disponible dans le schéma ci-dessous.

**Figure 2 : résultat des 20 projets reçus pour l’AAP 2016**



### **Autres dispositifs ayant eu un impact sur l’efficacité du programme (Régimes d’aide)**

France Filière Pêche finance sur fonds propres des projets de recherche halieutique pouvant relever du champ d’intervention de la mesure 28 (voir détail dans la fiche de la mesure 39) pour des projets immédiats (> 1 an) pour lesquels les délais d’instruction du FEAMP sont prohibitifs) ou des projets de long terme (3 à 5 ans de durée de réalisation) qui ne s’articulent pas forcément avec les durées de programmation des fonds de l’UE.

Sur 2017 et 2018, FFP a cofinancé 7 projets de la mesure 28, pour un montant de 635 k€, soit environ 20% du montant total des projets.

## 1.2 Mesure 31 : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs

### 1.2.1 Rappel de l'AFOM et de l'évaluation ex-ante

#### a) Besoins identifiés dans l'AFOM

Les principaux besoins identifiés dans l'AFOM sont présentés ci-dessous.

**Tableau 12 : besoins identifiés par l'AFOM et justification de la mesure**

| Besoin  | Besoin unitaire  | Éléments de l'AFOM   | Mesures retenues  |
|---|--|--|---|
| Améliorer la compétitivité des entreprises de pêche en tirant partie de la transition énergétique et écologique | Renforcer l'attractivité du secteur en améliorant le niveau de formation et les conditions de travail, en gérant les risques et en favorisant l'installation | Secteur qui recrute. Facteur d'inclusion et de promotion sociale, notamment dans les RUP. Rôle important de la PPC dans le tissu social et culturel. Existence de conventions internationales sur la formation des pêcheurs et le travail maritime dans la pêche, diffusion de bonnes pratiques, y compris en droit social au niveau français. Malgré cela la population de marin vieillit, notamment en raison de conditions de travail difficiles, d'une accidentologie élevée et d'un degré d'incertitude élevé lié à l'importance des facteurs environnementaux externes et incontrôlables par les professionnels. | Art. 31 – Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs |


#### Jugement de l'évaluation ex-ante


La mobilisation de la mesure 31 avait été jugée pertinente au regard des besoins de renouvellement de la population de marins pêcheurs et n'avait pas fait l'objet de recommandations spécifiques.


#### b) Stratégie et objectifs


L'objectif de la mesure est d'aider les jeunes à s'installer en créant une entreprise de pêche afin d'améliorer la rentabilité, la compétitivité et l'attractivité du secteur de la pêche (Objectif 1.2).

#### c) Modalités de la mesure

 **Bénéficiaires potentiels :**

 Pêcheurs âgés de moins de 40 ans disposant des brevets de commandement.

 **Actions soutenues :**

 Aide à l'acquisition totale ou partielle du premier navire de pêche d'occasion d'un jeune pêcheur. Ce navire doit avoir une **longueur hors tout inférieure à 24 mètres**, être **équipé pour la pêche maritime** et **inscrit au fichier de la flotte communautaire, avoir entre 5 et 30 ans** à la date d'enregistrement du dépôt de la demande, et **ne pas appartenir à un segment de flotte en déséquilibre**.

#### **d) Rappel des résultats atteint sur le FEP**

Réalisations : 180 dossiers d'installation de jeunes pêcheurs ont bénéficié d'un soutien du FEP (2007-2013) au titre de la mesure 1.5. « Compensations socio-économiques pour la gestion de la flotte communautaire », avec une contribution moyenne du FEP de 14 000 € représentant 7,2% du coût total éligible).

Résultats : aucun bilan quantifié des résultats sur le type de navire et leur capacité, les emplois créés... n'est disponible

La mesure ayant bien fonctionné sur la programmation FEP, elle a été reconduite et son champ d'intervention a été élargi aux armements coopératifs.

### **1.2.2 Bilan de programmation et résultats**

#### **a) Réalizations physiques et financières**

**Tableau 13 : Bilan des réalisations au 29/12/2018 (€)**

| Nombre d'opérations programmées (1) | Dont opérations payées | Montant total engagé | Soutien du FEAMP | Montant total payé | FEAMP Payé |
|-------------------------------------|------------------------|----------------------|------------------|--------------------|------------|
| 85                                  | 72                     | 3 506 475            | 2 629 106        | 3 143 975          | 2 332 668  |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 – (1) Opération dont l'état inclut « décidé », « en cours de réalisation », « réalisé » et « clos »

**Tableau 14 : Coût moyen par projet et ratios de programmation**

| Coût moyen engagé par opération programmée en € | Taux de programmation (montant programmé sur montant budgété) | Taux de paiement (montant payé sur montant budgété) | Taux de financement FEAMP engagé sur Montant total engagé |
|---|---|---|---|
| 30 931  | 35%   | 31%   | 75%   |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

#### **b) Typologie des réalisations**

Le système de suivi fournit comme seul indicateur de caractérisation des projets « la nature de l'activité de pêche » avec 100% des opérations codées « Opérations de pêche en mer »

Le système de suivi ne fournit pas d'indication sur le type de navire, sa taille, sa capacité et ses arts et le N° d'immatriculation n'étant pas systématiquement fourni dans l'extraction Osiris utilisée, il n'est pas possible d'aller chercher les informations dans le fichier flotte. Ces éléments constituent pourtant des indicateurs indispensables pour apprécier les résultats de la mesure.

#### **c) Typologie des bénéficiaires**

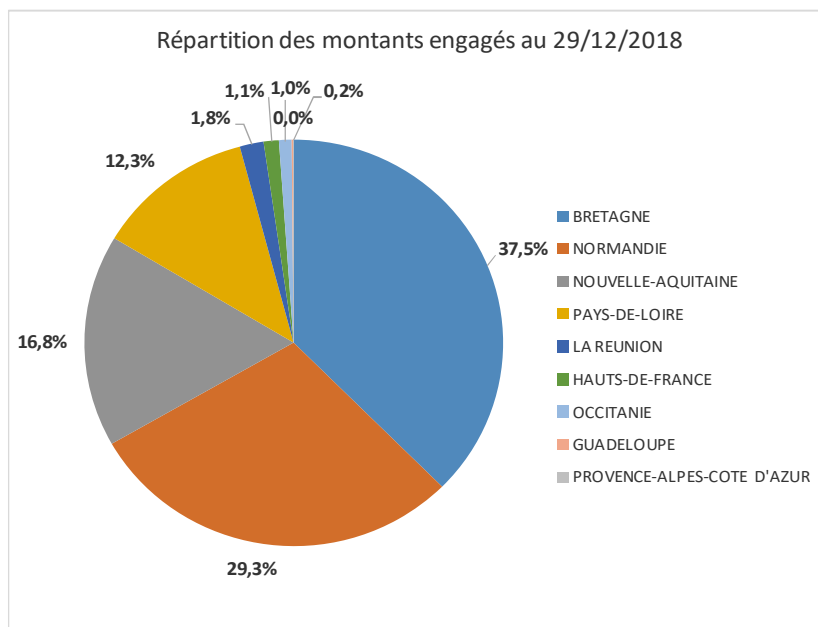
Le système de suivi ne fournit que l'âge des pêcheurs (âge moyen des bénéficiaires = 30 ans), leur nom et leur N° Siret. La dénomination du bénéficiaire permet au mieux (si la dénomination est faible) de distinguer les personnes physiques des personnes morales (2 EURL sur les 85 dossiers).

#### d) Répartition géographique des projets

La répartition des projets aidés par région correspond sensiblement à leur poids dans la pêche maritime, avec Bretagne et Normandie qui totalisent environ les deux tiers de l'enveloppe consommée. Parmi les RUP, seule La Réunion a utilisé cette mesure de façon significative.

Le schéma suivant présente la répartition géographique des projets programmé par région.

**Figure 3 : Répartition des montants engagés par région (29/12/2018)**



Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

#### e) Résultats et effets

Les indicateurs disponibles dans Osiris sur la mesure 31 sont les suivants :

**Tableau 15 : Indicateurs de résultats / effets**

| Indicateurs | Nbre d'opérations programmées renseignées | Indicateurs de résultats   | Valeur cible | Valeur réalisée |
|-------------|---|--|--------------|-----------------|
| FAME        | 66  | Emplois créés (ETP) dans le secteur de la pêche ou des activités complémentaires     | 123          | 114             |
| FAME        | 1   | Emplois maintenus (ETP) dans le secteur de la pêche ou des activités complémentaires | 1            | 0               |
| DPMA        |   | Valeur ajoutée brute par salarié ETP en K€   |              |                 |
| DPMA        | 67  | Variation de la valeur de la production en K€  | 16 362       | 16 757          |
| DPMA        | 64  | Variation des bénéfices nets en K€   | 4 054        | 40 292          |
| DPMA        | 67  | Variation du volume de la production en T  | 5 483        | 5 627           |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

Les indicateurs ne sont remplis que pour 67 dossiers sur 85 et leur fiabilité apparaît poser question. Par exemple, 114 emplois auraient été créés en lien avec les 66 installations soit quasiment la cible initiale.

Les indicateurs concernant les résultats (production des navires acquis en lien avec l'installation) et d'effets sur la variation des résultats économiques mériteraient d'être soumis à un examen attentif des cibles initiales et de la qualité des données de chaque projet. Il apparaît cependant aux évaluateurs que ces derniers sont assez peu pertinents pour rendre compte des effets de la mesure qui devraient être liés aux objectifs de ma mesure, à savoir favoriser le renouvellement et le rajeunissement de la population de marins pêcheurs.

### 1.2.3 Réponse aux questions évaluatives

#### a) Efficacité

**Question 1.4 : Dans quelle mesure le FEAMP a contribué à améliorer la compétitivité et la viabilité des entreprises de pêche, y compris la petite pêche côtière et l'amélioration des conditions de travail ?**

| Critères de jugement  | Indicateur   | Source                                  |
|---|--|---|
| LE FEAMP a permis le renouvellement des générations dans le secteur de la pêche | Investissement total   | Données de suivi                        |
|   | Ration d'absorption  | Données de suivi                        |
|   | Progrès dans l'atteinte des valeurs cibles du cadre de performance   | Données de suivi                        |
|   | Nombre d'opérations et montant des investissements par type de bateau  | Données de suivi                        |
|   | Nombre et type de navires achetés  | Données de suivi                        |
|   | Nombre de bénéficiaires  | Données de suivi                        |
|   | Age moyen des bénéficiaires  | Données de suivi                        |
|   | Emplois créé   | Données de suivi                        |
|   | % des bateaux soutenus par rapport à l'ensemble de la flotte par segment, région et au niveau national : nombre de bateaux, capacité (kW, GT).<br>Evolution de la capacité de la flotte sur les segments soutenus. | Données de suivi et données de capacité |

Les indicateurs disponibles dans le système de suivi ne permettent qu'une approche très basique des réalisations (nombre de bénéficiaires et montant des investissements) mais aucune analyse sur les caractéristiques des navires acquis et donc les effets potentiels sur les différents segments de flotte.

L'âge moyen des bénéficiaires et le nombre d'emplois « créés » (liés à l'installation) pourraient permettre, sous condition d'être correctement renseignés dans Osiris, de rendre compte des effets bruts de la mesure.



L'efficacité de la mesure 31 pourrait être appréciée en ex post sur deux critères principaux :

- L'aide du FEAMP a-t-elle encouragé, favorisé, l'installation de jeunes pêcheurs ? dans quels segments de flotte et avec quel niveau de renouvellement ?
- L'aide a-t-elle contribué à améliorer la viabilité des projets d'installation de jeunes pêcheurs, via les contributions directes du FEAMP (mes 31) et les autres dispositifs régionaux, de filière qui sont intervenus en complément ?

A ce stade, les éléments disponibles dans le système de suivi ne permettent pas d'analyser précisément la contribution du FEAMP sur ces deux dimensions.

On peut simplement constater que le FEAMP a permis d'accompagner l'installation de 85 jeunes pêcheurs sur les deux années 2017 et 2018, soit un peu moins de la moitié des installations aidées par le FEAMP (180) sur l'ensemble de la programmation. Si le nombre de projets se maintient au même rythme sur la fin de la programmation FEAMP, on peut faire l'hypothèse que le nombre final d'installations aidées sera significativement supérieur à celui du FEAMP.

**Question 6 : Dans quelle mesure l'efficacité constatée de la mesure est-elle liée à sa pertinence par rapport aux besoins et/ou à des changements de contexte depuis le lancement du programme**

| Critères de jugement   | Indicateur   | Source  |
|--|--|---|
| La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renouvellement des générations est difficile dans le secteur de la pêche</li> <li>• Besoins de soutien à l'installation des nouveaux pêcheurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques sur la pyramide des âges et le nombre d'installation</li> <li>• Analyse qualitative issue des entretiens : national et EDC</li> </ul> |
| Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué | Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PO FEAMP</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> <li>• Analyse documentaire et statistique</li> </ul>   |

La pertinence de la mesure 31 face aux besoins d'accompagner l'installation de jeunes pêcheurs, compte tenu des coûts d'entrée élevés dans ce métier et de la nécessité d'assurer le renouvellement des générations. La problématique est assez comparable à celle de l'installation en agriculture.

La mesure 31 a été mise en œuvre sur 2017 et 2018, soit dans un contexte globalement favorable pour les pêches maritimes française, marqué par des prix de vente moyen du poisson élevé et des prix des carburants bas. Ce contexte est certes fragile, mais semble pouvoir perdurer sur les années à venir, avec une attractivité du métier de marin pêcheur renforcée par le chômage élevé des jeunes.

L'efficacité de la mesure reste en conclusion liée à sa pertinence et n'a pas été affecté par un changement significatif de contexte depuis l'analyse AFOM réalisée en début de programmation. Cette efficacité est par ailleurs à nuancer selon les segments de flotte présents sur les différentes façades, au regard de leur éventuel classement en déséquilibre, qui interdit dans ce cas, tout type d'aide

## **b) Efficacité et Efficience (adéquation des moyens / besoins)**

### **Enveloppe et besoins**

- Bilan de consommation

Sur les deux années de mise en œuvre de la mesure, 35% de l'enveloppe initiale ont été consommés. Le montant moyen de la contribution se situant à 30 900 €, soit deux fois le montant moyen sur le FEP 2006-2013.

- Prévision pour la fin de programmation

Les évaluateurs ne disposent pas d'éléments consolidés sur les projets en cours d'instruction par les Régions.

En raisonnant en prolongement de tendance et en considérant que 66 projets ont été engagés en 2018, on peut faire l'hypothèse que le besoin de financement pourrait concerner entre 150 et 200 dossiers sur la fin de la programmation et que le budget de la maquette initiale sera largement consommé (hypothèse basse) voire dépassé (hypothèse haute).

### **Autres dispositifs ayant eu un impact sur l'efficacité et l'efficience du programme (Régimes d'aide)**

Plusieurs dispositifs d'aide à l'installation des jeunes pêcheurs ont fonctionné sur la première partie de la programmation du FEAMP :

- Des dispositifs portés par les Régions, intervenant en cofinancement de la mesure 31, ou bien indépendamment du FEAMP. Des dispositifs ont été recensés, de façon non exhaustive, en Bretagne, en Aquitaine, en Corse...
- Un dispositif porté par la filière, celui de France Filière Pêche.

Dispositifs régionaux :

La Région Bretagne a mis en place deux dispositifs d'accompagnement à l'installation des jeunes pêcheurs :

- Un dispositif dénommé « Horizon »<sup>1</sup> destiné aux marins pêcheurs âgés de moins de 40 ans au moment de la première installation, titulaire des brevets requis, s'engageant à embarquer sur le navire dont il devient propriétaire. Le soutien est destiné à constituer la mise de fonds propres permettant aux candidats à l'installation d'accéder à des prêts bancaires. Le dispositif fonctionne en deux étapes : une étape d'épargne durant laquelle le candidat à l'aide ouvre un livret d'épargne abondé de 1000 euros par mois pendant 24 mois et bénéficie en fin de période d'une aide de la région portant son épargne à 8 000 euros au minimum. La seconde étape consiste à solliciter une aide à l'acquisition de navire pour installation, prime limitée à 7,5% du prix d'acquisition du navire et plafonnée à 25 000 €.
- Un « Fond Régional de Garantie Bretagne – Bpifrance région : Installation à la pêche »<sup>2</sup> destiné à faciliter le financement de l'achat d'un bateau dans le cadre d'une première installation, y compris en adossement à un armement. Les navires éligibles sont les côtiers jusqu'à 18,60 m

---

<sup>1</sup> <https://subventions.fr/guide-des-aides/le-dispositif-horizon-installation-en-peche-et-aquaculture/>

<sup>2</sup> <https://subventions.fr/guide-des-aides/fond-regional-de-garantie-bretagne-oseo-region-installation-a-la-peche/>

et les hauturiers de 18,60 m à 24,95 m. Le soutien consiste en le cautionnement des emprunts bancaires pour l'acquisition du navire à hauteur de 70%.

Un autre exemple de dispositif régional est celui de la Région Corse<sup>3</sup> qui intervient à plusieurs niveaux pour accompagner l'installation, à travers :

- Une prime forfaitaire, dégressive avec l'âge du marin allant de 11 000 e pour les 18-25 ans à 5 000 euros pour les 36-40 ans ;
- Une aide à l'acquisition de matériel de survie et de sécurité, allant jusqu'à 80% du montant éligible ;
- Une aide à l'acquisition d'équipements de traitement et de conservation du poisson, y compris à terre, allant jusqu'à 50% du montant éligible.

La plupart des Régions avec façade maritime ont activé des dispositifs d'aide à la pêche depuis le début de la programmation du FEAMP, dans un premier temps dans une logique de compensation des retard pris dans la mise en œuvre de la mesure 31 (2014-2016), puis dans des logiques de complémentarité (aides Bretagne) avec le FEAMP ou de complémentarité sur certains types de bénéficiaires potentiels, dont les candidats à l'installation en EURL ou adossés à un armement.

Il n'est pas possible de dresser un inventaire exhaustif et un bilan de fonctionnement de ces dispositifs dans le cadre de la présente évaluation. On peut simplement considérer que l'installation de jeunes pêcheurs a été considéré comme un enjeu majeur par les collectivités territoriales maritimes, justifiant dans la majorité des territoires la mise en place d'instruments en articulation et/ou en complémentarité avec le FEAMP (et le FEP par le passé).

**Dispositifs France Filière Pêche** : certaines aides fournies par France Filière Pêche peuvent concourir indirectement à financer l'installation de jeunes pêcheurs :

- Les entreprises de pêche française peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de FFP pour chaque navire qu'elles possèdent, cette aide est fonction de la taille et de l'art pratiqué par le navire. Cette aide peut ensuite être investie dans la construction d'un navire, un projet collectif ou la modernisation du navire. Dans le cas d'une entreprise en première installation, celle-ci bénéficie d'un forfait multiplié par 1,5 uniquement pour la modernisation (postérieurement à l'acquisition d'un navire) ;
- De plus, cette aide peut être totalement investie dans une construction, l'entreprise touchera alors un montant égal au bonus construction plus le montant du forfait. À ce jour, nous avons eu quelques entreprises qui se sont inscrites sans posséder de navire.

Sur la période 2018-2019, 51 entreprises bénéficiaires étaient en première installation.

Concernant l'articulation avec le FEAMP, les aides à la première installation de FFP ne permettent pas l'achat d'un navire d'occasion, mais uniquement des investissements à bord ou la construction de navires neufs.

---

<sup>3</sup> [https://www.crpmem.corsica/Les-aides-Regionales\\_r26.html](https://www.crpmem.corsica/Les-aides-Regionales_r26.html)

## 1.3 Mesure 39 : Innovation liée à la conservation des ressources

### 1.3.1 Rappel de l'AFOM et de l'évaluation ex-ante

#### a) Besoins identifiés dans l'AFOM

Les principaux besoins identifiés dans l'AFOM sont présentés ci-dessous.

**Tableau 16 : besoins identifiés par l'AFOM et justification de la mesure**

| Besoin  | Besoin unitaire   | Eléments de l'AFOM  | Mesures retenues   |
|---|---|---|--|
| 2 - Améliorer la compétitivité des entreprises de pêche en tirant partie de la transition énergétique et écologique   | Réduire les coûts de production des entreprises de pêche (coût de l'énergie, coût de gestion des rejets)  | Rentabilité croissante de plusieurs segments de flotte et mise au point de dispositifs d'économie d'énergie dans le cadre de partenariats scientifiques. Mais des problèmes de rentabilité persistants sur certains segments, notamment du fait du coût de l'entretien et des investissements à bord, difficulté d'adaptation pour une partie de la flotte la plus ancienne. Fluctuation du coût de l'énergie, <b>nécessité de gérer les rejets dans le cadre de la nouvelle PCP</b> . Contexte favorable à l'innovation dans la filière navale, notamment concernant les mesures de réduction de la consommation énergétique (dont innovation technologique sur les engins).   | Art. 39 - Innovation liée à la conservation des ressources<br>Autres mesures<br>Art. 26 - Innovation<br>Art. 27 - Services de conseil<br>Art 38 - Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation à la protection des espèces<br>Art. 41.1.a/b/c - Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (investissements à bord, audits et études) |
| 3 - réduire les impacts de la pêche sur les milieux marins  | Identifier les pratiques permettant de réduire l'impact des pêches sur l'environnement et allant au-delà de la réglementation                     | <b>Amélioration de l'état des stocks</b> , existence de partenariats entre professionnels et scientifiques, ONG, etc. <b>Mise au point d'engins plus sélectifs</b> , réflexion et <b>mise au point de nouveaux navires</b> adaptés au contexte actuel, et de dispositifs d'économies d'énergie ; développement des <b>outils de modélisation et d'expérimentation des technologies des pêches</b> . Bonne <b>structuration de la profession</b> pour gérer la ressource. <b>Cohérence accrue entre les politiques de soutien et de marché et les politiques environnementales</b> . Mais faible diffusion des informations sur les données relatives à l'activité de pêche (scientifiques, environnementales, socio-économiques) et manque <b>d'accompagnement au changement vers des bonnes pratiques</b> .  | Art. 39 - Innovation liée à la conservation des ressources<br><br>Autre mesure :<br>Art. 28 - Partenariats entre scientifiques et pêcheurs   |
| 5 - Collecter, gérer, utiliser des données pour le soutien aux avis scientifiques et acquérir les connaissances nécessaires pour améliorer la compréhension des interactions entre pêche et environnement | Organiser à l'échelle nationale l'expertise, la connaissance, le développement et l'innovation technique sur les interactions pêche/environnement | Implication des organisations professionnelles dans la collecte des données au-delà des obligations réglementaires. Programmes d'acquisition de connaissances et de gestion de l'espace marin, fluvial et lacustre en place mais à renforcer. Développement des observatoires de l'activité de pêche (spatialisation, stratégies de pêche) par les professionnels. Manque de connaissances sur l'état de certains stocks et sur le milieu, les ressources marines et d'eau douce, les activités maritimes et d'eau douce et leurs interactions (interactions pêche et environnement, volumes et nature des rejets, impact de la fin des rejets sur la biodiversité marine, ressources halieutiques des bandes côtières, impact des pollutions sur la pêche, impact du changement climatique...). Amélioration des connaissances sur les interactions entre les populations d'espèces marines protégées et les activités de pêche, pour limiter leurs captures accidentelles dans les filets de pêche. | Art. 39 - Innovation liée à la conservation des ressources<br><br>Autres mesures :<br>Art. 28 - Partenariats entre scientifiques et pêcheurs<br>Art. 29.1.a - Promotion du capital humain (mise en réseau et échange d'expériences)<br>40.1.b - h - Protection et restauration de la biodiversité marine :   |

### **Jugement de l'évaluation ex-ante**

- Sur le besoin 2 : Les mesures répondent au besoin identifié et sont pertinentes au regard de l'AFOM. Il est cependant recommandé de préciser les segments de flotte et les types d'investissements concernés au regard des résultats du rapport capacité de pêche et du rapport sur le renouvellement de la flotte.
- sur les besoins 3 et 5 : « La mesure proposée répond au besoin identifié et est justifiée par l'AFOM. Pas de recommandation ».

### **Contexte de l'ouverture de cette mesure :**

Cette mesure du FEAMP s'inscrit dans la politique européenne de limiter les impacts de la pêche sur les écosystèmes marins et de promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques. De plus, la Politique commune de la pêche (PCP) pose l'objectif du « O rejet ». Une des solutions pour atteindre cet objectif est d'améliorer la sélectivité des engins de pêche dont les projets scientifiques peuvent être financés par cette mesure 39.

De plus, les projets sur la thématique des captures accidentelles (captures non désirées par les professionnels de la pêche) d'espèces protégées et d'intérêt communautaire au titre des deux directives environnementales : Directive habitat faune flore (DHFF) et la directive oiseaux (DO) peuvent être financés par cette mesure. La limitation de ces captures accidentelles sur les mammifères marins constitue une action du plan Biodiversité.

#### **b) Stratégie et objectifs**



La mesure doit contribuer à l'objectif spécifique 1.1 du FEAMP : Limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin, y compris éviter et réduire dans toute la mesure du possible les captures non désirées.

Son objectif spécifique dans le PO France est de soutenir des projets d'innovation favorisant la conservation des ressources biologiques marines exploitées et des écosystèmes marins. Les opérations devront permettre le développement d'équipements ou de pratiques de pêche innovants permettant d'améliorer la sélectivité et de réduire les captures non désirées ou de réduire l'incidence des activités de pêche sur les écosystèmes marins.








### c) Modalités de la mesure

L'opération doit être portée en collaboration avec un organisme scientifique ou un organisme technique qui valide *a minima* le protocole scientifique et les résultats du projet. La collaboration est matérialisée par une convention de partenariat entre les différents partenaires, selon le modèle fourni par la DPMA.

#### **Actions soutenues :**

-  Développement d'équipements innovants qui améliorent la sélectivité, réduisent les captures non désirées ou limitent l'incidence des activités de pêche sur les écosystèmes marins ou limitent la déprédation par les prédateurs protégés
-  Développement de pratiques de pêche innovantes qui améliorent la sélectivité, réduisent les captures non désirées ou limitent l'incidence des activités de pêche sur les écosystèmes marins ou limitent la déprédation par les prédateurs protégés

#### **Bénéficiaires potentiels :**

-  organismes scientifiques ayant des missions de recherche sur le milieu marin
-  organismes techniques ayant des missions d'expertise du milieu marin
-  établissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin
-  organisations professionnelles ou interprofessionnelles de la pêche
-  organisations non gouvernementales et associations dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche
-  gestionnaires d'aires marines protégées
-  entreprises dont l'activité est liée à la pêche professionnelle

La mesure est mise en œuvre dans le cadre d'appels à projets annuels lancés par la DPMA et publiés sur le site internet Europe-en-France.

Règles d'intervention : selon la nature de l'opération et du bénéficiaire, le soutien financier couvre 80% du total des dépenses éligibles de l'opération. Le taux de contribution du FEAMP est de 75%.

### d) Rappel des résultats atteint sur le FEP

Mesure non comparable à celles du FEP.

## 1.3.2 Bilan de programmation et résultats

### a) Réalisations physiques et financières en €

**Tableau 17 : Bilan des réalisations au 29/12/2018 (€)**

| Nombre d'opérations programmées (1) | Dont opérations payées | Montant total engagé | Soutien du FEAMP | Montant total payé | FEAMP Payé |
|-------------------------------------|------------------------|----------------------|------------------|--------------------|------------|
| 6                                   | 0                      | 3 036 438 €          | 277 329 €        | 0                  | 0          |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 – (1) Opération dont l'état inclut « décidé », « en cours de réalisation », « réalisé » et « clos »

**Tableau 18 : Coût moyen par projet et ratios de programmation**

| Coût moyen engagé par opération programmée en € | Taux de programmation (montant programmé sur montant budgété) | Taux de paiement (montant payé sur montant budgété) | Taux de financement FEAMP engagé sur Montant total engagé |
|---|---|---|---|
| 379 555 €                                       | 24%   | 0%  | 75%   |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

Deux appels à projets ont été lancés en 2016 puis en 2018. Les projets déposés en 2016 ont tous été notifiés dans OSIRIS. Les projets de 2018 ne sont pas encore intégrés mais ont tous reçu un avis favorable de la commission de sélection nationale du 22 novembre 2018. Le tableau précédent fait donc le bilan des réalisations hypothétiques à mi-parcours en prenant en compte les deux appels à projets.

### b) Typologie des réalisations

**Tableau 19 : Typologie des projets de l'appel à projet de 2016 (Source : Osiris – extraction du 12/11/2018)**

| Nom du projet  | Type                           | FEAMP     |
|--|--------------------------------|-----------|
| PESCA RUN -- Techniques de pêche de l'espadon avec des bouées  | Engins et pratiques sélectives | 270 524 € |
| INNOV-FAD -- Développer des équipements et des pratiques innovantes pour réduire les prises accessoires de thoniers senneurs utilisant des DCP   |                                | 622 214 € |
| PARAPED : Innovation liée à la conservation des ressources biologiques de la mer -- Etude et développement du dispositif innovant de réduction de la déprédation pour la pêche à la palangre pélagique |                                | 454 089 € |
| BAITFISH -- Mise au point de nasses ciblant le poisson d'intérêt dans le golfe de Gascogne   |                                | 342 289 € |
| OPTISEL -- Optimisation des grilles de pêche langoustine, lotte et pêche à la palangre   |                                | 355 466 € |
| DIREIP -- développer et fournir à la profession un indicateur d'impact physique des panneaux pour améliorer les pratiques. Cet indicateur permettra de réduire les impacts sur les fonds marins.       | Impacts sur les écosystèmes    | 306 330 € |
| REVERSE -- Permettre la pêche au chalut de fond avec impact quasi nul des panneaux sur les habitats benthiques   |                                | 232 747 € |

La thématique « engins et pratiques sélectives » apparaît dominante dans les projets de l'appel à projet de 2016. C'est également le cas pour le deuxième appel à projet de 2018 qui a sélectionné 4 projets, dont 3 concernent la sélectivité.

Tableau 20 : Typologie des projets de l'appel à projet de 2018 sélectionnés aux CNS

| Nom du projet   | Type                           | FEAMP     |
|---|--------------------------------|-----------|
| SELUX : Amélioration de la sélectivité via l'élaboration de dispositifs lumineux        | Engins et pratiques sélectives | 384 105 € |
| DREAM : Devenir des REjets : de l'Air au fond de la Mer                                 |                                | 472 196 € |
| GAME OF TRAWLS : Giving Advanced Monitoring Intelligence to Fishing TRAWLS              |                                | 866 481 € |
| LICADO : Limitation des captures accidentelles de dauphins communs en golfe de Gascogne | Impacts sur les écosystèmes    | 871 127 € |

Source : Commission nationale de sélection du 22 novembre 2018

A noter que France Filière Pêche intervient en cofinancement des 8 projets concernant la sélectivité des engins et pratiques, à hauteur de 15 à 20% du montant des projets.

### c) Typologie des bénéficiaires

Tous les projets sont menés par un partenariat comprenant à minima une organisation professionnelle de la pêche ainsi qu'un institut scientifique ou qu'un centre technique régional.

Tableau 21: Types de porteurs de projets des deux appels à projet

| Appel à projet | Porteur de projets | Nb projets | FEAMP       |
|----------------|--------------------|------------|-------------|
| 2016           | IFREMER            | 2          | 575 036 €   |
|                | IRD                | 2          | 1 076 303 € |
|                | AGLIA              | 1          | 355 465 €   |
|                | CRPMEM de Bretagne | 1          | 306 330 €   |
|                | HYDRO Réunion      | 1          | 270 524 €   |
| 2018           | IFREMER            | 2          | 1 338 677 € |
|                | FROM Nord          | 1          | 384 105 €   |
|                | CNPMEM             | 1          | 871 127 €   |

Source : Osiris – extraction du 12 et de la CNS du 22/11/2018

### d) Réalisations par zone géographique

Les projets peuvent s'appliquer à des zones maritimes très diverses et la répartition par région administrative est peu pertinente. Le tableau suivant présente une répartition entre métropole et Régions ultrapériphériques (RUP).

**Tableau 22: Répartition des projets entre pêcheries métropolitaines et des RUP**

| Zone géographique | Nb projets en 2016 | Nb projets en 2018 | Total |
|-------------------|--------------------|--------------------|-------|
| Métropole         | 5                  | 2                  | 7     |
| DOM               | 2                  | 0                  | 2     |



### e) Résultats et effets

Les indicateurs du système de suivi (tableau ci-dessous) rendent compte de certains résultats indirects (publications – diffusion des résultats) ou très directs avec les variations de captures, désirées ou non désirées, liées aux projets concernant la sélectivité. Les responsables de la mesure émettent de grandes réserves sur la fiabilité de ces indicateurs, n’ayant pas eu accès aux données détaillées d’Osiris.

**Tableau 23 : Indicateurs de résultats / effets**

| Indicateurs  | Prévu | Réalisé |
|--|-------|---------|
| Nombre de publications scientifiques de rang A issues de l'opération | 2     | 2       |
| Nombre de publications 'Autres' issues de l'opération                | 7     | 7       |
| Variation concernant les captures non désirées (en tonnes)           | 350   | 350     |
| Variation concernant les captures non désirées (pc,)                 | 70    | 70      |

Source : Osiris – extraction du 12/11/2018

### 1.3.3 Réponse aux questions évaluatives

#### f) Efficacité

**Question 1.1 : Dans quelle mesure le FEAMP a-t-il contribué à la réduction des impacts de la pêche sur l'environnement marin, y compris l'évitement et la réduction, autant que possible, des captures non désirées ?**

| Critères de jugement   | Indicateur   | Source   |
|--|--|--|
| Le FEAMP contribue à l'amélioration de l'innovation et de la coopération entre les scientifiques et les pêcheurs | Nombre de projets par thématique et cohérence avec les besoins identifiés                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi :</li> <li>✓ Projet par type (engins et pratiques durables, impacts sur les écosystèmes)</li> <li>✓ Nombre de bénéficiaires directs et indirects (destinataires et utilisateurs de l'innovation)</li> </ul>  |
|  | Résultats obtenus  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi :</li> <li>✓ Publications scientifiques et de vulgarisation</li> <li>✓ Réduction des captures non désirées</li> <li>Entretiens qualitatifs : qualité et intérêt opérationnel des résultats obtenus pour la réduction des impacts environnementaux des activités de pêche.</li> </ul> |
|  | Effets attendus  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Transfert des résultats des études et opérations pilote</li> <li>Adoption de pratiques de pêche durables ;</li> <li>Substitution d'engins de pêche à faible impact environnemental ;</li> </ul>   |
|  | Rôle des facteurs externes dans l'évolution des besoins d'innovation en matière d'engins et de pratiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des ressources et écosystèmes (plans de gestion, extension des aires marines protégées...)</li> <li>Changement climatique</li> <li>Accès à la ressource (Brexit)</li> </ul>  |

Concernant la cohérence avec les besoins identifiés, le PO FEAMP n'ayant pas ciblé précisément des pêcheries, des engins et pratiques à risque et la mesure étant mise en œuvre par appel à projets : la pertinence des projets retenus découle de la procédure de sélection des dossiers de candidature. La sélection des projets est effectuée avec l'appui d'experts extérieurs, rémunérés pour l'expertise. Certains porteurs de projets soulignent que l'on est resté sur une logique de « guichet » national, alors qu'il aurait été plus pertinent de partir de constats de terrain identifiant les besoins (ex : MEDFISH/WWF-MSC) pour mieux cibler l'intervention.

Certains porteurs de projets remarquent que la complexité administrative des dossiers a pu être un élément de dissuasion pour candidater et que parmi les critères d'un « bon dossier », sa conformité administrative était déterminante. Sur la mise en œuvre, il est fait état d'un pilotage insuffisant ayant engendré beaucoup de retards.

Les indicateurs du système de suivi Osiris, dont la fiabilité apparaît très discutable, ne permettent pas de rendre compte des résultats obtenus et les effets attendus ne peuvent qu'être appréciés de façon qualitative. Par exemple, on peut faire l'hypothèse que les projets d'amélioration de la sélectivité permettront soit de constater des impasses technologiques (résultats non concluants ou non transférables), soit d'envisager la diffusion des pratiques ou l'intégration des engins sélectifs par les entreprises de pêche.

A mi-parcours, on ne peut donc que constater que les projets aidés relèvent bien des thématiques ciblées par la mesure, mais pas de conclure si ce sont les meilleurs projets possibles (y a-t-il des enjeux forts, des pêcheries à risque qui auraient dû être ciblées en priorité ?). Pour la fin de la programmation, compte tenu du nombre limité de bénéficiaires, il paraît pertinent de proposer de demander aux porteurs de projets d'évaluer les perspectives de retombées des innovations : sur quelles pêcheries/activités, pour quelle population d'entreprises potentiellement concernées, pour quels impacts sur la réduction des captures non désirées sur l'état des écosystèmes, dans quelles régions maritimes... ?

**Question 6 : Dans quelle mesure l'efficacité constatée de la mesure est-elle liée à sa pertinence par rapport aux besoins et/ou à des changements de contexte depuis le lancement du programme**

| Critères de jugement   | Indicateur  | Source  |
|--|---|---|
| La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs         | Besoins en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'innovation technologique (engins sélectifs)</li> <li>- La limitation des impacts de la pêche dans certaines zones protégées ou sensibles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative issue des entretiens : national et EDC</li> </ul>                                |
| Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué | Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PO FEAMP</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> <li>• Analyse documentaire et statistique</li> </ul> |

La pertinence pourrait probablement être améliorée si un ciblage des « pêcheries, pratiques et engins à risques » et si l'évolution du contexte et des stratégies pour le milieu marin étaient mieux pris en compte, via par exemple un diagnostic partenarial pêcheurs-scientifiques, par façade ou région des CCR.

Le contexte global n'a pas évolué significativement depuis le début du programme et ne justifie pas d'une remise en cause de la mesure dans ses objectifs, mais éventuellement dans ses modalités de sélection des projets.

**g) Efficacité et Efficience (adéquation des moyens / besoins)**

**Enveloppe et besoins**

Bilan de consommation

Avec les deux appels à projets lancés, 11 projets ont été sélectionnés favorablement par les commissions de sélection nationales depuis 2016. A la date du 12/11/2018, 7 projets ont été engagés pour un montant total d'aide FEAMP de 2 583 659,14 €.

Prévision pour la fin de programmation

Hypothétiquement, si les 11 projets sont pris en compte alors, le montant total d'aide FEAMP serait égal à 5 177 567,44€. L'enveloppe serait alors consommée à hauteur de 54,5%

La DPMA relancera un appel à projet pour cette mesure dès le premier semestre 2019. Son enveloppe semble être suffisante pour permettre le financement de plus de projets en 2019 et 2020 puisque près de 50% reste à consommer. Il existe une forte demande sur cette mesure pour l'année 2019, notamment sur les projets de captures accidentelles.

**Tableau 24 : Prévisions budgétaires**

| Prévisions budgétaires | Montant total aide FEAMP |
|------------------------|--------------------------|
| AAP 2016               | 2 593 908,30€            |
| AAP 2018               | 2 583 659,14€            |
| AAP 2019               | 4 500 000€               |

**Comparaison des pratiques (entre mesures, entre Régions, entre Etats membres, par rapport au FEP)**

Les projets financés par le FEAMP au titre de sa mesure 39 sont sélectionnés par appels à projets. Les procédures d'instruction des dossiers reçus sont précisées dans le cadre méthodologique national.

Pour l'appel à projet de 2016, 7 projets sur 13 déposés ont été sélectionnés favorablement. En 2018, les quatre projets déposés ont été sélectionnés favorablement.

**Autres dispositifs ayant eu un impact sur l'efficience du programme (Régimes d'aide)**

France Filière Pêche (FFP) finance depuis 2012 dans le cadre de sa politique halieutique des projets scientifiques relevant des champs d'application de certaines mesures du FEAMP, dont la mesure 39.

FFP distingue trois catégories de projets selon leur degré d'urgence et leur durée, avec des modalités d'intervention différentes :

- Les projets dits « enjeux immédiats » (durée > 1 an) destinés à répondre aux besoins urgents de la profession et réalisables à court terme, en financement propre ;
- Les projets dits « enjeux actuels » (durée >1 et <3 ans) répondant à des enjeux de moyen terme, en financement propre ou en cofinancement du FAEMP ;

- Les projets dits « enjeux d'avenir » (durée >3 et <5 ans) visant à soutenir les projets d'excellence scientifique pour préparer la gestion des pêches de demain, en financement propre.

Les **projets enjeux immédiats** fonctionnent par appel à projets (2 sessions annuelles) pour des projets pilotes, expertises, aide au montage de projets innovation du FEAMP, portés par des représentants professionnels. Financement FFP : 50 k€ max par projet pilote ou expertise ; 20 k€ max pour montage de projet innovation.

Les **projets enjeux d'avenir** fonctionnent par sélection de pré-projets, puis de projets (juin/novembre) pour des projets partenariaux associant scientifiques et pêcheurs. Financement FFP : 1 million d'€ max par projet.

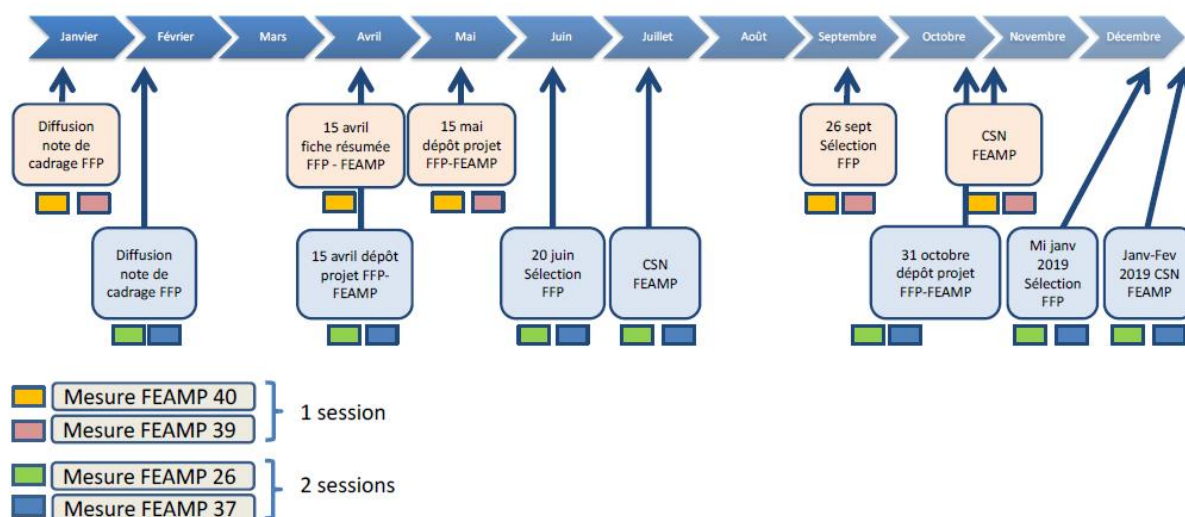
Les **projets enjeux actuels** soutiennent des projets :

- associant scientifiques et pêcheurs ;
- pouvant cofinancer 4 mesures du FEAMP :
  - M 26 : innovation filière pêche ;
  - M 37 : aide à la conception et à la mise en œuvre des mesures de conservation et de coopération régionale ;
  - M 39 : innovation liée à la conservation des ressources biologiques de la mer ;
  - M 40 protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins ;
  - Voir la M 28 (si ouverture)

Le choix de FFP d'articuler ses interventions avec le FEAMP uniquement sur les projets de moyen terme est fondé sur l'analyse des cycles des programmes FEAMP, trop lents et trop lourds pour des besoins immédiats et difficile à articuler sur des projets allant au-delà de 3 ans.

## CALENDRIER FFP - FEAMP

### Mesures 26,37,39,40



Le budget de FFP pour la recherche halieutique était de 6 millions d'euros sur 2012-2013, puis de 3 millions/an sur 2014-2016. Sur 2017-2020, le budget est de 2,5 millions, dont potentiellement 1 million pour cofinancer des projets FEAMP.

Les fonds FFP interviennent donc en articulation du FEAMP à deux niveaux :

- Pour financer des pré-projets de montage de dossiers de recherche halieutique éligibles au FEAMP ;
- En apportant une part de la contrepartie nationale, de 15 à 20% pour la mesure 39 sur les AAP 2016 et 2018.

## 1.4 Mesure 40 : Protection et restauration de la biodiversité

### 1.4.1 Rappel de l'AFOM et de l'évaluation ex-ante

#### a) Besoins identifiés dans l'AFOM

Les principaux besoins identifiés dans l'AFOM sont présentés ci-dessous.

**Tableau 25 : besoins identifiés par l'AFOM et justification de la mesure**

| Besoin  | Besoin unitaire   | Éléments de l'AFOM  | Mesures retenues  |
|---|---|---|---|
| 5 - Collecter, gérer, utiliser des données pour le soutien aux avis scientifiques et acquérir les connaissances nécessaires pour améliorer la compréhension des interactions entre pêche et environnement | Organiser à l'échelle nationale l'expertise, la connaissance, le développement et l'innovation technique sur les interactions pêche/environnement | Implication des organisations professionnelles dans la collecte des données au-delà des obligations réglementaires. Programmes d'acquisition de connaissances et de gestion de l'espace marin, fluvial et lacustre en place mais à renforcer. Développement des observatoires de l'activité de pêche (spatialisation, stratégies de pêche) par les professionnels. Manque de connaissances sur l'état de certains stocks et sur le milieu, les ressources marines et d'eau douce, les activités maritimes et d'eau douce et leurs interactions (interactions pêche et environnement, volumes et nature des rejets, impact de la fin des rejets sur la biodiversité marine, ressources halieutiques des bandes côtières, impact des pollutions sur la pêche, impact du changement climatique...) | 40.1.b – h – Protection et restauration de la biodiversité marine :<br><br>Autres mesures :<br>Art. 28 – Partenariats entre scientifiques et pêcheurs<br>Art. 29.1.a - Promotion du capital humain (mise en réseau et échange d'expériences)<br>Art. 39 - Innovation liée à la conservation des ressources. |

Jugement de l'évaluation ex-ante : « La mesure proposée répond au besoin identifié et est justifiée par l'AFOM. Pas de recommandation ».

Contexte de l'ouverture de cette mesure :

Cette mesure du FEAMP s'inscrit dans la politique de l'Union Européenne de promotion de la durabilité des activités de pêche. Les volets des appels à projets permettent la mise en œuvre des directives cadres européennes telles que la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), la Directive Oiseaux (DO), la Directive habitat faune flore (DHFF) ainsi que la Politique commune de la pêche (PCP).

Ces objectifs européens tels que le Bon état écologique (BEE), le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les aires marines protégées (dont les sites N2000) ou le Rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques seront atteints notamment grâce aux financements de ces projets de la mesure 40.

En effet, ces objectifs sont transposés dans le droit national avec la loi biodiversité de 2016 qui inscrit l'obligation de réaliser des analyses des risques dans les sites N2000 (volet 2) ou donne la possibilité

de créer des zones de conservation halieutique (ZCH) pour protéger et restaurer les habitats importants au cycle de vie des espèces halieutiques pour leur exploitation durable par les activités de pêche (volet 1).

## **b) Stratégie et objectifs**


La mesure doit contribuer à l'objectif spécifique 1.2 protéger et restaurer la biodiversité et les écosystèmes aquatiques

Deux appels à projets ont été lancés sur cette mesure en 2016 et en 2018. L'appel à projet de 2018 a ouvert plus largement le volet 1 avec un financement supplémentaire. Les volets 2, 3 et 4 n'ont pas été modifiés lors de ce second appel à projet.

Les objectifs de la mesure sont déclinés en 4 volets :

- Volet 1 (2016) – amélioration des connaissances scientifiques sur les zones fonctionnelles halieutiques ;
- Volet 1 (2018) – amélioration des connaissances scientifiques sur les zones fonctionnelles halieutiques fonctionnelles halieutiques et analyse préalable à la désignation d'une zone de conservation halieutique ;
- Volet 2 (2016, 2018) – analyse des risques « pêche » et/ou proposition de mesures visant la pêche dans les sites Natura 2000 ;
- Volet 3 (2016, 2018) – Prise en compte des activités de pêche dans les aires marines protégées ;
- Volet 4 (2016, 2018) – Actions d'éco-sensibilisation associant les pêcheurs

## **c) Modalités de la mesure**


 **Actions soutenues :**

**Volet 1 :** améliorer les connaissances scientifiques sur les zones fonctionnelles halieutiques (identification, importance pour la dynamique de la population, état de conservation, sensibilité aux pressions, etc.).


**Volet 2 :** mise en œuvre d'analyses de risques des activités de pêche dans les sites Natura 2000 ayant un DOCOB en cours d'élaboration ou approuvé, proposition de mesures visant l'activité de pêche dans les sites Natura 2000 au regard des résultats des analyses de risques.

**Volet 3 :** soutien des projets permettant d'élaborer ou de mettre à jour les parties des plans de gestion ou de protection des AMP visant les activités de pêche, en particulier au travers de l'amélioration des connaissances sur les interactions entre la pêche et les écosystèmes marins.

**Volet 4 :** projets d'éco sensibilisation portant sur la protection ou la restauration de la biodiversité marine en lien avec la pêche impliquant les pêcheurs professionnels.

 **Une opération n'est pas éligible** lorsque sa durée est supérieure à 3 ans ou si elle traite des incidences d'autres activités que la pêche professionnelle, en dehors du cadre d'une analyse préalable pour l'instauration d'une ou plusieurs Zone(s) de Conservation Halieutique(s) sur des zones fonctionnelles halieutiques d'importance.

**Le projet doit s'inscrire dans un seul des 4 volets de la mesure.**

 **Les actions d'éco-sensibilisation portant sur la collecte des déchets en mer par les pêcheurs ne sont pas éligibles**



### **Bénéficiaires potentiels :**

Les bénéficiaires éligibles varient selon le volet de la mesure dans lequel s'inscrit l'opération. Sont éligibles, **pour les volets 1, 3 et 4**, les établissements publics ayant des missions de recherche sur le milieu marin, les établissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin, les organismes techniques ayant des missions d'expertise du milieu marin, les organisations professionnelles de la pêche, les organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche et les gestionnaires d'AMP. Pour le volet 4, l'État et les collectivités territoriales sont également éligibles.

Pour le **volet 1**, les porteurs de projet doivent associer au projet au moins un établissement public ayant des missions de recherche sur le milieu marin au travers d'un partenariat. Le **volet 2** vise les opérateurs et/ou animateurs de sites Natura 2000 et les organisations professionnelles de la pêche dans le cadre d'un partenariat avec les opérateurs et/ou animateurs de sites Natura 2000.



Cette mesure fonctionne dans le cadre d'appels à projets lancés par la DPMA et publiés sur le site internet Europe-en-France.

Les porteurs de projet doivent associer au moins une organisation professionnelle de la pêche. Cette association peut prendre la forme d'une convention de partenariat, d'une prestation et/ou d'une participation au comité de suivi/pilotage du projet. **Si le porteur de projet est une ONG, cette association avec une organisation professionnelle de la pêche doit prendre la forme d'un partenariat.**

La mesure est mise en œuvre dans le cadre d'appels à projets annuels lancés par la DPMA et publiés sur le site internet Europe-en-France. Règles d'intervention : selon la nature de l'opération et du bénéficiaire, le soutien financier couvre 50% à 80% du total des dépenses éligibles de l'opération. Le taux de FEAMP est de 75%.

#### **d) Rappel des résultats atteint sur le FEP**

Mesure non comparable à celles du FEP.

### **1.4.2 Bilan de programmation et résultats**

#### **a) Réalisations physiques et financières**

Deux appels à projets ont été lancés en 2016 puis en 2018. Les projets déposés en 2016 ont tous été notifiés dans OSIRIS.

**Tableau 26 : Bilan des réalisations au 29/12/2018 (€)**

| Nombre d'opérations programmées (1) | Dont opérations payées | Montant total engagé (1) | Soutien du FEAMP (1) | Montant total payé | FEAMP Payé |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------|------------|
| 9                                   | 2                      | 2 291 819                | 1 718 864            | 265 944            | 199 458    |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 – (1) Opération dont l'état inclut « décidé », « en cours de réalisation », « réalisé » et « clos »

**Tableau 27 : Coût moyen par projet et ratios de programmation**

| Coût moyen engagé par opération programmée en € | Taux de programmation (montant programmé sur montant budgété) | Taux de paiement (montant payé sur montant budgété) | Taux de financement FEAMP engagé sur Montant total engagé |
|---|---|---|---|
| 190 985   | 14%   | 2%  | 75%   |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

Les projets de 2018 ne sont pas encore intégrés mais ont tous reçu un avis favorable de la commission de sélection nationale du 28 septembre 2018 et du 22 novembre 2018. Le tableau suivant fait donc le bilan des réalisations hypothétiques à mi-parcours en prenant en compte les deux appels à projets. L'enveloppe de la mesure 40 est de 12 000 000€.

**Tableau 28 : Bilan des réalisations à mi-parcours en prenant en compte les deux appels à projet**

| Appels à projet                          | Nombre d'opérations programmées (1) | Coût total  | Aide publique engagée | Dont aide FEAMP       |
|--|-------------------------------------|-------------|-----------------------|-----------------------|
| 2016                                     | 9                                   | 2 549 230 € | 2 430 190 €           | 1 762 320€            |
| 2018 : hypothèse à la suite des deux CSN | 9                                   | 6 712 484 € | Pas encore sur Osiris | Pas encore sur Osiris |
| Bilan                                    | 18                                  | 9 261 715 € | 2 430 190€            | 1 762 320 €           |

Source : responsable mesure

**b) Typologie des réalisations**

Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projet de 2016 ont principalement concerné, en termes d'allocation de moyens, des projets du volet 1 et du volet 2 (cf. tableau suivant).

A noter que France Filière Pêche est intervenu en cofinancement sur les projets du volet 1 relevant de la connaissance du fonctionnement d'écosystèmes déterminants le potentiel halieutique (zones de frayères et nourriceries).

**Tableau 29: Typologie des projets de l'appel à projet de 2016 :**

| Nom du projet   | Volet   | FEAMP     | %       |
|---|---------|-----------|---------|
| NOURSEINE - Campagne de suivi des nourriceries de l'estuaire de Seine et de la baie Seine orient -- suivi annuel des nourriceries en baie de Seine orientale et estuaire de Seine en septembre pour 3 ans en partenariat avec navires professionnels  | Volet 1 | 208 140 € | 42,4 %  |
| BARFRAY : zone fonctionnelle du bar -- Identification des frayères principales de bar et relations dynamiques avec les nourriceries et zones d'alimentation des adultes   |         | 538 722 € |         |
| ARNOR -- Diagnostics socio-économiques et analyses de risque de dégradation des habitats par les engins de pêche. Proposition de mesures permettant d'éviter/réduire les risques pour le maintien/atteinte du bon état de conservation des habitats Natura 2000 dans les hauts-de-France et Normandie             | Volet 2 | 193 232 € | 36,2 %  |
| HARPEGE Bretagne - Habitats Natura 2000, analyses de risques pêche et propositions de gestion -- Diagnostics pêche professionnelle, analyses de risques de dégradation des habitats, mesures de gestion   |         | 241 283 € |         |
| LCN200 : Loire-Charentes Natura 2000 -- Réaliser des diagnostics en matière de pêche professionnelles, faire des analyses sur risques de dégradation et proposer des mesures sur 5 sites Natura 2000.   |         | 127 323 € |         |
| PAMPAQ : Pêche professionnelle dans les aires marines protégées en Aquitaine) -- Sur 4 sites Natura 2000 de la côte Aquitaine, réalisation diagnostics sociaux économiques (volet pêche professionnelle), d'analyses de risques pêche professionnelle et propositions de mesures permettant d'éviter ces risques. |         | 75 563 €  |         |
| SPENOR : Spatialisation de la pêche et évaluation de l'impact socio-économique de mesures en Normandie -- Prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 en mer   | Volet 3 | 81 236 €  | 19,00 % |
| ECHAAP-MAR : Ecologie Halieutique dans les Aires Protégées de Martinique (protection et restauration)   |         | 253 775 € |         |
| PALICA : Pêcheries Actives pour la Limitation des Interactions et des Captures Accidentelles de tortues   | Volet 4 | 43 048 €  | 2,4 %   |

Source : Osiris – extraction du 12/11/2018



Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projet de 2018 relèvent très majoritairement du volet 1 qui totalise près de 80% du budget engagé (cf. tableau suivant).

France Filière Pêche intervient en cofinancement sur 2 projets du volet 1 : NOURDEM 2019-2021 et Gen&Rec.

Tableau 30 : Typologie des projets de l'appel à projet de 2018 sélectionnés aux CSN

| Nom du projet   | Volet   | FEAMP       | %    |
|---|---------|-------------|------|
| GEPEPA : Gestion des Peuplements de Palourdes dans l'étang de Berre) : Les palourdes japonaises, <i>Ruditapes philippinarum</i> , dans l'étang de Berre : amélioration des connaissances sur le cycle de vie et développement d'outils de gestion pour une pêche durable.       | Volet 1 | 99 418 €    | 79 % |
| IPERDMX : Indicateurs Populationnels et Ecosystémiques pour une gestion durable des Ressources en poissons démersaux récifaux et profonds (1-500 m) à la Réunion  |         | 570 862 €   |      |
| FLOPPED : Finding Large Oceanic Pelagic Predators Environmental Distribution  |         | 1 018 690 € |      |
| NOURDEM : Nourricerie à démersaux (2019-2021)   |         | 4 386 963 € |      |
| Gen&Rec : Distribution et comportement des géniteurs et recrues d'espadon en Méditerranée française   |         | 48 7154 €   |      |
| FISHNCHIP : Aire de répartition du thon rouge : Méditerranée, Atlantique Est ; Flottilles de pêche Française au thon rouge  |         | 1 053 088 € |      |
| HARPEGE 2 : Sites Natura 2000 (SIC/ZCH) ayant fait l'objet d'une analyse de risques dans le cadre du précédent projet HARPEGE, et pour lesquels des propositions de mesures relatives à la pêche doivent être envisagées au sein des sites Natura 2000 inscrits dans le projet. | Volet 2 | 30 210 €    | 2 %  |
| NouHBaS : Suivi des nourriceries et des Habitats benthiques sur le site Natura 2000 Baie de Seine occidentale   | Volet 3 | 203 440 €   | 19 % |
| PACHA : Prises accidentelles, captures et habitats essentiels d'espèces d'intérêt halieutique sur le territoire de l'Observatoire du Parc national de Port-Cros   |         | 74 732 €    |      |

Source : Commissions de sélection nationale du 28 septembre 2018 et 22 novembre 2018

### c) Typologie des bénéficiaires

Tous les projets sont menés par un partenariat comprenant à minima une organisation professionnelle de la pêche ainsi qu'un institut scientifique ou qu'un centre technique régional.

L'IFREMER, premier institut scientifique de recherche océanographique et halieutique, est le principal porteur de projet, avec 73 % de l'enveloppe engagée sur les AAP de 2016 et 2018.

**Tableau 31 : Types de porteurs de projets des deux appels à projet**

| Appel à projet | Porteur de projets             | Nb projets | FEAMP       |
|----------------|--------------------------------|------------|-------------|
| 2016           | AFB                            | 3          | 350 029 €   |
|                | IFREMER                        | 2          | 746 862 €   |
|                | CRPMEM                         | 2          | 368 606 €   |
|                | Autres (WWF, Obs Martinique)   | 2          | 296 823 €   |
| 2018           | IFREMER                        | 4          | 7 720 198 € |
|                | CNRS                           | 1          | 1 053 088 € |
|                | AFB                            | 1          | 203 440 €   |
|                | CRPMEM                         | 1          | 5 0350 €    |
|                | Autres (Gis Posidonie, GIPREB) | 2          | 174 150 €   |

Source : Osiris – extraction du 12/11/2018 et deux CSN

**Tableau 32 : Réalisations par zone géographique**

| Zone géographique | Nb projets en 2016 | Nb projets en 2018 | Total |
|-------------------|--------------------|--------------------|-------|
| Métropole         | 7                  | 7                  | 14    |
| DOM               | 2                  | 2                  | 4     |

### d) Résultats et effets

Sur les indicateurs FAME concernant la caractérisation des bénéficiaires :

- Nombre d'instituts scientifiques impliqués dans un partenariat : L'IFREMER, le CNRS, l'Université de Nice, l'IRD, Aix Marseille Université ; Institut méditerranéen d'océanologie (MOI) = 6
- Nombre de structures représentantes des professionnels de la pêche impliqués dans un partenariat : Pour les deux appels à projet : Le CNPMEM, 6 CRPMEM, 7 CDPMEM, 4 prud'homies et 1 organisation de production.
- Nombre d'autres structures bénéficiaires de l'opération : 5 autres organismes ont participé aux opérations

Les indicateurs du système de suivi (cf. tableau suivant) rendent compte de certains résultats directs (nombre d'analyses de risques Natura 2000, nombre de plans de gestion ou de protection mis à jour) et indirects (publications). Ils apparaissent mal renseignés dans Osiris, puisque 4 projets de l'AAP de 2016 portent sur des analyses de risques pêche Natura 2000 alors qu'Osiris n'en enregistre aucun.

Compte tenu du nombre restreint de projets et des compétences des porteurs de projets, ces indicateurs devraient pouvoir être renseignés sans difficulté.

**Tableau 33 : Indicateurs de résultats / effets**

| Indicateurs  | Prévu | Réalisé |
|--|-------|---------|
| Nombre d'analyses de risques pêche Natura 2000 réalisées dans le cadre de l'opération  | 16    | 0       |
| Nombre de publications hors publications scientifiques de rang A issues de l'opération | 8     | 4       |
| Nombre de publications scientifiques de rang A issues de l'opération                   | 7     | 1       |
| Pour la partie pêche : nombre de plans de gestion ou de protection des AMP mis à jour  | 25    | 9       |

Source : Osiris – extraction du 12/11/2018

### 1.4.3 Réponse aux questions évaluatives

#### a) Efficacité

**Question 1.2 : Dans quelle mesure le FEAMP a contribué à la protection et la restauration de la biodiversité aquatique et écosystèmes ?**

| Critères de jugement  | Indicateur   | Source  |
|---|--|---|
| Le FEAMP a contribué à augmenter la protection de Natura 2000 et des aires marines protégées, d'autres zones d'intérêt écologique et/ou d'espèces protégées | Nombre de projets par thématique et cohérence avec les besoins identifiés                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi:               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projets par volet ;</li> <li>✓ Projet par type ;</li> </ul> </li> <li>Nombre de bénéficiaires directs et indirects (destinataires et utilisateurs de connaissances)</li> </ul>  |
|   | Résultats obtenus  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'analyses de risques pêche Natura 2000 réalisées dans le cadre de l'opération ;</li> <li>✓ Pour la partie pêche : nombre de plans de gestion ou de protection des AMP mis à jour ;</li> <li>✓ Projet d'amélioration de la connaissance sur les zones fonctionnelles halieutique ;</li> <li>✓ Projet d'écosensibilisation des professionnels de la pêche.</li> </ul> </li> <li>Entretiens qualitatifs : qualité et intérêt opérationnel des résultats obtenus pour la gestion durable des activités de pêche</li> </ul> |
|   | Effets attendus  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion et partage des connaissances acquises (Groupe de travail créé, restitutions aux partenaires, rapports etc. )</li> <li>Adaptation des stratégies et pratiques de pêche dans les zones à enjeu environnemental fort (plans de gestion, mesures réglementaires, adaptation d'engin, de zone ou de saison de pêche etc.)</li> <li>Substitution d'engins ou techniques de pêche à faible impact environnemental (milieu, espèces);</li> </ul>   |
|   | Rôle des facteurs externes dans l'évolution des besoins d'acquisition de connaissances scientifiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des ressources et écosystèmes (plans de gestion, création de zones de conservation halieutique, extension des aires marines protégées ou d'autres zones d'enjeu...)</li> </ul>  |

Concernant la cohérence des types de projets de la mesure 40 avec les besoins identifiés, les réalisations à ce stade de la programmation montrent une prépondérance de la thématique du volet

1 « connaissance des zones fonctionnelle halieutiques » et dans une moindre mesure du volet 2 « analyses des risques pêche Natura 2000 ».

La thématique du volet 3 « impacts de la pêche sur les écosystèmes » apparait très mineure dans les réalisations, alors qu'il s'agit d'un enjeu identifié comme prioritaire.

Les indicateurs du système de suivi Osiris, dont la pertinence et la fiabilité apparaissent très discutables, ne permettent pas de rendre compte des résultats obtenus.

Les effets attendus ne peuvent qu'être appréciés de façon qualitative en formulant l'hypothèse que les connaissances acquises à travers les projets déboucheront sur des stratégies de gestion durable des zones fonctionnelles halieutiques et la réduction des risques d'impact de la pêche dans les zones Natura 2000 et les AMP.

Comme pour la mesure 39, on ne peut donc que constater que les projets aidés relèvent globalement des thématiques ciblées par la mesure, mais pas de conclure si ce sont les meilleurs projets possibles (y a-t-il des enjeux forts, des zones à risque élevé qui auraient dû être ciblés en priorité ?). Le principe de l'AAP renvoie de fait à la capacité des acteurs de terrain à porter des dossiers et à la clairvoyance des membres des instances de sélection des « meilleurs projets ».

Pour la fin de la programmation, compte tenu du nombre limité de bénéficiaires et de leurs capacités, il paraît pertinent de proposer de demander aux porteurs de projets d'évaluer les perspectives d'utilisation des connaissances acquises sur les zones fonctionnelles et sur la gestion des risques liés à la pêche en Natura 2000 ou dans les AMP. Ceci dans l'objectif de pouvoir apprécier l'efficacité de l'intervention sous un angle autre que celui de la dépense par volet.

**Question 6 : Dans quelle mesure l'efficacité constatée de la mesure est-elle liée à sa pertinence par rapport aux besoins et/ou à des changements de contexte depuis le lancement du programme**

| Critères de jugement   | Indicateur  | Source  |
|--|---|---|
| La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs         | Besoins en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise en compte de la pêche dans les zones Natura 2000 et plus largement les AMP ;</li> <li>- L'identification et la protection des zones fonctionnelles halieutiques d'importance (frayères, nurseries, voie de migration...)</li> <li>- La protection d'espèces particulières faisant l'objet de mesures de protection comme les espèces en interaction avec les filets de pêche.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative issue des entretiens : national et EDC</li> </ul>                                |
| Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué | Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PO FEAMP</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> <li>• Analyse documentaire et statistique</li> </ul> |

Les besoins auxquels la mesure 40 est censée répondre n'ont pas évolué de façon significative depuis le début de la programmation. Les évolutions du contexte sectoriel n'ont par ailleurs que peu d'impact direct sur les besoins liés à la mesure.

## **b) Efficacité et Efficience (adéquation des moyens / besoins)**

### **Enveloppe et besoins**

#### - Bilan de consommation

Avec les deux appels à projets lancés, 18 projets ont été sélectionnés favorablement par les commissions de sélection nationales depuis 2016. A la date du 12/11/2018, 9 projets ont été engagés pour un montant total d'aide FEAMP de 1 762 319,97€.

#### - Prévision pour la fin de programmation

Hypothétiquement, si les 18 projets sont pris en compte alors, le montant total d'aide FEAMP serait égal à 9 686 877,74 €. L'enveloppe serait alors consommée à hauteur de 81%.

La DPMA relancera un appel à projet pour cette mesure dès le premier semestre 2019. Cette mesure est essentielle pour l'atteinte des objectifs environnementaux liés à l'activité de pêche. Son enveloppe pourrait être augmentée pour permettre le financement de plus de projets en 2019 puisque 2 millions d'€ restant correspondant à deux gros projets ou 5 projets moyens. Les DIRM, services instructeurs en contact avec les potentiels partenaires, affirment qu'il existe une forte demande sur cette mesure pour l'année 2019.

**Tableau 34 : Prévisions budgétaires**

| Prévisions budgétaires         | Montant total aide FEAMP |
|--------------------------------|--------------------------|
| AAP 2016                       | 1 762 320€               |
| AAP 2018                       | 7 924 558 €              |
| AAP 2019 (moyenne[2016 ,2018]) | 4 000 000 €              |

Source : responsable mesure

D'après le tableau ci-dessus de prévision budgétaire, l'enveloppe de 12 millions d'€ pourrait être insuffisante si, avec une forte demande des partenaires, beaucoup de projets sont déposés lors de l'appel à projet 2019.

### **Comparaison des pratiques (entre mesures, entre Régions, entre Etats membres, par rapport au FEP)**

Les projets financés par le FEAMP au titre de sa mesure 40 sont sélectionnés par appels à projets. Les procédures d'instruction des dossiers reçus sont précisées dans le cadre méthodologique national. Les projets déposés dans le cadre de chaque appel à projet sont évalués techniquement et scientifiquement en parallèle de l'instruction administrative.

Pour l'appel à projet de 2016, 9 projets sur 13 déposés ont été sélectionnés favorablement. En 2018, 11 projets ont été déposés. 1 a été refusé à la suite de l'instruction puis un autre projet est à ce jour toujours en cours d'instruction et passera à la prochaine CSN de janvier 2019.

La consommation hypothétique de l'enveloppe pourra donc être plus importante si ce dernier projet est sélectionné favorablement.

### **Autres dispositifs ayant eu un impact sur l'efficience du programme (Régimes d'aide)**

France Filière Pêche finance sur fonds propres des projets de recherche halieutique pouvant relever du champ d'intervention de la mesure 40 (voir détail dans la fiche de la mesure 39) pour des projets immédiats (> 1 an) pour lesquels les délais d'instruction du FEAMP sont prohibitifs) ou des projets de long terme (3 à 5 ans de durée de réalisation) qui ne s'articulent pas forcément avec les durées des programmations des fonds de l'UE. Sur 2017 et 2018, FFP a cofinancé 7 projets de la mesure 28, pour un montant de 635 k€, soit environ 20% du montant total des projets.

## **2. Priorité 2 - Encourager une aquaculture durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances**

### **2.1 Mesure 47 : Innovation en aquaculture**

#### **2.1.1 Rappel de l'AFOM et de l'évaluation ex-ante**

##### **a) Besoins identifiés dans l'AFOM**

Les faiblesses et besoins identifiés dans l'AFOM sont présentés ci-dessous.

##### **Faiblesses**

- Un tissu d'entreprises aquacoles composé essentiellement de TPE / PME, peu armées pour faire face au contexte réglementaire et financier exigeant.
- Taille réduite de la filière piscicole (faible nombre d'entreprises) entraînant un manque de visibilité économique, de soutien en matière de recherche et développement, et de visibilité administrative.
- En Aquitaine et Poitou-Charentes, envasement et accumulation de coquilles issues d'exploitations ayant cessé leur activité, qui entravent la production des exploitations en place et limitent le potentiel de développement de nouvelles unités de production.
- Dans les RUP, la pisciculture est encore peu développée, du fait de d'une filière encore jeune et faute de demande solvable pour certains produits et de marchés structurés et clairement identifiés.
- Sous-dimensionnement des structures et des réseaux chargés du transfert technologique et difficultés d'implication à long terme des professionnels.
- Incidence de certaines exploitations et pratiques aquacoles (intrants – eau, énergie, alimentation -, effluents et co-produits) sur le milieu et la qualité des eaux.
- Manque de connaissances fines sur l'état et la résilience des écosystèmes aquatiques ayant une incidence sur les activités d'élevage.

##### **Besoins**

- Anticiper, prévenir les risques et aléas sur la production et renforcer la résilience des entreprises.
- Créer de nouvelles unités de production durable sur des sites existants ou sur des nouveaux sites et réhabiliter des sites déjà existant, en mer et à terre .
- Développer les pratiques aquacoles intégrées plus respectueuses de l'environnement .
- Développer les pratiques d'élevage et des systèmes de production permettant de réduire l'impact sur l'environnement.
- Développer les pratiques d'élevage et des systèmes de production permettant de réduire les intrants (aliments, eau, énergie) .
- Garantir la sécurité sanitaire et améliorer la qualité des produits aquacoles.
- Mieux valoriser les métiers de l'aquaculture de façon à promouvoir leur attractivité.
- Améliorer l'intégration des aquacultures dans les territoires.

## b) Stratégie et objectifs

**Pérennité économique**, avec une **augmentation de la valeur de la production aquacole de 80 M€ à l'horizon 2023**, grâce à des investissements visant à améliorer la santé et le bien-être animal, la qualité des produits et leur diversification, la sécurité et les conditions de travail tout en favorisant les nouvelles installations (art. 48), la durabilité environnementale à travers des investissements ciblés qui évitent ou réduisent l'incidence sur les milieux tels que la réduction des consommations d'eau et la gestion des effluents (art. 48). La mesure vise les objectifs suivants :

- Développer une amorce technologique pour des applications pratiques à partir de concepts éprouvés.
- Encourager l'introduction de connaissances et d'innovations dans les entreprises d'aquaculture.
- Développer le transfert des savoirs et des résultats de la recherche vers les professionnels.
- Tester et valider les innovations dans les conditions particulières à chaque filière d'aquaculture en vue de leur extension et de leur diffusion.

## c) Modalités de la mesure



**Bénéficiaires potentiels :** Organismes scientifiques ou techniques reconnus par l'État (voir l'annexe dédiée de l'appel à projet).

Ces organismes peuvent déposer une demande en collaboration avec des organisations représentatives de la production, de la commercialisation et de la transformation des produits aquatiques, des exploitations agricoles et outils à caractère aquacole et pédagogique des centres de formation aquacole, des établissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable des milieux aquatiques, des entreprises dont l'activité est liée à l'aquaculture ou des personnes morales ou physiques exerçant une activité de production aquacole à finalité de mise en marché.



**Actions soutenues :** Les opérations doivent concourir à l'augmentation de la compétitivité des entreprises aquacoles pour renforcer la place de l'aquaculture française ou à l'amélioration de la durabilité environnementale des exploitations pour réduire leur incidence sur l'environnement et leur dépendance aux conditions du milieu, dans un délai raisonnable.

- 🐟 Recherche de solutions aux problèmes de santé en aquaculture via des **méthodes préventives** (ex : systèmes d'élevages, mesures zootechniques, prophylaxie, vaccination, probiotiques, sélection génétique, diagnostic des pathogènes...).
- 🐟 Poursuite et mise en place de l'**amélioration génétique** des espèces
- 🐟 **Nouvelles pratiques d'élevage** plus respectueuses de l'environnement (ex : IMTA, aquaponie, ...)
- 🐟 **Systèmes de production** et des pratiques d'élevages réduisant l'impact sur l'environnement (dont la gestion des effluents) / permettant de réduire les intrants (aliments, produits de traitements, énergie, eau ....)
- 🐟 Recherche de **systèmes visant à améliorer la traçabilité et/ou la sécurité des produits** notamment face aux variations des conditions environnementales
- 🐟 Encourager l'innovation en matière de **valorisation** des coproduits, sous produits et déchets
- 🐟 Améliorer la durabilité des systèmes aquacoles par une approche intégrée du **développement d'aliments innovants** à partir de matières premières durables
- 🐟 Mise au point et **expérimentation de nouveaux produits** (espèces, présentation, transformation...) en aquaculture

#### d) Conclusion de l'évaluation ex-ante

Les principaux éléments issus de l'évaluation ex-ante vis-à-vis de cette mesure :

- La logique d'action de la priorité 2 reste assez générale. Elle repose principalement sur les projets d'innovation et les investissements productifs
- Il est recommandé de préciser les types d'action envisagés pour l'innovation, ex: diversification par l'introduction de nouvelles espèces.
- Le recours à des appels à projet nationaux dans le cas de l'innovation devrait permettre de mieux cibler les actions et obligera à définir des allocations budgétaires en fonction des sujets.

#### e) Rappel des résultats atteint sur le FEP

Les éléments suivants sont issus de l'évaluation du FEP pour la DG MARE (2015). Les dépenses UE liées à l'aquaculture en France dans le cadre du FEP étaient de 19,6 M€, cela représente 9% des dépenses UE pour le FEP en France. Le soutien à l'aquaculture a été réparti selon les actions suivantes :

- Evolution de de la production avec l'extension et la modernisation des fermes (57% total)
- Augmentation de la capacité de production liée à la construction de nouvelles fermes (35% total)
- Augmentation de la production d'alevin d'écloserie (4% total)
- Mesure aqua-environnementales (4% total).

De plus, le FEP, a soutenu des projets pilotes : 3,2 M€ programmés pour 1,2 M€ payés.

### 2.1.2 Bilan de programmation et résultats

#### a) Réalisations physiques et financières

**Tableau 35 : Bilan des réalisations au 29/12/2018**

| Nombre d'opérations programmées (1) | Dont opérations payées | Montant total engagé (1) | Soutien du FEAMP (1) | Montant total payé | FEAMP Payé |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------|------------|
| 30                                  | 4                      | 13 327 231               | 10 010 277           | 355 009            | 266 257    |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 – (1) Opération dont l'état inclut « décidé », « en cours de réalisation », « réalisé » et « clos »

**Tableau 36 : Coût moyen par projet et ratios de programmation**

| Coût moyen engagé par opération programmée en € | Taux d'engagement (montant engagé sur montant budgété) | Taux de paiement (montant payé sur montant budgété) | Taux de financement FEAMP engagé sur Montant total engagé |
|---|--|---|---|
| 444 241   | 59%  | 2%  | 75%   |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018



**b) Typologie des réalisations**

**Tableau 37 : Typologie des projets et Indicateurs de réalisation**

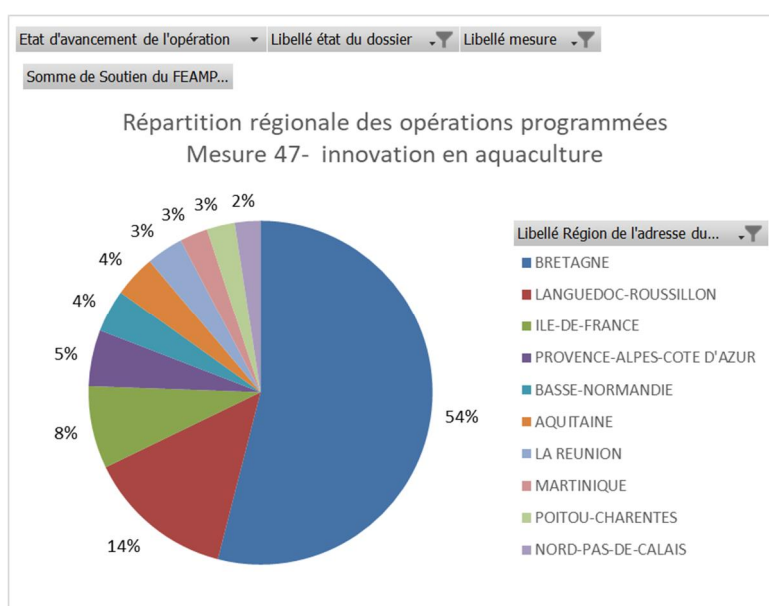
| Nbre d'opérations programmées renseignées | Indicateurs de réalisation                                 | Valeur prévisionnelle cible   | Valeur réalisée |
|---|--|---|-----------------|
| 4   | Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération | 94  | 94              |
| 30  | Typologie des opérations                                   | Autre, préciser<br>Développement des connaissances<br>Etudes de faisabilité | 12<br>17<br>1   |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

**c) Répartition géographique des projets**

Le schéma suivant présente la répartition géographique des projets programmé par région.

**Figure 4 : Répartition géographique des projets engagés par région**



Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

**d) Indicateurs de résultats**

**Tableau 38 : Indicateurs de résultats**

| Nbre d'opérations programmées renseignées | Indicateurs de résultats                       | Valeur prévisionnelle cible | Valeur réalisée |
|---|--|-----------------------------|-----------------|
| 30  | Nombre de communications issues de l'opération | 388                         | 388             |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

## 2.1.3 Réponse aux questions évaluatives

### a) Efficacité

**Question 2.2 : Dans quelle mesure le FEAMP a contribué au renforcement du développement technologique, l'innovation et le transfert de connaissance dans l'aquaculture ?**

| Critères de jugement  | Indicateur  | Source  |
|---|---|---|
| Le FEAMP a contribué à l'amélioration du développement technologique, innovant dans l'aquaculture | Progrès dans l'atteinte des indicateurs cible   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Données de suivi</li> </ul>  |
|   | Nombre d'opérations par type  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Données de suivi</li> </ul>  |
|   | Nombre d'employés bénéficiant des projets   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Données de suivi</li> </ul>  |
|   | Nombre et liste d'organismes scientifiques / techniques soutenant l'innovation                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Données de suivi</li> </ul>  |
|   | Sources donnant accès aux détails techniques des innovations (pour permettre à d'autres de les adopter) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Données de suivi</li> </ul>  |
|   | Bénéfices liés aux innovations développées  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets sélectionnés par type de projet</li> <li>Entretiens qualitatifs</li> </ul> |

**Critère de jugement : Le FEAMP a contribué à l'amélioration du développement technologique, innovant dans l'aquaculture**

- Indicateur : Progrès dans l'atteinte des indicateurs cible

La valeur cible concernant le nombre de travailleurs bénéficiant des opérations est atteint, soit 94 travailleurs. Cet indicateur n'a cependant été renseigné que pour 4 projets sur 30. Un seul projet regroupe 75 travailleurs, dont le CRC est bénéficiaire.

- Indicateur : Nombre d'opérations par type

30 opérations ont été programmées :

- 17 opérations sur le développement des connaissances
- 1 étude de faisabilité
- 12 autres opérations

- Indicateur : Nombre d'employés bénéficiant des projets

Cf. indicateurs cibles. Cette information est renseignée pour 4 projets sur 30, cela couvre 94 salariés selon cette information.

De nombreux projets sont d'ampleur nationale ou régionale, il est donc probable que l'impact en termes de nombres d'employés soit plus important.

- Indicateur : Nombre et liste d'organismes scientifiques / techniques soutenant l'innovation

Parmi les 30 projets engagés, plus de la moitié (16 projets) sont portés par des structures scientifiques :

- INRA
- IFREMER
- CIRAD
- Universités

Les autres opérations sont notamment portées par des organisations professionnelles (CIPA, comités régionaux de la conchyliculture et syndicats d'aquaculteurs) et des organisations privées. Il est probable que des centres de recherches soient également impliqués dans d'autres opérations en tant que partenaire mais nous ne disposons pas du détail des partenaires par projet.

- Indicateur : Sources donnant accès aux détails techniques des innovations (pour permettre à d'autres de les adopter)

Nous n'avons pas pu collecter d'information sur cet indicateur.

- Indicateur : Bénéfices liés aux innovations développées

Nous n'avons pas pu collecter d'information sur cet indicateur.

**Question 6 : Dans quelle mesure l'efficacité constatée de la mesure est-elle liée à sa pertinence par rapport aux besoins et/ou à des changements de contexte depuis le lancement du programme**

Focus sur les aspects « valeur de la production » et « viabilité » compte tenu des évolutions des marchés et des prix et des contraintes de production (mortalités en conchyliculture, contraintes environnementales, accès à de nouveaux emplacements pour développer la production...)

| Critères de jugement   | Indicateur  | Source  |
|--|---|---|
| La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs         | Besoins d'innovation dans le secteur de l'aquaculture | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative issue des entretiens : national et EDC</li> </ul>                                |
| Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué | Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PO FEAMP</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> <li>• Analyse documentaire et statistique</li> </ul> |

**La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs**

- Besoins d'innovation dans le secteur de l'aquaculture

Les besoins d'innovation sont importants dans le secteur aquacole, cela concerne notamment :

- La génétique,
- Les techniques de production : pour augmenter la productivité et limiter l'impact sur l'environnement,
- La valorisation des produits (conservation, transformation, packaging,...)

### Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué

- Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP

L'analyse réalisée dans le cadre de l'AFOM reste pertinente à mi-parcours du programme.

### Question 7 : Dans quelle mesure les mesures aquacoles du FEAMP ont-elles contribué à l'atteinte des objectifs du PSNPDA, aux objectifs des stratégies de bassin (Schémas régionaux de développement de l'aquaculture), aux enjeux environnementaux identifiés dans l'ESE ?

| Critères de jugement  | Indicateur   | Source   |
|---|--|--|
| Le FEAMP a contribué aux objectifs du PSNPDA                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution aux objectifs du PSNPDA</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Autres QE</li><li>• Données de suivi sur les types de projets</li><li>• Entretiens qualitatifs</li></ul> |
| Le FEAMP a contribué aux schémas régionaux de l'aquaculture                       | <ul style="list-style-type: none"><li>• Analyse de la contribution aux schémas régionaux de l'aquaculture</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Entretiens qualitatifs études de cas</li></ul>   |
| Le FEAMP a répondu aux besoins environnementaux identifiés dans l'ESE du PO FEAMP | <ul style="list-style-type: none"><li>• Besoin 2.1 : type des projets retenus et nombre / montant des projets liés :</li><li>✓ Au développement de systèmes aquacoles respectueux de l'environnement</li><li>✓ A la mise en place de nouveaux dispositifs visant à anticiper la transition écologique et les changements globaux</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Autres QE</li><li>• Données de suivi</li><li>• Entretiens qualitatifs études de cas</li></ul>            |

### Le FEAMP a contribué aux objectifs du PSNPDA

Cette mesure du FEAMP a contribué à l'Orientation n°5 du PSNPDA : « Accroître et mieux partager les compétences, la connaissance et l'innovation au profit du développement des aquacultures ». Cette orientation est déclinée en deux objectifs cible au sein du PSNPDA :

- OBJECTIF CIBLE n° 24. Favoriser des "coordinations (inter)régionales ou nationales de référence" entre scientifiques, professionnels et autorités publiques

A partir des données collectées, nous ne pouvons pas mesurer dans quelle mesure les projets ont contribué cet objectif ciblé sur PSNPDA.

- OBJECTIF CIBLE n° 25. Répondre aux besoins particuliers en recherche-développement-innovation des aquacultures d'outre-mer :

Parmi les 30 projets programmés, trois sont localisés en outre-mer : deux projets en Martinique et un projet à la Réunion.

### Le FEAMP a contribué aux schémas régionaux de l'aquaculture

Schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) concernent la planification spatiale des activités aquacoles. Cette mesure du FEAMP n'a pas contribué à cet objectif.

## 2.2 Fiche mesure 48 : Investissements productifs en aquaculture

### 2.2.1 Rappel de l'AFOM et de l'évaluation ex-ante

#### a) Besoins identifiés dans l'AFOM

Les faiblesses et besoins identifiés dans l'AFOM sont présentés ci-dessous.

#### Faiblesses

- Un tissu d'entreprises aquacoles composé essentiellement de TPE / PME, peu armées pour faire face au contexte règlementaire et financier exigeant.
- Taille réduite de la filière piscicole (faible nombre d'entreprises) entraînant un manque de visibilité économique, de soutien en matière de recherche et développement, et de visibilité administrative.
- En Aquitaine et Poitou-Charentes, envasement et accumulation de coquilles issues d'exploitations ayant cessé leur activité, qui entravent la production des exploitations en place et limitent le potentiel de développement de nouvelles unités de production.
- Dans les RUP, la pisciculture est encore peu développée, du fait de d'une filière encore jeune et faute de demande solvable pour certains produits et de marchés structurés et clairement identifiés.
- Sous-dimensionnement des structures et des réseaux chargés du transfert technologique et difficultés d'implication à long terme des professionnels.
- Incidence de certaines exploitations et pratiques aquacoles (intrants – eau, énergie, alimentation -, effluents et co-produits) sur le milieu et la qualité des eaux.
- Manque de connaissances fines sur l'état et la résilience des écosystèmes aquatiques ayant une incidence sur les activités d'élevage.

#### Besoins

- Anticiper, prévenir les risques et aléas sur la production et renforcer la résilience des entreprises.
- Créer de nouvelles unités de production durable sur des sites existants ou sur des nouveaux sites et réhabiliter des sites déjà existant, en mer et à terre.
- Développer les pratiques aquacoles intégrées plus respectueuses de l'environnement.
- Développer les pratiques d'élevage et des systèmes de production permettant de réduire l'impact sur l'environnement.
- Développer les pratiques d'élevage et des systèmes de production permettant de réduire les intrants (aliments, eau, énergie) .
- Garantir la sécurité sanitaire et améliorer la qualité des produits aquacoles.
- Mieux valoriser les métiers de l'aquaculture de façon à promouvoir leur attractivité.
- Améliorer l'intégration des aquacultures dans les territoires.


#### b) Stratégie et objectifs










**Pérennité économique, avec une augmentation de la valeur de la production aquacole de 80 M€ à l'horizon 2023**, grâce à des investissements visant à améliorer la santé et le bien-être animal, la qualité des produits et leur diversification, la sécurité et les conditions de travail tout en favorisant les nouvelles installations (art. 48), la durabilité environnementale à travers des investissements ciblés qui évitent ou réduisent l'incidence sur les milieux tels que la réduction des consommations d'eau et la gestion des effluents (art. 48).

Cette mesure vise à :

- Renforcer l'attractivité des métiers de l'aquaculture par la création de nouvelles unités de production durable et/ou biologique tout en améliorant les conditions de travail.
- Garantir la santé des cheptels, favoriser la résilience des élevages et gérer les risques sanitaires actuels ou futurs en aquaculture.
- Améliorer et valoriser la qualité et la diversité des produits.
- Améliorer la durabilité environnementale des exploitations pour réduire leur incidence sur l'environnement et leur dépendance aux conditions du milieu, et plus particulièrement développer des systèmes aquacoles respectueux de l'environnement et intégrés.

c) **Modalités de la mesure**

 **Actions soutenues :**

-  Investissements productifs en aquaculture
-  Investissements pour la diversification de la production aquacole et des espèces élevées
-  Investissements visant à moderniser les unités aquacoles, y compris l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des travailleurs
-  Investissements pour l'amélioration et la modernisation liées à la santé et au bien-être des animaux, y compris l'achat d'équipements destinés à protéger les exploitations contre les prédateurs sauvages et à lutter contre les espèces envahissantes et les compétiteurs
-  Investissements visant à améliorer la qualité des produits de l'aquaculture ou à les valoriser
-  Opérations de restauration des lagunes, des marais salés ou des bassins d'élevage aquacoles existants grâce à l'élimination du limon, ou des autres substrats ou investissements visant à prévenir la déposition du limon
-  Investissements pour la diversification des revenus des entreprises aquacoles par le développement d'activités complémentaires à condition qu'elles soient liées aux activités commerciales aquacoles de base (*les opérations liées aux activités d'hébergement et de restauration sont inéligibles*)
-  Investissements visant à réduire les éventuels impacts négatifs de l'environnement sur l'activité et renforcer la résilience des activités
-  Investissements pour la réduction de l'impact négatif ou le renforcement des effets positifs sur l'environnement et une utilisation plus efficace des ressources

#### **d) Conclusion de l'évaluation ex-ante**

Le constat suivant a été réalisé dans le cadre de l'évaluation :

- Au regard de la maquette financière, il semble que la production biologique ne soit pas un objectif spécifiquement visé.

Les recommandations de l'évaluation ex-ante concernant la mesure 48 sont listées ci-dessous :

- de façon générale, la logique d'action est cohérente avec les recommandations du PSNPDA;
- clarifier la logique d'intervention sur les questions de sécurité sanitaire et de qualité en reprenant les éléments pertinents du PSNPDA et en distinguant les deux thèmes;
- clarifier la logique d'intervention en ce qui concerne l'attractivité des métiers de l'aquaculture ;
- l'approche collective est préconisée par le PSNPDA pour la création de nouvelles unités de production durable, cela n'est pas pris en compte dans la stratégie du FEAMP,
- il serait pertinent de mieux préciser quels investissements couvrent le besoin « Mieux valoriser les métiers de l'aquaculture de façon à promouvoir leur attractivité ».

#### **e) Rappel des résultats atteint sur le FEP**

Les éléments suivants sont issus de l'évaluation du FEP pour la DG MARE (2015).

Les dépenses UE liées à l'aquaculture en France dans le cadre du FEP étaient de 19,6 M€, cela représente 9% des dépenses UE pour le FEP en France.

Le soutien à l'aquaculture a été réparti selon les actions suivantes :

- Evolution de de la production avec l'extension et la modernisation des fermes (57% total)
- Augmentation de la capacité de production liée à la construction de nouvelles fermes (35% total)
- Augmentation de la production d'alevin d'écloserie (4% total)
- Mesure aqua-environnementales (4% total).

L'évaluation avait conclu que, au niveau européen, l'impact du FEP sur le secteur avait été fortement impacté par la crise économique de 2008, les opérateurs ont consolidé leurs positions commerciales dans un contexte difficile. Notons également que la crise de mortalité ostréicole a commencé pendant le FEP.

## 2.2.2 Bilan de programmation et résultats

### a) Réalisations physiques et financières

**Tableau 39 : Bilan des réalisations au 29/12/2018 (€)**

| Nombre d'opérations programmées (1) | Dont opérations payées | Montant total engagé | Soutien du FEAMP | Montant total payé | FEAMP Payé |
|-------------------------------------|------------------------|----------------------|------------------|--------------------|------------|
| 460                                 | 345                    | 29 876 753           | 22 394 981       | 18 569 437         | 13 902 014 |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 – (1) Opération dont l'état inclut « décidé », « en cours de réalisation », « réalisé » et « clos »

**Tableau 40 : Coût moyen par projet et ratios de programmation**

| Coût moyen engagé par opération programmée en € (FEAMP + contribution régionale) | Taux de programmation (montant programmé sur montant budgété) | Taux de paiement (montant payé sur montant budgété) | Taux de financement FEAMP engagé sur Montant total engagé |
|--|---|---|---|
| 64 949   | 53%   | 33%   | 75%   |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

### b) Typologie des projets et indicateurs de réalisation

**Tableau 41 : Nombre de projets concernant les PME-TPE et valeur des investissements**

| Taille de l'entreprise | Nombre d'opérations programmées | Valeur des investissements totaux |
|------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Micro               | 339                             | 34 203 072 €                      |
| 2. Petite              | 65                              | 11 009 314 €                      |
| 3. Moyenne             | 7                               | 1 837 288 €                       |
| Total général          | 415                             | 50 355 227 €                      |

Source : Osiris - extraction du 9/11/2018

**Tableau 42 : indicateurs de réalisation**

| Nbre d'opérations programmées renseignées | Indicateurs de réalisation                                 | Valeur prévisionnelle cible | Valeur réalisée |
|---|--|-----------------------------|-----------------|
| 288                                       | Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération | 1 461                       | 1 246           |

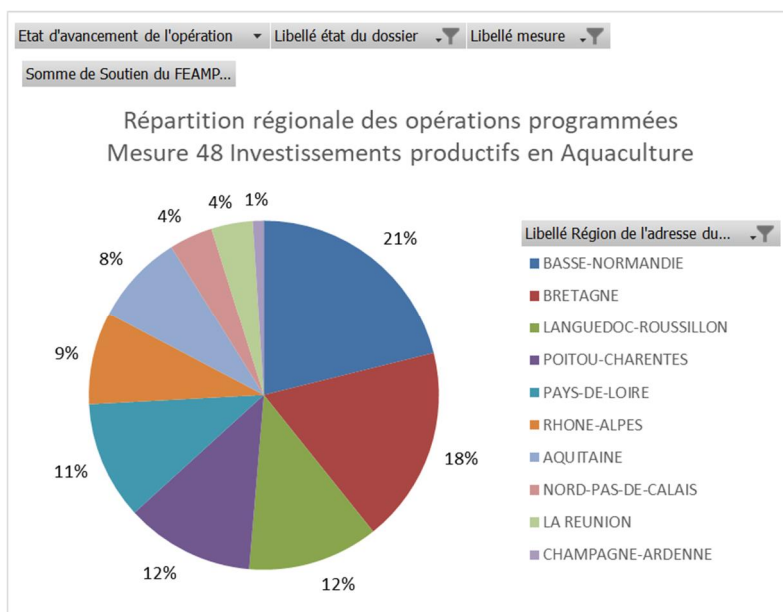
Source : Osiris - extraction du 9/11/2018



**c) Répartition géographique des projets programmés**

Le schéma suivant présente la répartition géographique des projets programmés par région.

**Figure 5 : Répartition géographique des projets programmés**



Source : Osiris - extraction du 9/11/2018

**d) Indicateurs de résultats**

**Tableau 43 : Indicateurs de résultats pour la mesure 48**

| Nbre d'opérations programmées renseignées | Indicateurs de résultats  | Valeur prévisionnelle cible | Valeur réalisée |
|---|---|-----------------------------|-----------------|
| 340                                       | Emplois créés   | 440                         | 362             |
| 338                                       | Emplois maintenus   | 788                         | 782             |
| 305                                       | Variation de la valeur de la production en K€   | 65.048                      | 80.716          |
| 301                                       | Variation des bénéfices nets en K€  | 20.295                      | 21.516          |
| 330                                       | Variation du volume de la production aquacole en tonnes   | 24.386                      | 24.038          |
| 143                                       | Variation du volume de la production aquacole certifiée dans le cadre de systèmes volontaires en tonnes | 764                         | 760             |
| 149                                       | Variation du volume de la production avec système de recirculation                                      | 2.863                       | 1.784           |
| 147                                       | Variation du volume de la production de l'aquaculture biologique  | 816                         | 820             |

Source : Osiris - extraction du 9/11/2018

## 2.2.3 Réponse aux questions évaluatives

### a) Efficacité

**Question 2.2 : Dans quelle mesure le FEAMP a-t-il contribué à l'amélioration de la compétitivité et la viabilité des entreprises aquacoles, y compris l'amélioration de la sécurité ou des conditions de travail, en particulier des PME ?**

| Critères de jugement   | Indicateur   | Source  |
|--|--|---|
| Le FEAMP a contribué à consolider la situation économique des exploitations aquacoles            | Evolution des valeurs et du volume de production exploitations aquacoles   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi pour les exploitations bénéficiaires :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ variation de la valeur de la production aquacole</li> <li>✓ variation du volume de production aquacole</li> </ul> </li> <li>Statistiques aquacoles sur les volumes de production (pas de données statistiques sur la valeur)</li> </ul>   |
|  | Evolution de l'emploi  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Emploi maintenu</li> <li>✓ Emploi créés</li> </ul> </li> </ul>   |
|  | Evolution du bénéfice net des entreprises bénéficiaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur de suivi : évolution du bénéfice net</li> <li>Données qualitatives : évolution de la rentabilité des bénéficiaires et acteurs du secteur en général</li> </ul>  |
|  | Importance des facteurs externes dans l'évolution de la situation économique des exploitations (évolution du marché, impact des mortalités en conchyliculture) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens qualitatifs</li> </ul>  |
| Le FEAMP a contribué à améliorer les équipements des exploitations aquacoles                     | Investissement total   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Code de mesure Infosys, Annexe 1, champ 10</li> </ul>  |
|  | Progrès dans l'atteinte des valeurs cibles du cadre de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Données de suivi</li> </ul>  |
|  | Nombre d'opérations et montant des investissements par type  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Code de mesure Infosys II.2.1: Type d'investissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ productif;</li> <li>✓ diversification;</li> <li>✓ modernisation;</li> <li>✓ santé des animaux;</li> <li>✓ qualité des produits;</li> <li>✓ restauration; activités complémentaires</li> </ul> </li> <li>Code de mesure Infosys II.3.1: Type d'investissement:               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ environnement et ressources;</li> <li>✓ utilisation et qualité de l'eau; systèmes fermés</li> </ul> </li> </ul> |
| Le FEAMP a contribué à renforcer la compétitivité des PME  | Typologie des bénéficiaires par taille : TPE, PME, grandes entreprises   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Données de suivi</li> </ul>  |
| Le FEAMP a contribué à améliorer la sécurité et les conditions de travail dans les exploitations | Typologie des projets ayant un impact sur la sécurité et les conditions de travail   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Données de suivi sur les types de projets</li> <li>Qualitatif : impact des différents types d'investissement sur la sécurité et les conditions de travail</li> </ul>   |

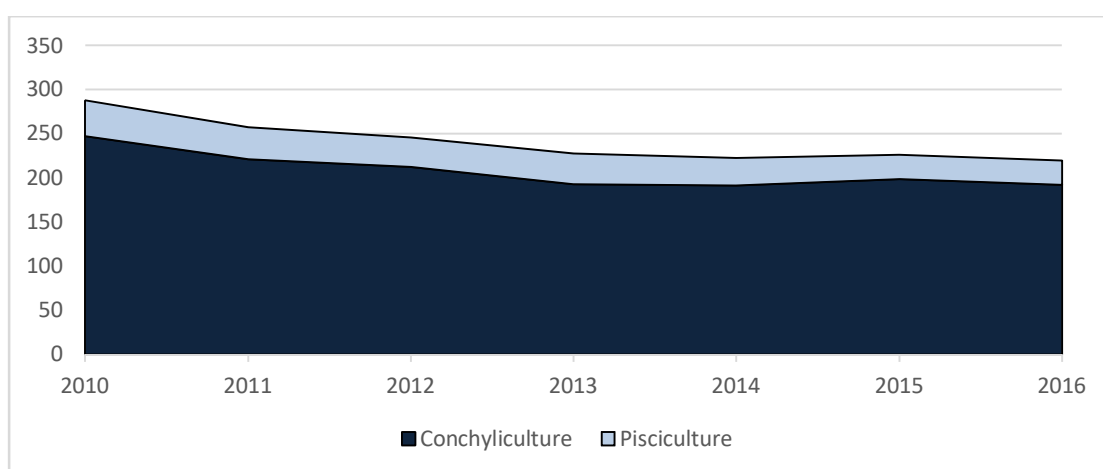
## Critère de jugement : le FEAMP a contribué à consolider la situation économique des exploitations aquacoles

- Evolution des valeurs et du volume de production exploitations aquacoles
- Evolution de l'emploi
- Evolution du bénéfice net des entreprises bénéficiaires

Données de cadrage sur l'activité aquacole en France

D'après les données DCF, en 2016 la production aquacole française était de 219 700 t pour un chiffre d'affaires (CA) de 765,2 M€. La conchyliculture représente l'essentiel des volumes de production aquacole en France, cela représente entre 85% et 90% de la production totale chaque année entre 2010 et 2016 (source : DCF). Le détail est présenté dans le graphique suivant.

**Figure 6 : Evolution des volumes de production conchylicole et aquacole en France entre 2010 et 2016 (1.000 t)**



Source : rapport STECF 2018 - DCF

Les volumes ont fortement diminué depuis 2010 (-22% pour la conchyliculture et -31% pour la pisciculture) alors que le chiffre d'affaires est resté relativement stable pour la conchyliculture (-2% entre 2010 et 2016) mais a baissé pour la pisciculture (-11%). Le prix moyen des produits aquacoles a donc augmenté sur la période : +26% pour la conchyliculture et +29% pour la pisciculture<sup>4</sup>.

Le bénéfice net du secteur a connu de fortes variations depuis 2010 : il a connu une très forte baisse entre 2010 et 2015 (162,5 M€ à 6,9 M€) pour remonter en 2016 à 112,3 M€. Le taux de bénéfice net par rapport au CA varie entre 0,9% et 20,5% en fonction des années. Le bénéfice net a été particulièrement bas en conchyliculture en 2012 et 2014 pour la mytiliculture et en 2015 pour l'ostréiculture.

Le tableau ci-dessous présente les principales informations sur les évolutions du secteur entre 2010 et 2016.

---

<sup>4</sup> Nous notons des incohérences dans les données statistiques sur l'aquaculture. D'après la DCF, la production française était de 27 800 t et 109 M€ en 2016, alors que les données du CIPA/FAM/Agreste indiquent 52 000 t pour la même année (38 714 t de salmonidés, 8 200 t de poissons d'étangs et 5 154 t de poissons marins et d'esturgeons) pour un chiffre d'affaires de 260 M€. Le périmètre des différentes sources statistiques est différent. Nous utilisons ici les données du STECF qui ne couvrent pas l'ensemble de la pisciculture. Cette source fournit cependant des données sur les volumes et valeur de production, l'emploi et le résultat net.

**Tableau 44 : Evolution des volumes, de la valeur et du bénéfice net du secteur aquacole en France entre 2010 et 2016**

|                       |                     | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  |
|-----------------------|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Volume (1000 t)       | Total               | 278,8 | 257,6 | 246,1 | 227,6 | 222,9 | 226,6 | 219,7 |
|                       | - dont coquillage   | 247,3 | 221,5 | 212,8 | 193,1 | 191,5 | 198,8 | 191,8 |
|                       | - dont pisciculture | 40,4  | 36,1  | 33,3  | 34,5  | 31,4  | 27,8  | 27,8  |
| CA (1000 €)           | Total               | 792,7 | 800,8 | 875,9 | 826,4 | 831,2 | 765,4 | 765,2 |
|                       | - dont coquillage   | 670,2 | 680,9 | 770   | 713,3 | 720,8 | 656,7 | 656,5 |
|                       | - dont pisciculture | 122,5 | 119,9 | 105,9 | 113,1 | 110,4 | 108,7 | 108,7 |
| Bénéfice net (1000 €) |                     | 162,5 | 71,6  | 58,8  | 53,2  | 33,1  | 6,9   | 112,3 |
| % bénéfice net / CA   |                     | 20,5% | 8,9%  | 6,7%  | 6,4%  | 4,0%  | 0,9%  | 14,7% |

Source : rapport STECF 2018 - DCF

### **Evolutions liées aux projets soutenus par le FEAMP**

Nous présentons dans cette partie les impacts des projets soutenus par le FEAMP que nous mettons en perspective avec des données générales sur la filière (volume, valeur, emploi, bénéfice net). Nous présentons l'ensemble des projets puis les projets conchylicoles qui représentent 81% des dossiers soutenus par le FEAMP sur la mesure 48, puis les projets piscicoles (11% des projets) et l'algoculture (6%). Les autres projets représentent 3% des dossiers.

D'après les données STECF, le secteur aquacole français est constitué de 2.700 entreprises, les 460 dossiers programmés représentent donc au maximum 17% des entreprises (une entreprise pouvant porter plusieurs dossiers).

### **Impacts pour l'ensemble de la filière**

D'après les données indiquées par les porteurs de projets, les projets soutenus par la mesure 48 ont permis de créer 359 ETP (soit 4% des emplois de la filière en 2016) et d'en maintenir 1.652 (soit 19% des emplois de la filière). D'après les données issues d'OSIRIS, les projets ont permis un développement de 11% des volumes et de la valeur de la production nationale (24.038 t et 80,7 M€ d'augmentation). Notons cependant que sur la période récente (données disponibles jusqu'en 2016), les volumes de production de la filière sont stables et la valeur en baisse. Le FEAMP a donc pu permettre un maintien voire un développement de la production dans un contexte difficile pour la filière. D'après les données OSIRIS, les projets soutenus par le FEAMP ont permis une augmentation de 21,5 M€ du bénéfice net (soit 26,6% de l'augmentation de valeur), ce chiffre semble donc surestimé et représenterait 42% du bénéfice net moyen de la filière entre 2014 et 2016. Cependant, les études de cas ont mis en avant que les bénéficiaires du FEAMP étaient des entreprises en bonne santé économique (en raison des critères d'éligibilité du FEAMP et du risque financier liés aux projets européen (risque de ne pas toucher de subvention suite à la non-éligibilité des dépenses, à un changement de règle au cours du programme ou à une non-conformité relevée suite à un contrôle. Les bénéficiaires du FEAMP sont donc des entreprises performantes, dans une dynamique d'investissement et qui pourraient soutenir l'investissement même sans le soutien du FEAMP.

Le FEAMP a permis le développement des volumes certifiés dans des démarches volontaire, le bio et les systèmes de recirculation dans une mesure limitée, cela représente au maximum 1% de la production aquacole pour les systèmes de recirculation (1.784 t).

**Tableau 45 : Indicateurs de suivi FEAMP pour les projets engagés et comparaison avec des valeurs de références de la filière – ensemble de l’aquaculture**

| Total                              | Unité            | Nb opérations avec indicateur renseigné | Valeur cible | Valeur atteinte | % valeur cible atteint | Valeur de référence | % atteinte / val. réf. | Source données val. réf.    |
|------------------------------------|------------------|---|--------------|-----------------|------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------------|
| Emplois créés                      | ETP              | 340                                     | 401          | 359             | 90%                    | 8.837               | 4%                     | STECF, 2016                 |
| Emplois maintenus                  | ETP              | 338                                     | 2.763        | 1.652           | 60%                    | 8.837               | 19%                    | STECF, 2016                 |
| Var. vol. prod.                    | Tonnes           | 330                                     | 24.386       | 24.038          | 99%                    | 219.700             | 11%                    | STECF, 2016                 |
| Var. val. prod.                    | Milliers d'euros | 305                                     | 65.048       | 80.716          | 124%                   | 765.200             | 11%                    | STECF, 2016                 |
| Var. bénéfices nets                | Milliers d'euros | 301                                     | 20.295       | 21.516          | 106%                   | 50.767              | 42%                    | STECF, 2014-2016            |
| Var. vol. prod certifi. syst. vol. | Tonnes           | 143                                     | 764          | 760             | 99%                    | 219.700             | 0%                     | Vol. tot. Prod., STECF 2016 |
| Var. vol. prod bio                 | Tonnes           | 147                                     | 816          | 820             | 100%                   | 219.700             | 0%                     | Vol. tot. Prod., STECF 2016 |
| Var. vol. prod recirculation       | Tonnes           | 149                                     | 2.863        | 1.784           | 62%                    | 219.700             | 1%                     | Vol. tot. Prod., STECF 2016 |

Source : élaboration d’après données de suivi OSIRIS et données STECF

### **Impacts pour la conchyliculture**

La conchyliculture est le premier secteur aquacole français et également le premier bénéficiaire du FEAMP. Les constats réalisés précédemment pour l’ensemble de la filière sont les mêmes pour la conchyliculture (la conchyliculture représentant 81% des dossiers sur la mesure 48).

Dans le secteur conchylicole, la mesure 48 a donc contribué :

- à créer 4% des emplois de la filière,
- à maintenir 17% des emplois de la filière
- à augmenter les volumes de 11%, la valeur de 9% et les bénéfices nets de 36% (comme indiqué précédemment, l’impact sur les bénéfices nets semble surestimé même si, d’après les études de cas, le FEAMP a soutenu des entreprises performantes et donc avec un bénéfice net élevé),
- l’impact sur des systèmes de production spécifique est limité, il se concentre notamment sur des systèmes de recirculation et sur la production biologique.

**Tableau 46 : Indicateurs de suivi FEAMP pour les projets engagés et comparaison avec des valeurs de références de la filière – conchyliculture**

| Conchyliculture                   | Unité            | Nb opérations avec indicateur renseigné | Valeur cible | Valeur atteinte | % valeur cible atteint | Valeur de référence | % val. atteinte / val. réf. | Source données val. réf.    |
|-----------------------------------|------------------|---|--------------|-----------------|------------------------|---------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Emplois créés                     | ETP              | 288                                     | 319          | 286             | 90%                    | 7.892               | 4%                          | STECF, 2016                 |
| Emplois maintenus                 | ETP              | 287                                     | 2.483        | 1.349           | 54%                    | 7.892               | 17%                         | STECF, 2016                 |
| Var. vol. prod.                   | Tonnes           | 279                                     | 20.993       | 20.636          | 98%                    | 191.800             | 11%                         | STECF, 2016                 |
| Var. val. prod.                   | Milliers d'euros | 252                                     | 45.921       | 62.336          | 136%                   | 656.500             | 9%                          | STECF, 2016                 |
| Var. bénéfices nets               | Milliers d'euros | 256                                     | 16.965       | 18.579          | 110%                   | 51.000              | 36%                         | STECF, 2014-2016            |
| Var. vol. prod certif. syst. vol. | Tonnes           | 119                                     | 0            | 0               | /                      | 191.800             | 0%                          | Vol. tot. Prod., STECF 2016 |
| Var. vol. prod bio                | Tonnes           | 120                                     | 732          | 738             | 101%                   | 191.800             | 0%                          | Vol. tot. Prod., STECF 2016 |
| Var. vol. prod recirculation      | Tonnes           | 121                                     | 1.881        | 1.506           | 80%                    | 191.800             | 1%                          | Vol. tot. Prod., STECF 2016 |

Source : élaboration d'après données de suivi OSIRIS et données STECF

### **Impacts pour la pisciculture**

La pisciculture représente 11% des projets soutenus par le FEAMP. D'après les données OSIRIS et les données du STECF, le FEAMP a permis :

- le développement de 4% de l'emploi,
- le maintien de 25% des emplois de la filière (239 ETP)
- le développement de 16% des volumes, de 16% de la valeur et de 39% du bénéfice net (nous pouvons formuler les mêmes précautions vis-à-vis des données sur le bénéfice net que pour la conchyliculture,
- le développement des systèmes de certification volontaires (760 t, soit 3% des volumes) et de recirculation (176 t, soit 1% des volumes)

**Tableau 47 : Indicateurs de suivi FEAMP pour les projets engagés et comparaison avec des valeurs de références de la filière – pisciculture**

| Pisciculture                      | Unité            | Nb opérations avec indicateur renseigné | Valeur cible | Valeur atteinte | % valeur cible atteint | Valeur de référence | % val. atteinte / val. réf. | Source données val. réf.    |
|-----------------------------------|------------------|---|--------------|-----------------|------------------------|---------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Emplois créés                     | ETP              | 26                                      | 46           | 38              | 82%                    | 945                 | 4%                          | STECF, 2016                 |
| Emplois maintenus                 | ETP              | 31                                      | 226          | 239             | 106%                   | 945                 | 25%                         | STECF, 2016                 |
| Var. vol. prod.                   | Tonnes           | 28                                      | 2.558        | 2.603           | 102%                   | 27.800              | 9%                          | STECF, 2016                 |
| Var. val. prod.                   | Milliers d'euros | 29                                      | 16.758       | 16.900          | 101%                   | 108.700             | 16%                         | STECF, 2016                 |
| Var. bénéfices nets               | Milliers d'euros | 26                                      | 2.772        | 2.582           | 93%                    | 6.700               | 39%                         | STECF, 2014-2016            |
| Var. vol. prod certif. syst. vol. | Tonnes           | 13                                      | 760          | 760             | 100%                   | 27.800              | 3%                          | Vol. tot. Prod., STECF 2016 |
| Var. vol. prod bio                | Tonnes           | 14                                      | 80           | 80              | 100%                   | 27.800              | 0%                          | Vol. tot. Prod., STECF 2016 |
| Var. vol. prod recirculation      | Tonnes           | 15                                      | 876          | 176             | 20%                    | 27.800              | 1%                          | Vol. tot. Prod., STECF 2016 |

Source : élaboration d'après données de suivi OSIRIS et données STECF

### **Impacts pour l'algoculture**

La pisciculture représente 6% des projets soutenus par le FEAMP. D'après les données OSIRIS, les projets soutenus par le FEAMP ont permis :

- de créer des emplois : 29 ETP,
- de maintenir 12 ETP,
- d'augmenter la production de 208 t et de 864.000 €,
- d'augmenter le bénéfice net de 153.000 €,

L'impact sur les systèmes de certification volontaire, le bio et les systèmes de recirculation sont limités (3 t pour le bio et 2 t pour les systèmes de recirculation).

**Tableau 48 : Indicateurs de suivi FEAMP pour les projets engagés et comparaison avec des valeurs de références de la filière – algoculture**

| Algoculture                       | Unité            | Nb opérations avec indicateur renseigné | Valeur cible | Valeur atteinte | % valeur cible atteint |
|-----------------------------------|------------------|---|--------------|-----------------|------------------------|
| Emplois créés                     | ETP              | 17                                      | 27           | 29              | 106%                   |
| Emplois maintenus                 | ETP              | 12                                      | 14           | 12              | 82%                    |
| Var. vol. prod.                   | Tonnes           | 15                                      | 210          | 208             | 99%                    |
| Var. val. prod.                   | Milliers d'euros | 15                                      | 1.549        | 864             | 56%                    |
| Var. bénéfices nets               | Milliers d'euros | 12                                      | 377          | 153             | 41%                    |
| Var. vol. prod certif. syst. vol. | Tonnes           | 6                                       | 0            | 0               | /                      |
| Var. vol. prod bio                | Tonnes           | 8                                       | 4            | 3               | 64%                    |
| Var. vol. prod recirculation      | Tonnes           | 7                                       | 6            | 2               | 31%                    |

Source : élaboration d'après données de suivi OSIRIS

- Importance des facteurs externes dans l'évolution de la situation économique des exploitations (évolution du marché, impact des mortalités en conchyliculture)

Les facteurs externes jouent un rôle important sur les évolutions du secteur aquacole

- L'ostréiculture fait face depuis 2008 à des mortalités importantes des naissains et juvéniles, ce phénomène n'est plus exceptionnel et les conchyliculteurs ont adapté leurs pratiques de production (ils mettent en production une plus grande quantité de naissains et juvéniles), le cycle de production est de 3-4 ans pour les huîtres, l'impact sur le marché s'est ressenti au début des années 2010 ;
- La mytiliculture a également fait face à des mortalités importantes au cours des dernières années ;
- La salmoniculture fait face à une concurrence importante vis-à-vis des importations de saumon, notamment depuis le Royaume-Uni et la Norvège. Le saumon et la truite peuvent être tous deux utilisés pour le fumage, les tendances récentes montre cependant une augmentation de la part de marché de la truite fumée vis-à-vis du saumon,
- L'aquaculture fait face à des difficultés importantes pour son développement en raison des conflits d'usages sur la bande côtière et les espaces maritimes et de la complexité de la réglementation pour agrandir ou implanter un nouveau site.



### **Critère de jugement : le FEAMP a contribué à améliorer les équipements des exploitations aquacoles**

- Investissement total

Le FEAMP a contribué à 50,4 M€ d'investissement sur les années 2014 à 2018, soit 12,6 M€ / an. D'après les données STECF (rapport 2018), l'investissement annuel en aquaculture se situe et de 68,9 M€ (78 M€ en 2014, 68,6 M€ en 2015, 60 M€ en 2016). Nous estimons donc que le FEAMP a participé à 18% des investissements de la filière depuis 2014.

- Progrès dans l'atteinte des valeurs cibles du cadre de performance

La valeur cible pour 2018 concernant la mesure 48 était le nombre de projet : 380. Cet objectif a été largement atteint et même dépassé : 460 projets programmés au 29/12/2018.

- Nombre d'opérations et montant des investissements par type

Un total de 460 projets a été financé pour un montant moyen de 64 949 € par projet.

Nous ne disposons pas des données par types d'investissement. D'après les données collectées dans le cadre des études de cas, les types d'investissements ont été très larges sans qu'une forte orientation ait été donnée par les Régions. Les projets portent sur des calibreuses, des chaînes de tri, des chariots élévateurs, des bateaux, des pontons, etc.

Notons cependant que les Régions ont mis en place des actions en raison d'une forte demande sur cette mesure :

- le financement des chariots élévateurs a été plafonné en Bretagne afin de pouvoir financer des projets jugés plus stratégiques,
- le montant de tous les projets a été plafonné en Nouvelle-Aquitaine.

### **Critère de jugement : le FEAMP a contribué à renforcer la compétitivité des PME**

- Indicateur : Typologie des bénéficiaires par taille : TPE, PME, grandes entreprises

Cette mesure a essentiellement touché des micro-entreprises, le secteur aquacole français se caractérisant en effet par des entreprises de petite taille.

D'après les données OSIRIS, 82% des opérations concernent des micro-entreprises, 16% représentent des petites entreprises et 2% des entreprises moyennes.

### **Critère de jugement : le FEAMP a contribué à améliorer la sécurité et les conditions de travail dans les exploitations**

- Indicateur : Typologie des projets ayant un impact sur la sécurité et les conditions de travail

Nous ne disposons pas de données précises sur les projets ayant eu un impact sur la sécurité et les conditions de travail. Cependant, l'attractivité de la main-d'œuvre est une question clé pour les entreprises, les investissements prennent donc en général en compte les questions d'ergonomie et d'amélioration des conditions de travail afin de fidéliser les salariés dans l'entreprise.

**Question 2.3 : Dans quelle mesure le FEAMP a contribué à la protection et la restauration de la biodiversité aquatique et au renforcement des écosystèmes liés à l'aquaculture et la promotion d'une aquaculture efficace dans l'utilisation des ressources ?**

| Critères de jugement  | Indicateur   | Source   |
|---|--|--|
| <p>Le FEAMP a contribué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à la protection et la restauration de la biodiversité aquatique,</li> <li>au renforcement des écosystèmes liés à l'aquaculture</li> <li>la promotion d'une aquaculture efficace dans l'utilisation des ressources</li> </ul> | <p>Nombre d'opérations et évolution des volumes de production liés à des projets liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à la production de l'aquaculture biologique</li> <li>à la production avec système de recirculation</li> <li>à la production aquacole certifiée dans le cadre de systèmes volontaires en matière de durabilité</li> <li>à des exploitations aquacoles fournissant des services environnementaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Code de mesure Infosys II.3.1: Type d'investissement: environnement et utilisation et qualité de l'eau; systèmes fermés.</li> </ul> |

**Critère de jugement : Le FEAMP a contribué :**

- à la protection et la restauration de la biodiversité aquatique,
- au renforcement des écosystèmes liés à l'aquaculture
- la promotion d'une aquaculture efficace dans l'utilisation des ressources
- Indicateur : Nombre d'opérations et évolution des volumes de production liés à des projets liés :
  - à la production de l'aquaculture biologique
  - à la production avec système de recirculation
  - à la production aquacole certifiée dans le cadre de systèmes volontaires en matière de durabilité
  - à des exploitations aquacoles fournissant des services environnementaux

Les projets liés à des dispositifs de certification volontaire, à la production biologique et à des systèmes de recirculation ont concerné 164 projets, soit 36% des projets soutenus. Les volumes concernés restent cependant limités : 764 t liés aux systèmes de certification, 816 t pour la production biologique et 1.784 t pour les systèmes de recirculation. Nous ne disposons pas de données sur les exploitations aquacoles fournissant des services environnementaux.

**Tableau 49 : Données sur les projets liés aux dispositifs de certification volontaire, à la production biologique et à des systèmes de recirculation**

| Total                             | Unité  | Nb opérations avec indicateur renseigné | Valeur cible | Valeur atteinte | % valeur cible atteint |
|-----------------------------------|--------|---|--------------|-----------------|------------------------|
| Var. vol. prod certif. syst. vol. | Tonnes | 143                                     | 764          | 760             | 99%                    |
| Var. vol. prod bio                | Tonnes | 147                                     | 816          | 820             | 100%                   |
| Var. vol. prod recirculation      | Tonnes | 149                                     | 2.863        | 1.784           | 62%                    |

Source : d'après donnée OSIRIS

**Question 6 : Dans quelle mesure l'efficacité constatée de la mesure est-elle liée à sa pertinence par rapport aux besoins et/ou à des changements de contexte depuis le lancement du programme**

| Critères de jugement   | Indicateur   | Source  |
|--|--|---|
| La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs         | Besoin d'investissement des acteurs en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- leur capacité d'autofinancement</li> <li>- le niveau de vétusté du matériel</li> <li>- les conditions de travail dans les entreprises lié au matériel</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative issue des entretiens : national et EDC</li> </ul>                                |
| Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué | Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PO FEAMP</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> <li>• Analyse documentaire et statistique</li> </ul> |

**Critère de jugement : La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs**

- Indicateur : besoin d'investissement des acteurs en lien avec :
  - leur capacité d'autofinancement
  - le niveau de vétusté du matériel
  - les conditions de travail dans les entreprises lié au matériel

Le besoin d'investissement est permanent dans le secteur aquacole (comme dans les autres secteurs économiques), afin de maintenir un haut niveau de productivité et de compétitivité du secteur. Nous ne disposons cependant pas de données précises sur le niveau de vétusté du matériel et les conditions de travail. Notons cependant que les études de cas ont mis en avant le fait que les aquaculteurs pouvaient rencontrer des difficultés pour recruter de la main-d'œuvre, l'attractivité des métiers et les conditions de travail sont donc des points à améliorer afin de pérenniser l'activité.

Le FEAMP ne répond pas de manière très efficace aux difficultés d'investissements liées à une faible capacité d'investissement. En effet, les délais de paiement, les conditions d'éligibilité des bénéficiaires (sur leur situation économique) et le risque quant au non-paiement d'une partie de l'aide (en cas de non-conformité de certains éléments au moment de la liquidation du projet), les bénéficiaires sont, le plus souvent, des entreprises qui aurait pu soutenir l'investissement sans subvention (cela ne signifie pas pour autant que, sans aide, le même investissement aurait été fait au même moment et avec la même ampleur).

**Critère de jugement : Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué**

- Indicateur : analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP

Le diagnostic réalisé dans le PO FEAMP est toujours pertinent. De nouveaux paramètres sont cependant entré en jeu :

- Le Brexit : les professionnels ont cependant des difficultés à évaluer son impact sur la filière à l'heure actuelle,
- Des attentes croissantes sur le bien-être animal en pisciculture, cela ne se concrétise cependant pas encore par des changements de pratiques de grande ampleur de la part des pisciculteurs, cela pourrait évoluer dans les années à venir.

**b) Contribution à d'autres plans et stratégies**

**Question 7 : Dans quelle mesure les mesures aquacoles du FEAMP ont-elles contribué à l'atteinte des objectifs du PSNPDA, aux objectifs des stratégies de bassin (Schémas régionaux de développement de l'aquaculture), aux enjeux environnementaux identifiés dans l'ESE ?**

| Critères de jugement   | Indicateur   | Source   |
|--|--|--|
| <p>Le FEAMP a contribué aux objectifs suivants du PSNPDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation n°2 : Renforcer la place des aquacultures dans les territoires et développer l'emploi</li> <li>• Orientation n°3 : Développer la durabilité des activités de productions aquacoles</li> <li>✓ Objectif 3.A. Exploiter durablement les écosystèmes aquacoles</li> <li>✓ Objectif 3.B. Améliorer la gestion des risques, renforcer la résilience et la compétitivité des activités</li> <li>• Orientation n°4 : Accroître la valeur des produits tout au long de la chaîne de valeur</li> <li>✓ Objectif 4.A. Garantir la sûreté sanitaire des produits</li> <li>✓ Objectif 4.B. Mieux valoriser les produits dans les circuits de distribution</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la compétitivité et de l'emploi (cf indicateur QE précédente)</li> <li>• Orientation 3 : type des projets retenus et nombre / montant des projets liés à : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'exploitation durable des écosystèmes aquacoles</li> <li>✓ la gestion des risques (systèmes de lutte contre les prédateurs, diversification,...)</li> </ul> </li> <li>• Orientation 4 : type des projets retenus et nombre / montant des projets liés à : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La sûreté sanitaire</li> <li>✓ La valorisation des produits</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres QE</li> <li>• Données de suivi sur les types de projets</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> </ul> |
| <p>Le FEAMP a contribué aux schémas régionaux de l'aquaculture</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse de la contribution aux schémas régionaux de l'aquaculture</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretiens qualitatifs études de cas</li> </ul>   |
| <p>Le FEAMP a répondu aux besoins environnementaux identifiés dans l'ESE du PO FEAMP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2.1 - Développer des systèmes aquacoles (1) respectueux de l'environnement (réduction et optimisation des intrants – eau, énergie, aliments -, réduction et traitement des effluents, maintien des continuités écologiques) et (2) intégrés (ex: aquaculture biologique, aquaculture multitrophique intégrée, aquaponie)</li> <li>• 2.3 - Accompagner les entreprises pour anticiper la transition écologique et l'adaptation aux changements globaux</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin 2.1 : type des projets retenus et nombre / montant des projets liés à : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Au développement de systèmes aquacoles respectueux de l'environnement (cf. question précédente)</li> <li>✓ A la mise en place de nouveaux dispositifs visant à anticiper la transition écologique et les changements globaux</li> </ul> </li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres QE</li> <li>• Données de suivi</li> <li>• Entretiens qualitatifs études de cas</li> </ul>            |

### **Critère de jugement : Le FEAMP a contribué aux objectifs du PSNPDA :**

- Indicateur : évolution de la compétitivité et de l'emploi (cf indicateur QE précédente)

Comme cela a été développé dans la question évaluative précédente, le FEAMP a permis un développement et un maintien de l'emploi dans le secteur aquacole. Le FEAMP a permis la modernisation du secteur et donc de développer la compétitivité.

- Indicateur : Orientation 3 : type des projets retenus et nombre / montant des projets liés à :
  - l'exploitation durable des écosystèmes aquacoles
  - la gestion des risques (systèmes de lutte contre les prédateurs, diversification,...)

Comme cela a été développé dans la QE précédente, les investissements sous la M48 ont été peu orientés vers des systèmes de certification volontaire, la production biologique et les systèmes de recirculation.

La classification des projets concernant la gestion des risques n'est pas disponible pour la M48.

- Indicateur : Orientation 4 : type des projets retenus et nombre / montant des projets liés à :
  - La sureté sanitaire
  - La valorisation des produits

La classification des projets par rapport à la sureté sanitaire et à la valorisation des produits n'est pas disponible pour la M48.

De manière qualitative, un nombre significatif de projets en ostréiculture ont concerné des achats de calibreuses et de lignes de conditionnement, qui favorisent la valorisation des produits.

### **Critère de jugement : le FEAMP a contribué aux schémas régionaux de l'aquaculture**

- Indicateur : analyse de la contribution aux schémas régionaux de l'aquaculture

La mesure 48, liée aux investissements, n'a pas contribué aux schémas régionaux de l'aquaculture qui concerne l'aménagement de l'espace.

### **Critère de jugement : Le FEAMP a répondu aux besoins environnementaux identifiés dans l'ESE du PO FEAMP :**

- 2.1 - Développer des systèmes aquacoles (1) respectueux de l'environnement (réduction et optimisation des intrants – eau, énergie, aliments -, réduction et traitement des effluents, maintien des continuités écologiques) et (2) intégrés (ex: aquaculture biologique, aquaculture multitrophique intégrée, aquaponie)
- 2.3 - Accompagner les entreprises pour anticiper la transition écologique et l'adaptation aux changements globaux
- Indicateur : Besoin 2.1 : type des projets retenus et nombre / montant des projets liés à :
  - Au développement de systèmes aquacoles respectueux de l'environnement (cf. question précédente)
  - A la mise en place de nouveaux dispositifs visant à anticiper la transition écologique et les changements globaux

Comme cela a été développé dans la QE précédente, les investissements sous la M48 ont été peu orientés vers des systèmes de certification volontaire, la production biologique et les systèmes de recirculation.

## 2.3 Mesure 50.c : Promotion du capital humain et mise en réseau en aquaculture

### 2.3.1 Rappel de l'AFOM et de l'évaluation ex-ante

#### a) Besoins identifiés dans l'AFOM

Les faiblesses et besoins identifiés dans l'AFOM sont présentés ci-dessous.

#### Faiblesses

- Un tissu d'entreprises aquacoles composé essentiellement de TPE / PME, peu armées pour faire face au contexte règlementaire et financier exigeant.
- Taille réduite de la filière piscicole (faible nombre d'entreprises) entraînant un manque de visibilité économique, de soutien en matière de recherche et développement, et de visibilité administrative.
- En Aquitaine et Poitou-Charentes, envasement et accumulation de coquilles issues d'exploitations ayant cessé leur activité, qui entravent la production des exploitations en place et limitent le potentiel de développement de nouvelles unités de production.
- Dans les RUP, la pisciculture est encore peu développée, du fait de d'une filière encore jeune et faute de demande solvable pour certains produits et de marchés structurés et clairement identifiés.
- Sous-dimensionnement des structures et des réseaux chargés du transfert technologique et difficultés d'implication à long terme des professionnels.
- Incidence de certaines exploitations et pratiques aquacoles (intrants – eau, énergie, alimentation -, effluents et co-produits) sur le milieu et la qualité des eaux.
- Manque de connaissances fines sur l'état et la résilience des écosystèmes aquatiques ayant une incidence sur les activités d'élevage.

#### Besoins

- Anticiper, prévenir les risques et aléas sur la production et renforcer la résilience des entreprises.
- Créer de nouvelles unités de production durables sur des sites existants ou sur des nouveaux sites et réhabiliter des sites déjà existant, en mer et à terre.
- Développer les pratiques aquacoles intégrées plus respectueuses de l'environnement.
- Développer les pratiques d'élevage et des systèmes de production permettant de réduire l'impact sur l'environnement.
- Développer les pratiques d'élevage et des systèmes de production permettant de réduire les intrants (aliments, eau, énergie).
- Garantir la sécurité sanitaire et améliorer la qualité des produits aquacoles.
- Mieux valoriser les métiers de l'aquaculture de façon à promouvoir leur attractivité.
- Améliorer l'intégration des aquacultures dans les territoires.

## b) Stratégie et objectifs

Améliorer la mise en réseau et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les entreprises aquacoles ou les organisations professionnelles et les autres parties prenantes.

Cette mesure doit permettre de renforcer le dialogue interprofessionnel au sein des filières aquacoles, pour une meilleure gestion des ressources, des milieux et une meilleure valorisation des produits, de renforcer la structuration des filières aquacoles, faire circuler l'information au sein des filières aquacoles, renforcer les compétences (techniques, scientifiques, réglementaires et économiques) des opérateurs, renforcer le partenariat entre professionnels et autres parties prenantes afin de favoriser l'accès des professionnels à l'information technique, réglementaire et économique et de renforcer l'égalité femme-homme et l'insertion des handicapés dans le monde du travail.

## c) Modalités de la mesure











### **Bénéficiaires potentiels :**

-  **Les entreprises aquacoles et leurs groupements** constituant des entreprises au sens de l'UE
-  **les organismes publics** (société publiques locales, sociétés publiques locales d'aménagement, les organismes reconnus de droit public comme les comités nationaux des pêches maritimes et des élevages marins...) ou semi-publics (Établissements publics à caractère industriel et commercial par exemple)
-  **les organismes privés reconnus par l'État membre** (Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture, organisations de producteurs, groupements de défense sanitaire, la Fédération française d'aquaculture...)



### **Actions soutenues :**

Sont éligibles à cette mesure, les **opérations collectives de mise en réseau**, d'échange d'expériences et de bonnes pratiques et de partage de connaissances scientifiques finalisées à destination des acteurs des filières aquacoles, contribuant aux volets suivant :

-  **l'amélioration des conditions de production, de transformation et de distribution** en termes d'optimisation des coûts, de sécurité des travailleurs, de santé publique et d'hygiène, de santé animale, de gestion zootechnique, de qualité et de traçabilité des produits ou d'intégration des enjeux environnementaux
-  **l'amélioration des connaissances concernant la réglementation** en lien avec l'aquaculture
-  **la meilleure mise en valeur des espèces peu utilisées, des sous-produits et des déchets** (ex : sensibilisation à la notion d'économie circulaire, diminution de la dépendance envers les protéines et corps gras d'origine marine)
-  **la maîtrise des procédures administratives, comptables et budgétaires** que doit respecter l'entreprise aquacole (ex : réunion d'information sur les bonnes pratiques)
-  **l'installation et la transmission des entreprises**
-  **le développement de nouveaux marchés** (ex : colloques sur la production de nouvelles espèces)
-  **l'amélioration de la structuration de la filière**
-  **l'amélioration de l'accès aux possibilités de financement** privés ou publics.

## d) Conclusion de l'évaluation ex-ante

La mesure 50.c a fait l'objet de peu de recommandations dans le cadre de l'ex-ante. Il est relevé que l'indicateurs emploi sont intéressants mais présentent des interrogations sur la possibilité de calcul.

## e) Rappel des résultats atteints sur le FEP

Une telle mesure n'existait pas dans le cadre du FEP. Des projets équivalents ont pu être mis en place dans le cadre de la mesure action collective. Nous ne disposons cependant pas de bilan sur les projets liés à l'aquaculture dans le cadre de cette mesure action collective.

## 2.3.2 Bilan de programmation et résultats

### a) Réalisations physiques et financières

**Tableau 50 : Bilan des réalisations au 29/12/2018 (€)**

| Nombre d'opérations programmées (1) | Dont opérations payées | Montant total engagé | Soutien du FEAMP | Montant total payé | FEAMP Payé |
|-------------------------------------|------------------------|----------------------|------------------|--------------------|------------|
| 7                                   | 2                      | 1 213 876            | 892 960          | 196 828            | 147 621    |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 – (1) Opération dont l'état inclut « décidé », « en cours de réalisation », « réalisé » et « clos »

**Tableau 51 : Coût moyen par projet et ratios de programmation**

| Coût moyen engagé par opération programmée en € | Taux d'engagement (montant engagé sur montant budgété) | Taux de paiement (montant payé sur montant budgété) | Taux de financement FEAMP engagé sur Montant total engagé |
|---|--|---|---|
| 173 411   | 15%  | 3%  | 74%   |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

### b) Typologie des projets et Indicateurs de réalisation

**Tableau 52 : Indicateurs de réalisation**

| Nbre d'opérations programmées renseignées | Indicateurs de réalisation  | Valeur prévisionnelle cible | Valeur réalisée |
|---|---|-----------------------------|-----------------|
| 3   | Nombre d'employés bénéficiant de l'opération                      | 687                         | 687             |
| 1   | Nombre d'épouses et partenaires de vie bénéficiant de l'opération | 220                         | 220             |

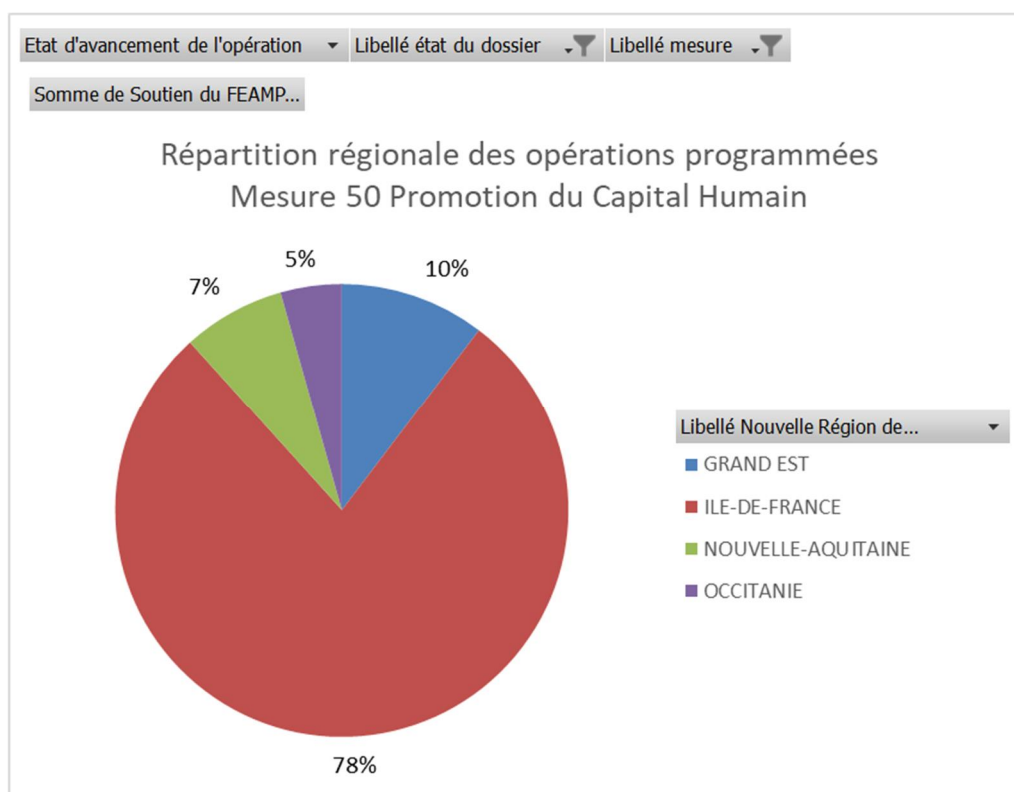
Source : Osiris extraction du 9/11/2018



**c) Répartition géographique des projets programmés**

Le schéma suivant présente la répartition des projets programmés par région administrative.

**Figure 7 : Répartition géographique des projets programmés**



Source : Osiris extraction du 9/11/2018

**d) Indicateurs de résultats**

**Tableau 53 : Indicateurs de résultats**

| Nbre d'opérations programmées renseignées | Indicateurs de résultats | Valeur prévisionnelle cible | Valeur réalisée |
|---|--------------------------|-----------------------------|-----------------|
| 5   | Emplois créés            | 0                           | 0               |
| 1   | Emplois maintenus        | 1                           | 1               |

Source : Osiris extraction du 9/11/2018

## 2.3.3 Réponse aux questions évaluatives

### a) Efficacité

**Question 2.5 : Dans quelle mesure le FEAMP a-t-il contribué au développement de la formation professionnelle, des nouvelles compétences professionnelles et de l'apprentissage tout au long de la vie dans le secteur de l'aquaculture ?**

| Critères de jugement  | Indicateur   | Source             |
|---|--|--------------------|
| Le FEAMP a contribué à améliorer le capital humain et la mise en réseau | Investissement total   | Données de suivi   |
|   | Ratio d'absorption   | • Données de suivi |
|   | Progrès dans l'atteinte des indicateurs cible                                      | • Données de suivi |
|   | Nombre d'opérations par type   | • Données de suivi |
|   | Avantages perçus de la mise en réseau et de l'échange d'expérience                 | • Participants     |
|   | Déploiement des résultats obtenus par la mise en réseau et l'échange d'expériences | • AG, participants |

**Critère de jugement : Le FEAMP a contribué à améliorer le capital humain et la mise en réseau**

- Indicateur : Investissement total

L'investissement total s'élève à 1 214 k€ avec taux d'engagement de 15%. Cela représente 0,6%, des 212 941 k€ engagés au 29/12/2018 pour l'ensemble du FEAMP et de la contribution nationale/régionale.

- Indicateur : Progrès dans l'atteinte des indicateurs cibles

Aucun objectif n'a été fixé dans le cadre de performance à horizon 2018 pour cette mesure.

- Indicateur : Nombre d'opérations par type

Les 7 opérations engagées concernent la mise en réseau en aquaculture. Ces opérations visent la mise en place de programmes d'actions nationales (pisciculture, spiruline) par des organisations de producteurs nationales (CIPA et Fédération des Spiruliniers), régionales (Fédération aquacole du Grand Est) ou par bassin (conchyliculture Arcachon – Centre Régional Expérimentation d'Application Aquacole - CERAA).

- Indicateur : Avantages perçus de la mise en réseau et de l'échange d'expérience

Les informations collectées dans le cadre de cette étude ont montré un intérêt de la part des bénéficiaires pour la mise en réseau.

- Indicateur : Déploiement des résultats obtenus par la mise en réseau et l'échange d'expérience

Des bénéficiaires ont mis en avant les bénéfices des actions, par exemple la mise en œuvre du plan de progrès par le CIPA et l'ITAVI, en collaboration avec les acteurs locaux, permet une réduction des délais d'instruction pour les opérateurs dans leurs procédures.

**Question 6 : Dans quelle mesure l'efficacité constatée de la mesure est-elle liée à sa pertinence par rapport aux besoins et/ou à des changements de contexte depuis le lancement du programme**

| Critères de jugement   | Indicateur  | Source  |
|--|---|---|
| La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs         | Besoin d'une mise en réseau des acteurs sur des problématiques spécifiques (mise en œuvre de programmes, échanges de bonnes pratiques...) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse qualitative issue des entretiens : national et EDC</li> </ul>                            |
| Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué | Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP  | <ul style="list-style-type: none"> <li>PO FEAMP</li> <li>Entretiens qualitatifs</li> <li>Analyse documentaire et statistique</li> </ul> |

**La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs**

- Besoin d'une mise en réseau des acteurs sur des problématiques spécifiques (mise en œuvre de programmes, échanges de bonnes pratiques...)

La mise en réseau est un besoin de la part des acteurs. Le secteur est atomisé avec de nombreuses TPE qui rencontrent des difficultés similaires vis-à-vis des contraintes réglementaires (installation, renouvellement d'autorisation, suivi sanitaire, marché). Cette mesure a principalement été mobilisée par les acteurs de la pisciculture. Certains acteurs de la conchyliculture interviewés dans le cadre de cette étude considèrent cette mesure comme non attractive ou sont prudents vis-à-vis des projets FEAMP auxquels ils participent car ils perçoivent un risque financier (risque perçu de difficultés au moment de la liquidation ou en cas de contrôle). Ces risques sont perçus importants pour des actions liées à de la main-d'œuvre, comme les projets soutenus par la mesure 50.c. Notons également que cette mesure n'a pas été ouverte dans certaines régions, comme en Occitanie.

**Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué**

- Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP

Le diagnostic réalisé dans le PO FEAMP est toujours pertinent. De nouveaux paramètres sont cependant entré en jeu pour l'aquaculture :

- Le Brexit : les professionnels ont cependant des difficultés à évaluer son impact sur la filière à l'heure actuelle,
- Des attentes croissantes sur le bien-être animal en pisciculture, cela ne se concrétise cependant pas encore par des changements de pratiques de grande ampleur de la part des pisciculteurs, cela pourrait évoluer dans les années à venir.

La mesure 50.c serait pertinente pour mener des projets en lien avec le 2<sup>ème</sup> élément listé ci-dessus.

## b) Contribution à d'autres plans et stratégies

**Question 7 : Dans quelle mesure les mesures aquacoles du FEAMP ont-elles contribué à l'atteinte des objectifs du PSNPDA, aux objectifs des stratégies de bassin (Schémas régionaux de développement de l'aquaculture), aux enjeux environnementaux identifiés dans l'ESE ?**

| Critères de jugement  | Indicateur   | Source   |
|---|--|--|
| Le FEAMP a contribué aux objectifs du PSNPDA.                                     | Analyse de la contribution au PSNPDA   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres QE</li> <li>• Données de suivi sur les types de projets</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> </ul> |
| Le FEAMP a contribué aux schémas régionaux de l'aquaculture                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la contribution aux schémas régionaux de l'aquaculture</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretiens qualitatifs</li> <li>• études de cas</li> </ul>  |
| Le FEAMP a répondu aux besoins environnementaux identifiés dans l'ESE du PO FEAMP | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin 2.1 : type des projets retenus et nombre / montant des projets liés à : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Au développement de systèmes aquacoles respectueux de l'environnement (cf. question précédente)</li> <li>✓ A la mise en place de nouveaux dispositifs visant à anticiper la transition écologique et les changements globaux</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres QE</li> <li>• Données de suivi</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> <li>• études de cas</li> </ul> |

### **Le FEAMP a contribué aux objectifs du PSNPDA.**

- Analyse de la contribution au PSNPDA

Cette mesure contribue à l'Orientation n°5 du PSNPDA : Accroître et mieux partager les compétences, la connaissance et l'innovation au profit du développement des aquacultures.

### **Le FEAMP a contribué aux schémas régionaux de l'aquaculture**

- Analyse de la contribution aux schémas régionaux de l'aquaculture

Nous n'avons pas identifié de contribution de cette mesure aux schémas régionaux.

### **Le FEAMP a répondu aux besoins environnementaux identifiés dans l'ESE du PO FEAMP**

- Besoin 2.1 : type des projets retenus et nombre / montant des projets liés à :
  - Au développement de systèmes aquacoles respectueux de l'environnement (cf. question précédente)
  - A la mise en place de nouveaux dispositifs visant à anticiper la transition écologique et les changements globaux

Les données disponibles sur les projets ne nous ont pas permis d'identifier de contribution de cette mesure aux besoins environnementaux identifiés.

### 3. Priorité 3 : Encourager la mise en œuvre de la PCP

#### 3.1 Mesure 77 : Collecte des données

##### 3.1.1 Rappel de l'AFOM et de l'évaluation ex-ante

###### a) Besoins identifiés dans l'AFOM

Les principaux besoins identifiés dans l'AFOM sont présentés ci-dessous.

**Tableau 54 : besoins identifiés par l'AFOM et justification de la mesure**

| Besoin  | Besoin unitaire   | Éléments de l'AFOM  | Mesures retenues   |
|---|---|---|--|
| 5 - Collecter, gérer, utiliser des données pour le soutien aux avis scientifiques et acquérir les connaissances nécessaires pour améliorer la compréhension des interactions entre pêche et environnement | Appuyer la collecte des données sur des liens forts entre recherche et expertise  | Articulation et lisibilité à améliorer entre la collecte de données par les instituts de recherche au titre des obligations réglementaires et les projets de parties prenantes collectant des données complémentaires.<br>Connaissances empiriques insuffisamment valorisées. | Art. 77 a) collecte, gestion et l'utilisation de données à des fins d'analyse scientifique et de mise en œuvre de la PCP<br><br><b>Autre mesure</b><br>Art. 28. Partenariats scientifiques/pêcheurs  |
|   | Adapter les plans d'échantillonnage aux évolutions des pratiques de pêche (prise en compte de l'obligation de débarquement)                 |   | Art. 77 b) des programmes d'échantillonnage locaux, nationaux et transnationaux pluriannuels (stocks PCP)  |
|   | Améliorer la connaissance de la dynamique des stocks exploités (stocks DLS)   | Une partie importante des stocks halieutiques sont classés par le CIEM dans la catégorie DLS (i.e. Data Limited Stock). Beaucoup de stocks en DLS représentent une part importante du chiffre d'affaires des flottilles françaises  | Art. 77 b) des programmes d'échantillonnage locaux, nationaux et transnationaux pluriannuels (stocks PCP)<br>Art. 77 c) l'observation en mer de la pêche et prises accessoires<br>Art. 77 d) campagnes de recherche océanographiques<br>Art. 77 e) Participation aux réunions régionales de coordination, aux réunions des ORGP ou aux réunions des organismes internationaux chargés d'émettre des avis scientifiques |
|   | Rationaliser, simplifier et harmoniser le fonctionnement des bases de données pour augmenter la capacité de réponse aux demandes de données | Insuffisante capacité de réponse aux demandes de données des institutions (COM, CIEM, CSTEP) et des utilisateurs finaux tels que définis dans le règlement européen sur la collecte des données.  | Art. 77 f) l'amélioration des systèmes de gestion des données  |
|   | Valoriser et communiquer sur les données couvertes par la DCF   | Insuffisante communication vers les parties prenantes sur l'ampleur et l'importance du programme de collecte de données.  |  |

Jugement de l'évaluation ex-ante : cette mesure à caractère réglementaire n'avait pas fait l'objet de jugement particulier dans l'évaluation ex ante.

## **b) Stratégie et objectifs**

La mesure doit contribuer à l'objectif spécifique 3.1. Améliorer les connaissances scientifiques et leur diffusion et améliorer la collecte et la diffusion des données.

Son objectif spécifique est de mettre en œuvre la réglementation européenne en matière de collecte, gestion et transmission de données dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture (règlement UE 2017/1004 et décision d'exécution UE 2016/1251).

Les données collectées incluent des données biologiques sur les captures et rejets, sur les stocks et sur l'incidence environnementales de la pêche sur l'écosystème marin et la collecte de données socio-économiques sur les acteurs des filières pêche et aquaculture.

Le FEAMP finance la collecte, la gestion et la transmission des données vers les utilisateurs finaux.

## **c) Modalités de la mesure**

La mesure vise à permettre la mise en œuvre du plan national de collecte assurant la production et diffusion des données du règlement DCF.



### **Actions soutenues :**

Pour la période 2017-2020, les actions éligibles seront précisées dans le nouveau plan national de collecte de données qui sera adopté par la Commission européenne.

La typologie des dépenses éligibles comprend les frais d'exploitation des navires ou aéronefs pour la réalisation des campagnes scientifiques et l'achat d'équipements neufs.



### **Bénéficiaires potentiels :**



Sont éligible à cette mesure les organismes partenaires de la « Data collection Framework » pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche.



La liste des demandeurs éligibles figure dans le programme national de collecte de données en vigueur. A partir de 2017, les bénéficiaires éligibles seront désignés dans le nouveau plan national qui sera adopté par la Commission européenne par un acte délégué ou acte d'exécution.

Règles d'intervention : les bénéficiaires sont tous des établissements publics, le soutien financier couvre 100% du total des dépenses éligibles de l'opération pour ces établissements. Le taux de contribution du FEAMP est de 80%.

## **d) Rappel des résultats atteint sur le FEP**

Sans objet (DCF en gestion directe)

### 3.1.2 Bilan de programmation et résultats

#### e) Réalisations physiques et financières

**Tableau 55 : Bilan des réalisations au 29/12/2018**

| Nombre d'opérations programmées (1) | Dont opérations payées | Montant total engagé (1) | Soutien du FEAMP (1) | Montant total payé | FEAMP Payé |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------|------------|
| 20                                  | 14                     | 41 781 441               | 33 425 154           | 33 256 534         | 26 605 227 |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 – 1) Opération dont l'état inclut : « décidé », « en cours de réalisation », « réalisé et soldé »

**Tableau 56 : Coût moyen par projet et ratios de programmation**

| Coût moyen engagé par opération programmée en € | Taux d'engagement (montant engagé sur montant budgété) | Taux de paiement (montant payé sur montant budgété) | Taux de financement FEAMP engagé sur Montant total engagé |
|---|--|---|---|
| 1 671 258                                       | 51%  | 40%   | 80%   |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

Ayant un caractère obligatoire des actions financées par la mesure 77 du FEAMP, ces actions sont réalisées annuellement depuis 2014. Le tableau ci-dessous récapitule par année le nombre de projets réalisés ou prévus.

**Tableau 57 : Réalisations effectives et prévues**

|   | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Projets réalisés ou en cours de réalisation | 6    | 6    | 6    | 8    | 8    |      |      |
| Projets prévus                              | 6    | 6    | 6    | 8    | 8    | 8    | 9    |

Source : responsable mesure

**Tableau 58 : Réalisations physiques sur la période 2014-2018**

| Type de dossiers  | Nombre d'opérations (1) | Coût total          | Aide publique engagée | Dont aide FEAMP     |
|---|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Programmé dans Osiris   | 20                      | 41 781 440 "        | 41 754 192 "          | 33 425 154 "        |
| Réalisé ou en cours de réalisation, non programmé dans Osiris | 14                      | 25 101 748 "        | 25 101 748 "          | 20 081 399 "        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>34</b>               | <b>66 883 188 €</b> | <b>66 855 940 €</b>   | <b>53 506 553 €</b> |

Source : responsable mesure

#### f) Typologie des réalisations

Il n'est pas pertinent pour cette mesure, cadrée par le programme national de collecte de données de la France, d'analyser les projets à travers une typologie. Les réalisations sont par construction en phase avec les objectifs.

**Tableau 59 : Types de bénéficiaires (projets programmés Osiris)**

| Bénéficiaires        | Nb projets | FEAMP        |     |
|----------------------|------------|--------------|-----|
| IFREMER              | 4          | 26 290 370 € | 79% |
| MNHN                 | 5          | 756 114 €    | 2%  |
| Université de Nantes | 3          | 1 461 982 €  | 4%  |
| IRD                  | 2          | 2 213 889 €  | 7%  |
| Autres               | 2          | 2 702 800 €  | 8%  |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

#### g) Typologie des bénéficiaires

**Tableau 60 : Types de bénéficiaires (projets réalisés ou en cours de réalisation en 2018)**

| Bénéficiaires        | Nb projets | FEAMP        |      |
|----------------------|------------|--------------|------|
| IFREMER              | 5          | 33 213 570 € | 62 % |
| MAA                  | 5          | 10 231 317 € | 19%  |
| IRD                  | 5          | 5 699 727 €  | 11%  |
| Université de Nantes | 5          | 2 435 350 €  | 5 %  |
| Autres               | 14         | 1 926 589 €  | 4%   |

Source : responsable mesure

L'Ifremer contribue à la collecte de données biologiques, de données d'activité et de données socioéconomiques en Mer du Nord et Arctique est, en Atlantique, en Méditerranée, et en Outre-Mer. En particulier, l'Ifremer contribue aux actions de collecte suivantes :

- Campagnes océanographiques (environ 20 millions d'euros sur la période 2014-2018) qui fournissent des indices d'abondance pour une soixantaine de stocks ;
- Collecte de données d'activité (calendriers d'activité, observations aux débarquements) et économiques dans toutes les régions ;
- Collecte de données biologiques en Outre-Mer (hors thons tropicaux), et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la collecte de données biologiques en France métropolitaine

L'Ifremer est aussi chargé de stocker les données collectées, de les traiter et de transmettre à diverses instances internationales les données ainsi traitées.

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) est maître d'ouvrage d'un marché public d'observations scientifiques à bord de navires de pêche professionnelle et sous les criées françaises, qui vise à collecter des données biologiques en France métropolitaine. Jusqu'à 2018, il était aussi maître d'ouvrage d'un marché public visant à collecter des données d'activité en Méditerranée.

L'IRD collecte des données biologiques et d'activité sur les flottilles thonières françaises, les traite et contribue à leur transmission à des instances internationales.

L'Université de Nantes participe à la collecte de données économiques sur la pêche et l'aquaculture.

FranceAgriMer collecte des données économiques sur les industries de transformation et des données sur la pêche récréative.



Les autres partenaires participent à la collecte de données d'activité ou biologiques sur des régions précises (Mayotte pour l'AFB) ou des espèces ou groupes d'espèces particuliers (saumon pour l'INRA, anguilles pour l'AFB, raies et requins pour le MNHN°

#### h) Réalisations par zone géographique

La localisation des bénéficiaires ne correspond pas aux lieux de réalisation des différentes opérations de collecte de données. L'analyse par zone géographique n'est donc pas pertinente.

#### i) Indicateurs de résultat et d'effets

**Tableau 61 : Indicateurs FAME proposés pour la mesure 77**

|   |   |
|---|---|
| Progrès dans l'atteinte des indicateurs cible des outputs | Jalons et / ou valeur cible du tableau AIR par rapport à la valeur cumulée<br>Nombre d'opérations / valeur de jalon<br>Nombre d'opérations / valeur cible |
| Type de bénéficiaire                                      | Code de mesure Infosys IV.2   |
| Amélioration du système de collecte de données            | RI 3.B.1: Amélioration du % de réalisation des appels de données  |

**Tableau 62 : Conformité globale des rapports annuels soumis par la France depuis 2014.**

| Année de mise en œuvre                  | 2014                  | 2015                  | 2016                         | 2017                         |
|---|-----------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|
| Conformité globale évaluée par le CSTEP | PARTIELLE<br>(10-50%) | PARTIELLE<br>(10-50%) | POUR L'ESSENTIEL<br>(50-90%) | POUR L'ESSENTIEL<br>(50-90%) |

Source : responsable mesure

**Tableau 63 : Défauts de transmission des données signalés par les utilisateurs finaux de données**

| Année de transmission | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|
| Défauts signalés      | 109  | 84   | 44   | 44   | 6    |
| Défaut apparents      | 28   | 40   | 7    | 15   | ?    |

Source : responsable mesure

### 3.1.3 Réponse aux questions évaluatives

#### j) Efficacité

**Question 3.1 : Dans quelle mesure le FEAMP a-t-il contribué à l'amélioration et à la fourniture de connaissances scientifiques ainsi qu'à la collecte et à la gestion des données ?**

| Critères de jugement  | Indicateur  | Source   |
|---|---|--|
| Le FEAMP a contribué à l'amélioration du système de collecte de données et à une meilleure diffusion et utilisation des données | Nombre de projets par thématique et cohérence avec les besoins identifiés | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Types de projets</li> </ul> </li> </ul>   |
|   | Résultats obtenus   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'appels de données satisfaits</li> <li>✓ Nombre de destinataires et utilisateurs des données</li> </ul> </li> </ul> |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | ✓ Nombre de publications<br>Entretiens qualitatifs : qualité et intérêt opérationnel des résultats obtenus pour la mise en œuvre du FEAMP et de la PCP   |
|  | Effets attendus  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de systèmes de gestion durables des pêcheries étayées scientifiquement (RMD, gestion des rejets)</li> <li>• Suivi de la situation économique du secteur pour la mise en œuvre du FEAMP (pertinence et impact des mesures) ;</li> <li>• Anticipation du changement climatique</li> </ul> |
|  | Rôle des facteurs externes dans l'évolution des besoins d'acquisition de connaissances scientifiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux besoins liés à l'évolution des stocks et aux impacts environnementaux de la pêche</li> <li>• Changement climatique et performance énergétique</li> <li>• Rentabilité et compétitivité des acteurs économiques...</li> </ul>  |

La question de l'efficacité d'une mesure finançant des obligations réglementaires peut, dans une vision restrictive des choses, se limiter à mesurer la conformité des réalisations aux dites obligations réglementaires.

Les indicateurs de suivi (tableaux 8 et 9 du chapitre précédent) montrent que la conformité des données collectées avec l'appui de la mesure 77 par rapport aux objectifs s'est améliorée tendanciellement et que les défauts de transmission sont anecdotiques fin 2018. Par ailleurs, les résultats font l'objet d'une diffusion par la Commission Européenne (rapports JRC-STEFC) et au niveau national.

Il n'est pas possible à ce niveau, compte tenu des données disponibles, d'appréhender les effets et impacts de l'accumulation et l'entretien des connaissances liés à la mesure 77 sur la compréhension des enjeux de gestion des activités de pêche ou d'aquaculture et des réponses politiques découlant de cette compréhension.

Si l'on analyse l'efficacité sous l'angle de la pertinence des données collectées, soit sous l'angle de leur réponse à des besoins de connaissances nécessaires pour organiser efficacement les activités de pêche dans une perspective de durabilité, les acteurs interrogés (responsable mesure, professionnels et scientifiques) s'accordent à dire, que le programme de collecte et les moyens affectés ne couvraient pas la totalité des besoins en matière de connaissance (voir analyse des besoins financiers au chapitre suivant 1.3.2).

L'élargissement éventuel de l'enveloppe allouée à la mesure 77 pourrait donc être envisagé sur la seconde partie du programme en vue d'améliorer son efficacité. Les besoins nouveaux devant bien évidemment être explicités et validés par les partenaires (pêcheurs et scientifiques).

**Question 6 : Dans quelle mesure l'efficacité constatée de la mesure est-elle liée à sa pertinence par rapport aux besoins et/ou à des changements de contexte depuis le lancement du programme**

| Critères de jugement   | Indicateur  | Source   |
|--|---|--|
| La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs | Besoins en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La connaissance de l'effort de pêche, des captures et des rejets / ressource ;</li> <li>- La connaissance de la situation des acteurs et des enjeux socio-économiques</li> <li>- Les enjeux de mise en œuvre d'autres dimensions de la PCP et du FEAMP</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative issue des entretiens : national et EDC</li> </ul> |

|  |  |   |
|--|--|---|
| Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué | Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PO FEAMP</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> <li>• Analyse documentaire et statistique</li> </ul> |
|--|--|---|

Hormis la dotation financière insuffisante à la collecte de données dans le budget initial, quelques besoins nouveaux semblent pouvoir découler des résultats de la mesure 28, qui s'est pour partie substituée à la mesure 77 pour collecter des données biologiques importantes (stocks langoustine ou coquille) et qu'il va falloir entretenir de façon récurrente.

L'analyse des besoins, en termes de moyens financiers, est développée dans le chapitre suivant. Ces besoins devront être objectivés en terme précis (stocks, pêcheries, écosystèmes...), argumentés en termes d'utilité pour le secteur, et être intégrés dans le plan national de collecte.

#### **k) Efficacité et Efficience (adéquation des moyens / besoins)**

##### **Moyens alloués par rapport aux besoins et efficience**

L'enveloppe globale pour la mesure 77 du FEAMP est de 66 146 872 €, soit 9 449 553 € par an. Cette enveloppe était déjà limitante au regard des actions prévues en 2014. L'équilibre budgétaire a été de plus mis à mal par :

- Les efforts pour intégrer des actions de collecte qui étaient déjà obligatoires en 2014 mais n'étaient pas effectuées par la France. Par exemple, la collecte de données économiques sur les flottes de pêche de Guyane et de Guadeloupe et la collecte de données biologiques en Guadeloupe et à Mayotte ont été intégrées en 2017. La collecte de données biologiques en Corse sera intégrée en 2020.
- La publication le 12 juillet 2016 de la décision d'exécution (UE) 2016/1251 adoptant un programme pluriannuel de l'Union pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données, qui a introduit de nouvelles exigences en matière de données devant être collectées. Par exemple, cette décision a rendu obligatoire la collecte de données sociales sur la pêche et l'aquaculture, la mise en place d'études pilotes pour estimer le niveau de pêche et l'incidence des activités de pêche sur les ressources marines, ainsi que la collecte d'une grande quantité de données sur les anguilles et les saumons.

**Tableau 64 : Analyse des besoins non budgétés**

| Enveloppe 2014-2020 | FEAMP Programmé 2014-2018 | FEAMP Payé 2014-2018 | FEAMP Prévu 2019-2020 | Besoins prévisionnels sur la période 2014-2020 | Budget manquant |
|---------------------|---------------------------|----------------------|-----------------------|--|-----------------|
| 66 146 872 €        | 33 425 154€               | 26 605 227           | 23 360 936€           | 76 867 489€                                    | -10 720 617 €   |

Source : Osiris Déc 2018 et responsable mesure

##### **Comparaison des pratiques (entre mesures, entre Régions, entre Etats membres, par rapport au FEP)**

Non pertinent.

##### **Autres dispositifs ayant eu un impact sur l'efficience du programme (Régimes d'aide)**

Non pertinent.

## **4. Priorité 4 : Améliorer l'emploi et la cohésion territoriale**

Non concerné par les mesures les plus avancées.

## 5. Priorité 5 : encourager la commercialisation et la transformation

### 5.1 Fiche mesure 66 : plans de production et de commercialisation

#### 5.1.1 Rappel de l'AFOM et de l'évaluation ex-ante

##### a) Besoins identifiés dans l'AFOM

Les faiblesses et besoins identifiés dans l'AFOM sont présentés ci-dessous.

##### Faiblesses

Les faiblesses concernant le secteur sont les suivantes :

- Concentration encore inachevée du secteur de la production via les organisations de producteurs de pêche, qui se traduit par la coexistence d'OP de tailles inégales et aux capacités d'action hétérogènes
- Absence d'OP en pêche en Corse et dans les RUP
- Manque de structuration de la profession algicole

##### Besoins

En lien avec les caractéristiques identifiées dans l'AFOM pour les filières pêche et aquaculture, un besoin prioritaire a été identifié : améliorer la rentabilité des filières pêche et aquaculture, en tirant partie de la diversité des apports et de la qualité des produits, dans une logique de transition écologique (en prenant en compte l'obligation de débarquement pour les produits de la pêche) et énergétique, ce qui contribuera à atteindre une gestion durable des ressources. Ce besoin se décline au travers des besoins unitaires suivants

- Asseoir le rôle des OP pour assurer une exploitation durable des ressources halieutiques et une valorisation optimale des productions de pêche et d'aquaculture :
  - En poursuivant la concentration des OP dans l'hexagone, et en contribuant à la création d'OP en Corse et dans les RUP
  - En mettant en adéquation l'offre de pêche et la demande du marché au niveau de la première vente (prévision des apports dont captures non désirées, qualité des produits, quantités, types de produits transformés...)
  - En renforçant les liens avec les maillons aval, en identifiant de nouveaux marchés et en et en valorisant la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture
- Connaître et promouvoir la qualité et l'image des produits français au travers de la collaboration des différents maillons des filières afin que le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture soit efficace et transparent : échanges, d'informations, connaissance de l'offre et de la demande à chaque niveau, transparence et prédictibilité du marché (notamment en utilisant les données du réseau inter-créées).

## **b) Stratégie et objectifs**

Dans le secteur de la pêche, renforcer le rôle des OP via des plans de production et de commercialisation afin d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques et une valorisation optimale des productions :


- Mise en adéquation de l'offre avec la demande du marché au niveau de la première vente, prévision des apports dont les captures non désirées, qualité des produits, quantités, types de produits transformés...
- Renforcement des liens avec les maillons aval, en identifiant de nouveaux marchés et en valorisant la qualité des produits de la pêche.


Dans le secteur de l'aquaculture, accroître la valeur commerciale de la production aquacole :

- Valeur ajoutée des produits et coproduits de l'aquaculture à travers la transformation.
- Valoriser la qualité des produits aquacoles français au travers de la commercialisation.
- Améliorer l'insertion des produits aquacoles dans les circuits de distribution.


## **c) Modalités de la mesure**


### **Bénéficiaires potentiels :**

 OP et associations d'OP reconnues (*les OP adhérentes à une association d'OP inéligibles, un PPC unique étant présenté par l'association*)

 organisations représentatives des OP au niveau national (union et fédération) dans le cadre de leurs actions nationales spécifiques

### **Actions soutenues :**

 actions relatives à l'élaboration et au suivi du plan de production et de commercialisation

 actions relatives à la mise en œuvre des actions approuvées

L'aide annuelle accordée ne dépasse pas 3 % de la valeur moyenne annuelle de la production commercialisée par l'OP au cours des trois années civiles précédentes, ou pour les OP nouvellement reconnues, 3 % de la valeur moyenne annuelle de la production commercialisée par les membres de cette organisation au cours des trois années civiles précédentes.

Le soutien financier couvre 75% du total des dépenses éligibles de l'opération. Le taux de contribution du FEAMP est de 75% sur le montant total d'aide publique.

## **d) Conclusion de l'évaluation ex-ante**

La stratégie présente un parti pris clair sur le fait de mettre en œuvre une intervention équilibrée entre le soutien à l'activité économique (pêche, aquaculture y compris en ce qui concerne les activités de commercialisation et de transformation) et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Cependant les enjeux stratégiques restent très généraux et s'appuient peu sur l'AFOM et l'identification des besoins.

Concernant la cohérence de la mesure avec la dotation financière, le programme opérationnel prévoit un renforcement des enveloppes allouées aux OP en comparaison avec le FEP.

e) **Rappel des résultats atteint sur le FEP**

Cette mesure a été mise en œuvre dans le cadre de la politique de marché sur période 2007-2013. Elle n'a donc pas fait l'objet d'une évaluation dans l'ex-ante.

**5.1.2 Bilan de programmation et résultats**

a) **Réalizations physiques et financières**

**Tableau 65 : Bilan des réalisations au 29/12/2018 (€)**

| Nombre d'opérations programmées (1) | Dont opérations payées | Montant total engagé (1) | Soutien du FEAMP (1) | Montant total payé | FEAMP Payé |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------|------------|
| 33                                  | 30                     | 9 685 233                | 7 263 925            | 7 912 245          | 5 934 184  |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 – (1) Opération dont l'état inclut « décidé », « en cours de réalisation », « réalisé » et « clos »

**Tableau 66 : Coût moyen par projet et ratios de programmation**

| Coût moyen FEAMP engagé par opération programmée en € | Taux d'engagement FEAMP (montant FEAMP engagé sur montant budgété) | Taux de paiement FEAMP (montant FEAMP payé sur montant budgété) | Taux de financement (Montant FEAMP engagé sur montant total engagé) |
|---|--|---|---|
| 220 119   | 24%  | 20%   | 75%   |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

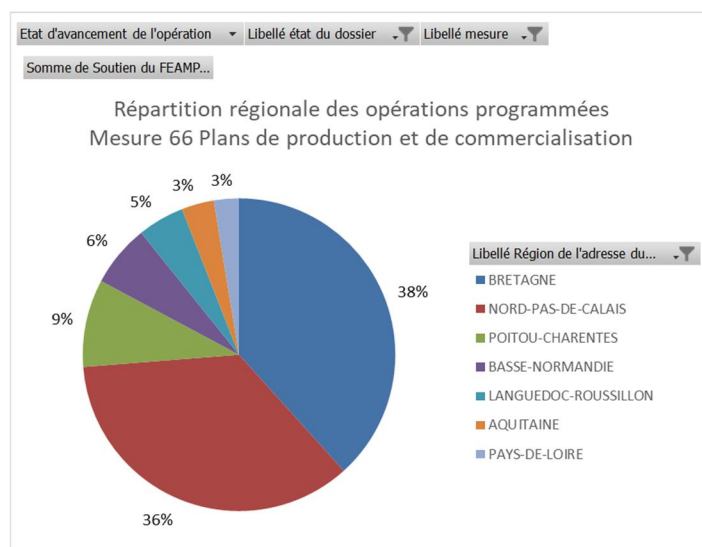
b) **Indicateurs de réalisation :**

Aucun indicateur de réalisation n'a été défini.

c) **Répartition géographique des projets**

Le schéma suivant présente la répartition géographique des projets programmés par région.

**Figure 8 : Répartition géographique des projets au 09/11/2018**



Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

#### d) Indicateurs de résultats

| Indicateurs | Nbre d'opérations programmées renseignées | Indicateurs de résultats                                       | Valeur prévisionnelle cible | Valeur réalisée |
|-------------|---|--|-----------------------------|-----------------|
| FAME        | 27  | Variation de la valeur des premières ventes dans les OP en K€  | 39 210                      | 39 210          |
| FAME        | 26  | Variation du volume des premières ventes dans les OP en tonnes | 15 817                      | 15 817          |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

### 5.1.3 Réponse aux questions évaluatives

#### a) Efficacité

**Question 5.1 : Dans quelle mesure le FEAMP a-t-il contribué à l'amélioration de l'organisation du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture ?**

| Critères de jugement                                   | Indicateur  | Source  |
|--|---|---|
| Le FEAMP a permis d'améliorer l'organisation du marché | Investissement total  | Données de suivi  |
|  | Ratio d'absorption  | Données de suivi  |
|  | Progrès dans l'atteinte des valeurs cibles du cadre de performance  | Données de suivi  |
|  | Nombre de plans de production / marketing (opérations) soutenus   | Données de suivi  |
|  | Nombre de membres des organisations de producteurs impliqués  | Données de suivi  |
|  | Soutien moyen par bénéficiaire  | Données de suivi  |
|  | Actions financées et portée des plans de production (contenu des PP, espèces, volume des ventes, canaux de commercialisation, échelle par total des activités des OP, etc.) | Etude de cas  |
|  | Qualité des plans PPC   | MA, bénéficiaires, intervenants   |
|  | Augmentation du volume et de la valeur des produits vendus par les OP   | RI 5.1.a Variation de la valeur des premières ventes dans les bons de commande<br>5.1.b Variation du volume des premières ventes dans les commandes |



## **Investissement total**

Au 29/12/2018, près de 33 opérations de Plan de Production et de Commercialisation ont été engagées à travers le FEAMP pour un montant total de 9 685 k€ pour un montant payé de 7 912 k€. Le taux de programmation FEAMP s'élève à 24% (base maquette revue en 2017). Le tableau suivant présente la répartition du nombre d'opérations de PPC par montant unitaire engagés.

**Tableau 67 : Répartition des opérations de PPC engagées en fonction de leur montant unitaire**

| Montant engagé total par opération PPC | Nombre d'opérations engagées | Montant total engagé en k€ | Nombre d'OP |
|--|------------------------------|----------------------------|-------------|
| < 200 k€                               | 18                           | 3 237                      | 10          |
| >200 k€ et < 1 114k€                   | 12                           | 4 208                      | 7           |
| >1 114 k€                              | 3                            | 3 441                      | 1           |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

Sur les 33 opérations engagées, 18 concentrent des montants inférieurs à 200 k€. D'après les entretiens, le manque de visibilité sur les délais de paiement (l'OP du Sud a reçu en 2018 le paiement du PPC 2014) au regard des ressources financières de certaines OP ont incité ces dernières à adopter une approche prudente tant sur le nombre d'actions à mener que sur leur ampleur. Pour celles-ci, les montants PPC déposés à la DPMA ne devraient donc pas progresser. Au contraire les OP les plus importantes en termes d'activité, ont utilisé les PPC comme levier pour approfondir leurs actions, proposer de nouveaux services à leurs adhérents et pour mener des actions et/ou études innovantes (cf Les Pêcheurs de Bretagne, Cobrenord...).

Par ailleurs, les difficultés liées à la justification très précises de certains coûts (à l'euro près) concernant certains postes (réunions, déplacements etc.) ont entraîné des retards de paiements. Ces difficultés ont été levées par la mise en place de coûts simplifiés.

## **Progrès dans l'atteinte des valeurs cibles du cadre de performance**

En termes de nombre d'opérations de PPC engagées sur 2014-2018, l'objectif n'a pas été atteint puisque seules 33 opérations de PPC ont été engagées au 29/12/2018 au lieu des 80 prévues dans le cadre de performance. Cependant la quasi-totalité des OP (16 sur 17) ont déposé leur PPC chaque année depuis 2014, et ce décalage s'explique par le retard de deux ans la mise en œuvre opérationnelle d'OSIRIS.

Le taux de paiement s'élève à 20% avec un montant total payé de 7 912 k€ au 29/12/2018, plus de deux fois supérieur aux 3 137 k€ prévus dans l'objectif du cadre de performance. En effet, avec un coût moyen par projet de 293,5 k€, le coût moyen unitaire des opérations de PPC est nettement supérieur à celui utilisé pour calculer l'objectif du cadre de performance de la mesure à savoir 66 k€. Le tableau suivant présente l'avancement de la mesure en lien avec les cibles prévues dans le cadre performance 2018.

**Tableau 68 : Avancement de la mesure par rapport aux objectifs du cadre de performance 2018**

| Avancement de la mesure 66  | Valeur cible du Cadre de performance 2018 | Valeur réalisée 2018 |
|---|---|----------------------|
| Nombre d'opérations de PPC engagées entre 2014 et 2018  | 80 <sup>5</sup>                           | 33                   |
| Indicateur financier : Somme des dépenses publiques certifiées et payées de 2014 à 2018 en k€ | 3 137 <sup>6</sup>                        | 7 912                |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

### **Actions financées**

Les actions financées sont généralement articulées autour de trois principaux axes/objectifs stratégiques. D'après les entretiens et l'analyse d'un échantillon de 4 PPC (Les Pêcheurs de Bretagne, Cobrenord, OP du Sud, FROM SO), les principales actions sont les suivantes : :

- Contribuer à la durabilité de la pêche par le respect des obligations de débarquement et la mise en place de pratiques de pêche plus sélectives.
  - Assistance et information des pêcheurs sur la réglementation
  - Amélioration de la sélectivité
  - Planification des plans de gestion
  - Réduire les captures involontaires
- Améliorer la première mise en marché et rechercher une meilleure valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour l'adapter aux demandes du marché :
  - Suivi des captures et débarquements
  - Suivi et prévision des apports
  - Suivi et analyse des marchés
  - Amélioration de la qualité des produits débarqués
  - Actions de diversification produits/process
  - Actions de différenciation (label, certification...)
  - Recherche de nouveaux marchés, nouveaux circuits de distribution
  - Intervention sur le marché (activé par aucune OP sur 2014-2018) mais volonté de maintenir cette possibilité
- Gérer les contrôles et les sanctions éventuelles liées la PCP.
  - Suivi et contrôle de l'activité des navires et vérification des données déclaratives.
  - Suivi des capacités de pêche.

---

<sup>5</sup> **Rappel du calcul de la valeur cible** : 12 PPC d'OP soutenus en 2014, puis 17 PPC soutenus (14 pêche + 2 conchyliculture + 1 pisciculture) par an, sur 6 ans (2014-2020). Pour la pêche, on estime que le nombre de créations s'équilibrera avec le nombre de fusions (==> nombre stable de 14 sur la durée de la programmation) ; pour l'aquaculture, pas de création (==> nombre stable de 3 OP sur la programmation). Au 31 décembre 2018, les PPC 2014 à 2018 auront été soutenus soit 5 ans (mais seulement 12 projets en 2014 et non 17) soit 80 PPC. Source : Tableau Analyse Indicateurs Réalisation FEAMP ex ante 2015

<sup>6</sup> **Rappel du calcul de la valeur cible** : 17 PPC d'OP soutenus par an sur 7 ans (2014-2020). Sur 2014, seulement 12 PPC sont financées. Sur la période 2014-2018, la valeur cible de Dépenses Payées Certifiées correspond à 4 années d'opérations payées soit  $12+17*3 = 63$  opérations de PPC pour un coût unitaire moyen/PPC de 66,4 k€ soit un total cible 3 137 k€. Source : Tableau Analyse Indicateurs Réalisation FEAMP ex ante 2015

Les actions proposées dans les PPC sont cohérentes avec les objectifs fixés dans le cadre de la mesure 66 et répondent aux besoins identifiés dans le programme opérationnel. D'après les entretiens, la mise en place des PPC a été un exercice bénéfique pour les OP leur permettant de « prendre du recul » par une analyse étayée du contexte, d'approfondir les actions à mener avec de nouvelles ressources financières et enfin d'établir une stratégie claire avec une meilleure cohérence d'ensemble.

### **Qualité des PPC**

La rédaction des PPC au début de la programmation a été difficile pour les OP, du fait de la nouveauté de l'exercice, de la nécessité de prise de recul exigée par l'AFOM et par la définition de la stratégie de l'OP sur les 7 ans à venir. Cependant les personnes interviewées reconnaissent que les instructions précises fournies par la DPMA ont permis de guider les OP dans la rédaction et la formalisation de leurs PPC. D'après l'AG, la quasi-totalité des PPC déposés par les OP (sauf une OP) sont conformes aux exigences initiales. Au cours de la programmation, les PPC ont été simplifiés et raccourcis de façon à rendre les documents plus lisibles et mettant en exergue les changements intervenus par rapport aux précédents PPC. A noter, une OP ne dépose toujours pas de PPC.

### **Augmentation du volume et de la valeur des produits vendus par les OP**

Au 09/11/2018, la variation cumulée du volume des premières ventes dans les OP, toutes années confondues, s'élève en volume à 15 817 tonnes et en valeur à 39 219 k€ pour 27 opérations renseignées. Les valeurs renseignées sont très dispersées :

- 8 opérations présentent des baisses de volumes de -55 t à -7 548 t et des baisses en valeur de -3 k€ à - 38 582 k€ (Orthongel – qui subit une diminution forte de ses zones de pêche de thon tropical).
- 19 opérations présentent des progressions +4 t à + 5840 t de volumes de -55 t à - 7 548 t et des hausses en valeur de + 27 k€ à + 15 483 k€.

Compte tenu du poids des facteurs externes (volumes alloués, conjoncture du marché...), ces indicateurs sont complexes à relier directement aux actions menées dans le cadre des PPC et aux résultats renseignés dans OSIRIS.

### **Question 6 : Dans quelle mesure l'efficacité constatée de la mesure est-elle liée à sa pertinence par rapport aux besoins et/ou à des changements de contexte depuis le lancement du programme**

| Critères de jugement   | Indicateur  | Source  |
|--|---|---|
| La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs         | Nécessité d'améliorer la commercialisation des produits de la mer | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative issue des entretiens : national et EDC</li> </ul>                                |
| Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué | Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PO FEAMP</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> <li>• Analyse documentaire et statistique</li> </ul> |

### **Nécessité d'améliorer la commercialisation des produits de la mer**

Les entretiens auprès des OP ont confirmé la nécessité de disposer d'outils collectifs de gestion et de suivi de l'offre et de moyens pour améliorer l'adaptation des produits commercialisés aux demandes du marché. Cette mesure permet d'approfondir les actions et dans certains cas de mener de nouvelles actions (innovation et diversification). Les objectifs, les actions éligibles et financées ainsi que l'intensité de l'aide publique sont adaptées aux besoins du secteur.

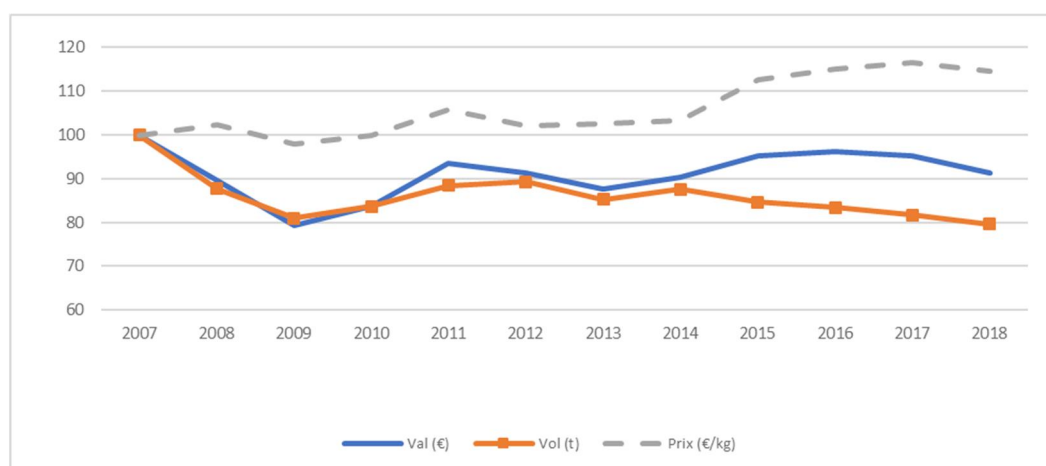
L'amélioration de la mise en marché des produits de la mer est un enjeu pour les OP tant du point de vue quantitatif (anticipation des apports, suivi des captures, possibilité de passer des ordres d'achat-retraits...) que du point de vue qualitatif (amélioration qualitative des produits débarqués, recherche de diversification, valorisation des captures non désirées, différenciation par des labels...). Le PPC contribue à la réflexion des OP et à la mise en œuvre d'actions sur ces volets. D'après les entretiens réalisés, une part importante des actions menées dans le cadre des PPC n'aurait pas été réalisée sans le soutien du FEAMP sur cette mesure.

### **Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP**

Le secteur a bénéficié depuis 2014 de bonnes conditions de marché avec un prix des intrants relativement bas (gasoil maritime) et un prix du poisson qui a progressé de façon significative depuis 2014. D'après les entretiens, l'assainissement du marché UE, notamment espagnol (respect des quotas, fraudes en baisse, imports en diminutions) ont réduit l'offre et ont fait mécaniquement progresser les prix. Par ailleurs, la volonté des opérateurs français de la distribution et de la transformation de sécuriser leurs approvisionnements en origine France ont renforcé le pouvoir de négociation des acteurs amont.

Les graphes suivants présentent l'évolution du prix du gasoil maritime depuis 2015 et l'évolution du prix moyen pondéré du poisson en première commercialisation en France depuis 2007.

**Figure 9 : Evolution du volume, de la valeur et du prix des produits de la mer en première vente en France entre 2017 et 2018**



Source : EUMOFA 2019

**Figure 10 : Evolution du prix du gasoil maritime en France de 2015 à 2018 en €/l**



Source : EUMOFA 2019

## **5.2 Mesure 69 : Investissement productifs dans la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture**

### **5.2.1 Rappel de l'AFOM et de l'évaluation ex-ante**

#### **a) Besoins identifiés dans l'AFOM**

Les faiblesses et besoins identifiés dans l'AFOM sont présentés ci-dessous.

#### **Faiblesses**

Les faiblesses du secteur de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture relevés dans le PO sont les suivantes :

- Une majorité d'entreprises de petite taille TPE/PME (en particulier pour la préparation et la transformation du produit, ainsi que les poissonneries) faisant face à des difficultés à valoriser l'innovation malgré une demande forte en produits innovants, peu de capacités individuelles en matière d'investissements, d'études et de promotion
- Difficulté à moderniser et à améliorer les process de transformation des produits de la conchyliculture, de la pisciculture et de l'algoculture (matériel spécifique qui concerne peu d'entreprises)
- Faiblesse des circuits de valorisation pour des pêcheries basées sur de petites quantités et une grande variété d'espèces tout au long de l'année (petite pêche côtière, pêche à pied professionnelle)
- Faible adaptabilité des organisations et des process de transformation à la diversité des produits, aux signes de qualité et aux produits issus de l'aquaculture biologique
- Forte dépendance des entreprises de transformations aux importations
- Manque de production de produits français de la pêche et de l'aquaculture aptes à la transformation (exemple : produits congelés)
- Faible développement du secteur de la transformation et du mareyage sur la façade méditerranéenne et dans les RUP.

#### **Besoins**





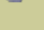


Le besoin principal du PO consiste à accroître la valeur ajoutée des produits et co-produits de la pêche et de l'aquaculture en développant (RUP, Méditerranée et régions continentales) et en adaptant (Manche-Atlantique) les entreprises de transformations des produits de la pêche et de l'aquaculture dans une perspective de transition écologique et énergétique.

#### **b) Stratégie et objectifs**


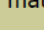
La stratégie de la mesure consiste à développer les filières pêche et aquaculture par la fabrication de produits élaborés et d'en augmenter la valeur ajoutée. La mesure vise la transformation de poissons et de sous-produits, l'amélioration ou l'émergence de nouveaux processus, système de gestion, ou d'organisation mais aussi l'amélioration des conditions de travail, de santé, de sécurité et d'hygiène.

### c) Modalités de la mesure

#### **Bénéficiaires potentiels :**

-  **entreprises** de la filière pêche et aquaculture
-  **organisations de producteurs** en association avec d'autres maillons de la filière
-  **gestionnaires de ports de pêche** équipés ou non de la halle à marée
-  **gestionnaires des halles à marée**
-  **concedants des ports de pêche** et autorités portuaires
-  **centres techniques** pour des opérations menées en partenariat avec des structures socioprofessionnelles
-  **collectivités territoriales** et groupements de collectivités territoriales

#### **Actions soutenues :**

-  Investissements matériels (bâtiments, aménagements de locaux, acquisition d'équipements et de matériels)
-  Investissements immatériels (logiciels, études, actions de formation...)

La nature des matières premières utilisées en volume dans le produit fini doit être supérieure à 50% en produits de la pêche ou de l'aquaculture. Ne sont pas éligibles : les équipements de simple renouvellement, le matériel d'occasion, les équipements destinés à des usages non productifs (ex : locaux administratifs)

Selon la nature de l'opération et du bénéficiaire, le soutien financier couvrira de 50 à 80% du total des dépenses éligibles de l'opération. Le taux de contribution du FEAMP est de 75%.

### d) Conclusion de l'évaluation ex-ante

L'évaluation ex ante du PO fait apparaître plusieurs observations quant à cette mesure 69 :

- La première version du PO n'avait pas permis de relier de façon claire l'identification des besoins issus de l'AFOM et l'enveloppe financière allouée à la mesure. En effet, le budget proposé par les régions littorales pour les mesures liées à la transformation n'était pas cohérent avec les besoins identifiés dans l'AFOM<sup>7</sup>.
- La stratégie présente un parti pris clair sur le fait de mettre en œuvre une intervention équilibrée entre le soutien à l'activité économique (pêche, aquaculture y compris en ce qui concerne les activités de commercialisation et de transformation) et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Cependant les enjeux stratégiques restent très généraux et s'appuient peu sur l'AFOM et l'identification des besoins.

---

<sup>7</sup> Evaluation ex ante du PO du FEAMPS 2014-2020, rapport du 18/03/2015 p.119

- Le poids important des aides aux investissements physiques dans les priorités 1, 2 et 5 pose la question de leur efficacité dans la mesure où les critères de ciblage des projets sur des objectifs précis sont quasi inexistant dans le PO.

e) **Rappel des résultats atteint sur le FEP**

**Tableau 69 : Réalisations physiques et financières**

| Indicateurs de réalisation 2007-2013                          | Valeurs atteintes |
|---|-------------------|
| Nombre d'opérations réalisées                                 | 134               |
| Montant total programmé en k€                                 | 11 362            |
| Coût moyen engagé par opération programmée en métropole en k€ | 776               |
| Coût moyen engagé par opération programmée en RUP en k€       | 512               |

## 5.2.2 Bilan de programmation et résultats

a) **Réalisations physiques et financières**

Tableau 70 : Bilan des réalisations au 29/12/2018 (€)

| Nombre d'opérations programmées (1) | Dont opérations payées | Montant total engagé (1) | Soutien du FEAMP (1) | Montant total payé | FEAMP Payé |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------|------------|
| 62                                  | 40                     | 10 754 096               | 7 834 078            | 5 210 977          | 3 865 043  |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 – (1) Opération dont l'état inclut « décidé », « en cours de réalisation », « réalisé » et « clos »

Tableau 71 : Coût moyen par projet et ratios de programmation

| Coût moyen FEAMP engagé par opération programmée | Taux d'engagement FEAMP (montant engagé sur montant budgété) | Taux de paiement FEAMP (montant payé FEAMP sur montant budgété) | Taux de financement (FEAMP engagé sur Montant total engagé) |
|--|--|---|---|
| 130 568  | 32%  | 16%   | 73%   |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

b) **Typologie des projets et indicateurs de réalisation**

Tableau 72 : Indicateurs de réalisation

| Nbre d'opérations programmées renseignées | Indicateurs de réalisation                                 | Valeur prévisionnelle cible | Valeur réalisée |
|---|--|-----------------------------|-----------------|
| 36  | Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération | 406                         | 348             |
| 37  | Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien              | 30                          | 27              |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

Tableau 73 : Typologie des investissements

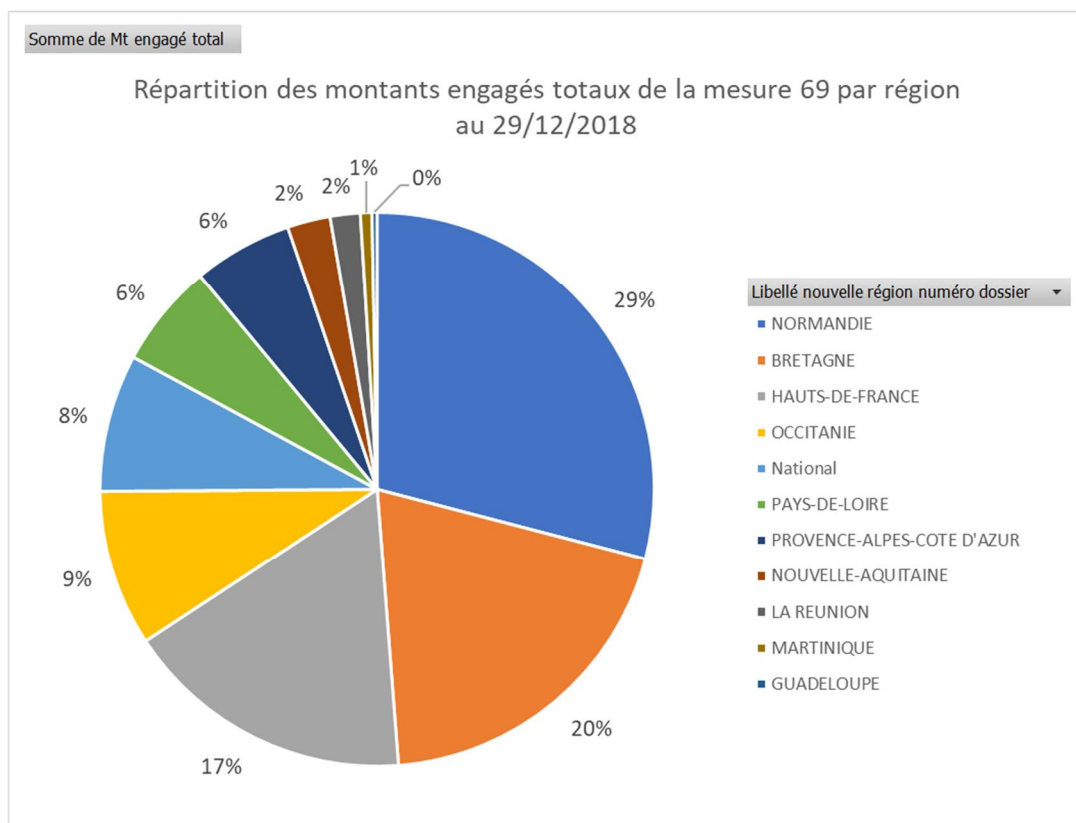
| Typologie des investissements  | Nombre d'opérations par type d'investissement : prévisionnelle | Nombre d'opérations par type d'investissement : valeur réalisée |
|--|--|---|
| Amélioration de la sécurité, de l'hygiène, de la santé et des conditions de travail                  | 27   | 24  |
| Économies d'énergie ou diminution des incidences sur l'environnement                                 | 14   | 14  |
| Mise au point de produits, de processus ou de systèmes de gestion nouveaux ou sensiblement améliorés | 19   | 17  |
| Transformation des captures de poissons non destinés à la consommation humaine                       | 1  | 1   |
| Transformation des produits d'aquaculture biologique   | 9  | 9   |
| Transformation des sous-produits   | 10   | 9   |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

**c) Répartition géographique des projets**

Le schéma suivant présente la répartition des projets programmés par région administrative.

**Figure 11 : Répartition géographique des projets engagés au 29/12/2018**



Source : Osiris – extraction du 09/11/2018



#### d) Indicateurs de résultats

**Tableau 74 : Indicateurs de résultats**

| Nbre d'opérations programmées renseignées | Indicateurs de résultats   | Valeur prévisionnelle cible | Valeur réalisée |
|---|--|-----------------------------|-----------------|
| 30  | Variation de la valeur des premières ventes dans les OP en K€          | 3 258                       | 3 217           |
| 13  | Variation de la valeur des premières ventes dans les autres cas en K€  | 3 713                       | 3 995           |
| 9   | Variation du volume des premières ventes dans les OP en tonnes         | 0                           | 0               |
| 15  | Variation du volume des premières ventes dans les autres cas en tonnes | 0                           | 0               |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018

### 5.2.3 Réponse aux questions évaluatives

#### e) Efficacité

**Question 5.2 : Dans quelle mesure le FEAMP a-t-il contribué à encourager les investissements dans le secteur de la transformation et de la commercialisation ?**

| Critères de jugement   | Indicateur   | Source   |
|--|--|--|
| Le FEAMP a permis l'amélioration de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture | Investissement total   | Données de suivi   |
|  | Ration d'absorption  | Données de suivi   |
|  | Progrès dans l'atteinte des valeurs cibles du cadre de performance   | Données de suivi   |
|  | Nombre d'opérations par type   | Nombre d'opérations par type   |
|  | Nombre d'entreprises soutenues   | Nombre d'entreprises soutenues   |
|  | Réduction de l'impact environnemental à différentes étapes des activités de traitement   | Nombre d'entreprises soutenues<br>Entretiens qualitatifs                             |
|  | Perception de l'amélioration de la sécurité, de l'hygiène, de la santé et des conditions de travail à différentes étapes des activités de traitement | Type de projets soutenus<br>Nombre d'entreprises soutenues<br>Entretiens qualitatifs |
|  | Produits améliorés, processus nouveaux ou améliorés, ou systèmes de gestion et d'organisation nouveaux ou améliorés                                  | Type de projets soutenus<br>Nombre d'entreprises soutenues<br>Entretiens qualitatifs |

### **Investissement total**

Au 29/12/2018, près de 62 opérations de transformation ont été engagées pour un montant total de 10 754 k€ pour un montant total payé de 5 211 k€

Le taux de programmation FEAMP s'élève à 32% (base maquette revue en 2017) et un taux de paiement FEAMP à 16%. Avec un coût engagé moyen de 176 k€, les montants par opération varient de 5 k€ à 800 k€. 12 entreprises concentrent plus de la moitié des engagements de la mesure 69 avec 5 683 k€ engagées et 13 opérations. Le tableau suivant présente le nombre d'opérations et d'entreprises bénéficiaires selon le montant unitaire de l'opération engagée.

**Tableau 75 : Répartition des opérations engagées en fonction de leur montant unitaire**

| Montant unitaire engagé par opération | Nombre d'opérations engagées | Montant total engagé en k€ | Nombre d'entreprises |
|---------------------------------------|------------------------------|----------------------------|----------------------|
| < 100 k€                              | 31                           | 1 596                      | 30                   |
| >100 k€ et < 300 k€                   | 18                           | 3 475                      | 18                   |
| >300 k€                               | 13                           | 5 683                      | 12                   |
| TOTAL                                 | 62                           | 10 754                     | 60                   |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

### **Progrès dans l'atteinte des valeurs cibles du cadre de performance**

Avec un montant total payé qui s'élève à 5 211 k€ pour un objectif du cadre de performance de 5 513 k€, la mesure 69 atteint 95% de son objectif.

**Tableau 76: Avancement de la mesure 69 par rapport aux objectifs du cadre de performance 2018**

| Avancement de la mesure 69   | Valeur cible du Cadre de performance 2018 | Valeur réalisée 2018 | % réalisation |
|--|---|----------------------|---------------|
| Somme des dépenses publiques certifiées et payées régionales en k€ | 5 513                                     | 5 211                | 95%           |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

### **Entreprises soutenues**

Au total 60 entreprises ont bénéficié de cette mesure principalement localisées (66%) en dans les régions Normandie, Bretagne et Hauts-de-France. La façade méditerranéenne (Occitanie et PACA) représente 15% des montants engagés et les RUP uniquement 3%. Avec 60 entreprises bénéficiaires sur 291 comptabilisées en 2015 (données STECF 2017), la mesure 69 a donc touché près de 21% des entreprises de transformation françaises.

### **Typologie des opérations- base données OSIRIS au 09/11/2018**

Au 09/11/2018, 49 opérations de l'article 69 étaient renseignées dans OSIRIS. Ces opérations avaient plusieurs cibles :

- 24 opérations visent l'amélioration de la sécurité, de l'hygiène, de la santé et des conditions de travail,
- 17 opérations visent la mise au point de produits, de processus ou de systèmes de gestion nouveaux ou sensiblement améliorés,
- 14 opérations visent des économies d'énergie ou diminution des incidences sur l'environnement,
- 9 opérations visent la transformation des sous-produits.

Sur les 49 opérations engagées, 31 concernaient la transformation de produits de la pêche (mareyage inclus) et 18 l'aquaculture. L'analyse des projets engagés fait apparaître la typologie suivante :

- 23 opérations visaient la construction et/ou la création d'un atelier et/ou d'un bâtiment ;
- 9 opérations visaient l'acquisition de matériel ;
- 8 opérations visaient le développement d'un atelier, d'une activité et l'étude de nouvelles valorisations ;
- 9 opérations visaient la modernisation d'un atelier ou d'une unité de production.

La répartition des entreprises bénéficiaires selon leur taille est la suivante :

- Micro entreprise : 19
- Petites entreprises : 23
- Moyennes entreprises : 6
- Grande entreprise : 1

Sur les 49 bénéficiaires de la mesure 69 au 09/11/2018, 42 étaient des petites et moyennes entreprises.

En conclusion, la mesure 69 a permis de favoriser des investissements matériels visant la création/modernisation d'ateliers de production dans les TPE/PME et ayant pour principaux objectifs l'amélioration de la sécurité, de l'hygiène et des conditions de travail ainsi que la mise au point de produits ou de processus ou de système de gestion nouveaux.

Les actions renseignées sont cohérentes avec les objectifs fixés dans le cadre de la mesure 69 et répondent aux besoins identifiés dans le programme opérationnel.

**Question 6 : Dans quelle mesure l'efficacité constatée de la mesure est-elle liée à sa pertinence par rapport aux besoins et/ou à des changements de contexte depuis le lancement du programme**

| Critères de jugement   | Indicateur   | Source  |
|--|--|---|
| La mesure est pertinente par rapport aux besoins des acteurs         | Besoin d'investissement des acteurs en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- leur capacité d'autofinancement</li> <li>- le niveau de vétusté du matériel</li> <li>- les conditions de travail dans les entreprises lié au matériel</li> <li>- l'hygiène et la sécurité</li> <li>- la diversification et l'innovation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse qualitative issue des entretiens : national et EDC</li> </ul>                                |
| Le contexte du secteur décrit dans l'AFOM du PO FEAMP n'a pas évolué | Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PO FEAMP</li> <li>• Entretiens qualitatifs</li> <li>• Analyse documentaire et statistique</li> </ul> |

**Besoin d'investissement des acteurs**

D'après les entretiens réalisés auprès des professionnels et de l'administration, la mesure 69 est adaptée aux besoins de modernisation, de développement, de diversification et d'amélioration des conditions de travail de sécurité et d'hygiène. Cette mesure bénéficie en très grande majorité à des TPE/PME qui composent la majorité du tissu du secteur de la 1<sup>ère</sup> transformation.

Cette mesure permet de répondre aux faiblesses du secteur identifiés dans l'AFOM sur la plupart des points, bien que les RUP restent en retrait en termes d'opérations engagés.

Certains opérateurs rencontrés regrettent que les critères de sélection n'exigent pas que les matières premières à destination des investissements ne proviennent de filières locales ni que le maintien et/ou la création d'emploi ne concerne des emplois locaux.

**Analyse de l'évolution du diagnostic du PO FEAMP**

Le diagnostic du secteur a peu évolué depuis le PO. D'après les données du STECF<sup>8</sup>, le nombre total d'entreprises de la transformation subit une baisse continue depuis de près de 10 ans avec en 2015 une chute de près de 15% de nombre d'entreprises par rapport à 2008. Alors que le nombre de TPE (<10 employés) s'est réduit d'un tiers depuis 2008, le nombre de PME (11- 49 employés) a cru de 14% sur la même période. Le nombre de moyennes (50-249 employés) et grandes entreprises est demeuré relativement stable. En termes d'emplois, le nombre d'employés (ETP) a progressé de 12% dans le secteur.

Depuis 2014, le secteur a connu plusieurs évolutions (cf graphe suivant) :

- Des débarquements globalement en baisse sur toutes les façades sauf en Manche ;
- Des prix qui ont tendance à progresser (+11,5% entre 2013 et 2018)

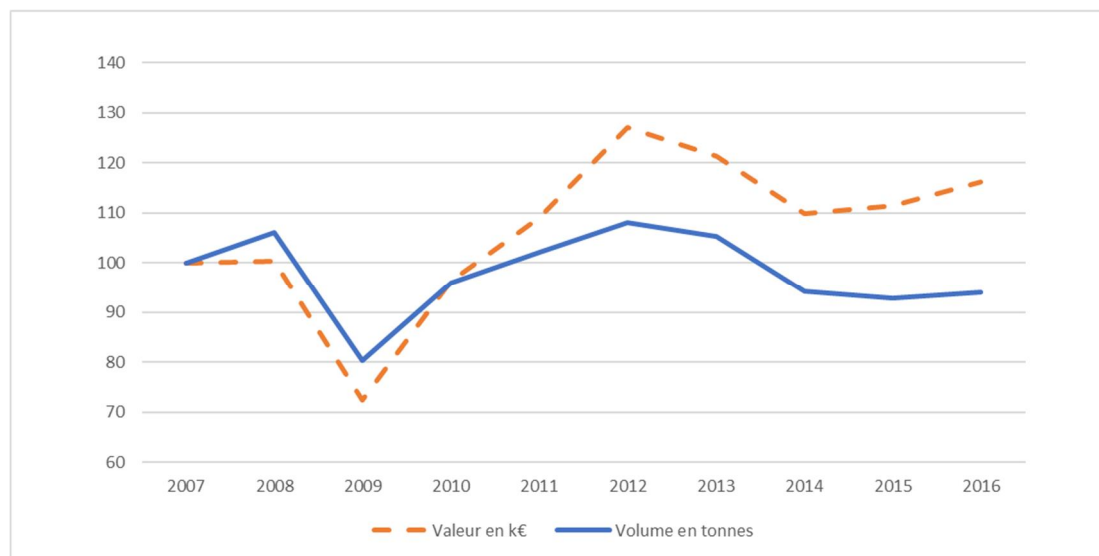
<sup>8</sup> Fish processing report 2017 – STECF JRC

- Des importations et des exportations en hausse depuis 2014 (EUMOFA 2019)

Dans ce contexte, le secteur a connu pic d'activité en 2013 (après un premier en 2008 et 2009). A partir de 2014, le volume et la valeur de la production ont progressivement diminué pour atteindre en 2017 3 425 k€ et 449 kt de produits transformés. D'après les entretiens, la diminution de l'offre en France, l'augmentation des prix des poissons en frais ont augmenté la concurrence pour l'approvisionnement des poissons frais entre la distribution, le secteur de la transformation et l'export.

Malgré un contexte qui a évolué depuis 2014, les besoins des entreprises de la transformation sont toujours les mêmes à savoir : la recherche de diversification, les nouvelles valorisations, la modernisation des outils de production et l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

**Figure 12 : Evolution de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture en volume et en valeur depuis 2007 en France (indice base 100 en 2008)**



Source : EUMOFA 2019

## 5.3 Mesure 70 : Plans de compensation des surcoûts dans les RUP

### 5.3.1 Rappel de l'AFOM et de l'évaluation ex-ante

#### a) Besoins identifiés dans l'AFOM

Les faiblesses et besoins identifiés dans l'AFOM sont présentés ci-dessous.

#### Faiblesses

Les principales faiblesses du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les RUP sont les suivantes :

- Problèmes de financement des entreprises de pêche et déficit important en matière de structuration (organisations professionnelles)
- Des surcoûts par rapport à la métropole tout au long de la chaîne de production, qui renchérissent le prix final des produits
- Concentration encore inachevée du secteur de la production via les organisations de producteurs de pêche et absence d'OP en pêche dans les RUP
- Faible développement du secteur de la transformation et du mareyage sur la façade méditerranéenne et dans les RUP

#### Besoins

Le besoin suivant a été identifié :

- En lien avec le constat de l'existence de surcoûts dans les RUP par rapport à la métropole tout au long de la chaîne de valeur, à la fois pour les filières pêche et aquaculture, un besoin prioritaire (qui est aussi un besoin unitaire) a été identifié : permettre aux entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture des RUP d'avoir un développement équivalent à celui de la métropole.

#### b) Stratégie et objectifs

Si la production locale de produits de la mer est diversifiée dans les RUP, les filières sont peu structurées et les entreprises se heurtent à d'importantes difficultés de financement. Les surcoûts par rapport à la métropole tout au long de la chaîne de production, la concurrence des pays voisins, l'éloignement et l'étroitesse du marché local ne facilitent pas la compétitivité des filières.

Le régime de compensation des surcoûts doit donc permettre aux entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture des RUP d'avoir un développement équivalent à celui de la métropole.

### c) Modalités de la mesure

Les opérateurs ci-après peuvent prétendre à une compensation :

- Les personnes physiques ou morales utilisant un moyen de production pour obtenir des produits de la pêche et de l'aquaculture en vue de leur mise sur le marché.
- Les propriétaires ou affréteurs de navires enregistrés dans les ports des régions concernées et qui exercent leur activité dans celles-ci ou leurs associations ;
- Les opérateurs du secteur de la transformation ou de la commercialisation ou leurs associations.

Les bénéficiaires sont :

- Soit les opérateurs directement qui interviennent dans des activités retenues comme éligibles dans le PCS et qui travaillent sur des produits ou catégories de produits locaux retenus comme éligibles dans le PCS.
- Soit les structures professionnelles qui paient la compensation aux opérateurs définis ci-dessus et qui reçoivent l'aide ensuite regroupant les opérateurs de la pêche et de l'aquaculture qui couvrent les activités retenues comme éligibles dans le PCS et les produits ou catégories de produits retenus comme éligibles dans le PCS.

Les critères spécifiques communs aux bassins maritimes concernant les bénéficiaires finaux sont détaillés dans les déclinaisons opérationnelles des PCS validées par les membres du comité national de suivi et se résument comme suit :

- Pour les aides à la production des produits de la pêche :
  - être immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou au registre de la chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte ou disposer d'un numéro de marin;
  - être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales ainsi que de leurs obligations déclaratives ;
  - transmettre les fiches de pêche ou le journal de pêche pour les navires de plus de 10 mètres
- Pour les aides à la production des produits de l'aquaculture :
  - être à jour des cotisations sociales et fiscales ;
  - disposer d'un numéro SIRET et d'un code NAF en lien avec l'activité ;
  - disposer d'un agrément zoosanitaire (ou d'une dérogation à l'agrément zoosanitaire au moment du dépôt de la demande), sauf pour l'algoculture (ex : la spiruline).
- Pour les aides à la commercialisation locale et à la collecte :
  - être à jour des cotisations sociales et fiscales ;
  - disposer d'un numéro SIRET et d'un code NAF en lien avec la production, la transformation ou la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture;
  - disposer d'un agrément sanitaire ou zoosanitaire (ou d'une dérogation à l'agrément sanitaire ou zoosanitaire au moment du dépôt de la demande). ;
  - pour les premiers acheteurs, fournir la note de vente ou toute pièce probante de nature équivalente.
- Pour les aides à la transformation :
  - être à jour des cotisations sociales et fiscales ;
  - disposer d'un numéro SIRET et d'un code NAF en lien avec l'activité de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture;

- disposer d'un agrément sanitaire (ou d'une dérogation à l'agrément sanitaire au moment du dépôt de la demande).

#### d) Conclusion de l'évaluation ex-ante

Les compensations octroyées en compensation des surcoûts dans les RUP (Art 70) disposent d'un budget considérablement renforcé dans le FEAMP passant de 4 870 k€ (ex POSEI) à 86 450 k€ du fait de la révision des surcoûts éligibles (dans le FEP seuls les surcoûts liés au transport vers l'UE continentale ou entre RUP étaient éligibles).

L'enveloppe française étant fixée par le Règlement FEAMP, les évaluateurs n'ont pas réellement le pouvoir d'apprécier sa cohérence avec les objectifs de l'intervention (l'objectif est propre au dispositif et s'apparente à une aide du premier pilier agricole).

#### e) Rappel des résultats atteint sur le FEP

Les plans de compensations dans les RUP ne faisaient pas partie des mesures du FEP.

### 5.3.2 Bilan de programmation et résultats

#### a) Réalizations physiques et financières

**Tableau 77 : Bilan des réalisations au 29/12/2018**

| Nombre d'opérations programmées (1) | Dont opérations payées | Montant total engagé (1) | Soutien du FEAMP (1) | Montant total payé | FEAMP Payé |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------|------------|
| 300                                 | 244                    | 33 261 655               | 33 261 655           | 30 033 071         | 30 033 071 |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 – (1) Opération dont l'état inclut « décidé », « en cours de réalisation », « réalisé » et « soldé »

**Tableau 78 : Coût moyen par projet et ratios de programmation**

| Coût moyen engagé par opération programmée en € | Taux d'engagement (montant engagé sur montant budgété) | Taux de paiement (montant payé sur montant budgété) | Taux de financement FEAMP engagé sur Montant total engagé |
|---|--|---|---|
| 110 872   | 38%  | 35%   | 100%  |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

#### b) Indicateurs de réalisation

**Tableau 79 : Indicateurs de réalisation**

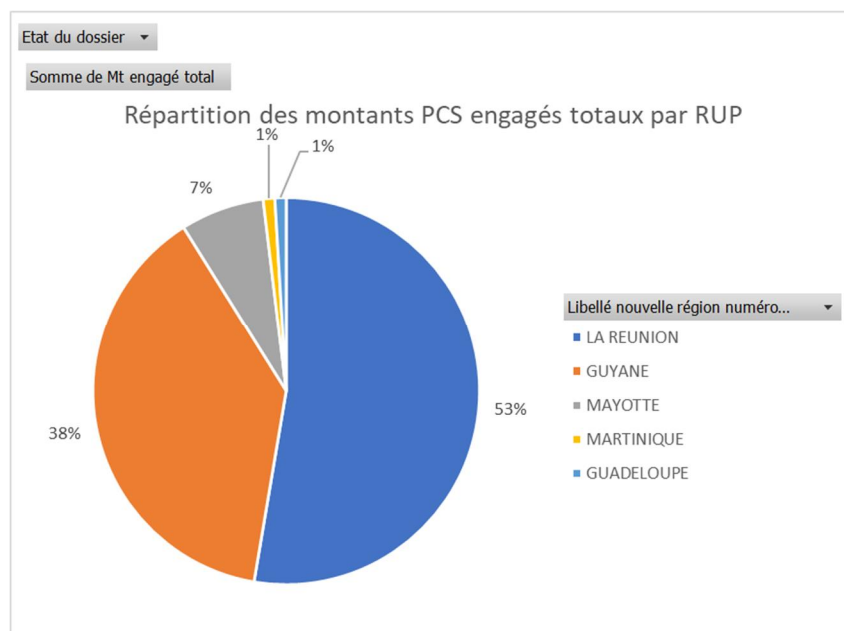
| Nbre d'opérations programmées renseignées | Indicateurs de réalisation                                 | Valeur prévisionnelle cible | Valeur réalisée |
|---|--|-----------------------------|-----------------|
| 199                                       | Nombre de travailleurs salariés bénéficiant de l'opération | 2504                        | 2541            |
| 224                                       | Nombre d'entreprises bénéficiant de l'opération            | 537                         | 531             |

Source : Osiris – extraction du 09/11/2018



c) **Répartition géographique des montants PCS engagés au 29/12/2018**

**Figure 13 : Répartition géographique des montants PCS engagés au 29/12/2018**



Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

### 5.3.3 Réponse aux questions évaluatives

#### a) Efficacité

#### Question 5.1 : Dans quelle mesure le FEAMP a-t-il contribué à l'amélioration de l'organisation du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture ?

| Critères de jugement   | Indicateur  | Source                                     |
|--|---|--|
| La mise en œuvre des PCS permet de palier les désavantages des RUP | Investissement total  | Données de suivi                           |
|  | Ration d'absorption   | Données de suivi                           |
|  | Progrès dans l'atteinte des valeurs cibles du cadre de performance  | Données de suivi                           |
|  | Nombre d'entreprises bénéficiant de l'opération   | Données de suivi                           |
|  | Localisation des bénéficiaires  | Données de suivi                           |
|  | Volume de produit de la pêche ou de l'aquaculture pour lequel une compensation a été versée<br>Part des volumes couverts sur l'ensemble de la pêche / aquaculture dans chaque région. | Données de suivi / statistiques régionales |
|  | Nombre d'entreprises bénéficiaires par type / segment de flotte   | Données de suivi                           |

#### Investissement total

D'après les données de suivi de la DPMA, le nombre de bénéficiaires du PCS est de 298 au 31/12/2018. C'est ce nombre qui a été retenu dans le RAMO. Le nombre de bénéficiaire et de dossiers peut varier car plusieurs dossiers peuvent correspondre à un même bénéficiaire et, à la Réunion, l'ARIPA peut apparaître comme étant le seul bénéficiaire alors que la structure n'est pas le bénéficiaire final de l'aide. D'après les données mobilisées dans la section suivante, nous considérons 300 opérations PCS.

Au 29/12/2018, près de 300 opérations PCS ont été engagées pour un montant total de 33 262 k€ pour un montant total payé de 30 033 k€. Le taux de programmation s'élève à **38%** (base maquette revue en 2017) et un taux de paiement à **35%** pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017.

**Tableau 80 : Répartition des opérations de PCS par RUP au 29/12/2018**

| M70 en k€     | Nombre d'opérations engagées FEAMP | dont d'opérations payées FEAMP | Montant total engagé | Montant FEAMP engagé | Montant total payé | Montant FEAMP payé |
|---------------|------------------------------------|--------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| GAUDELLOUPE   | 22                                 | 3                              | 313                  | 313                  | 244                | 244                |
| GUYANE        | 69                                 | 52                             | 12 778               | 12 778               | 11 277             | 11 277             |
| MARTINIQUE    | 44                                 | 36                             | 324                  | 324                  | 286                | 286                |
| LA REUNION    | 5                                  | 4                              | 17 518               | 17 518               | 15 977             | 15 977             |
| MAYOTTE       | 160                                | 149                            | 2 328                | 2 328                | 2 248              | 2 248              |
| Total général | 300                                | 244                            | 33 262               | 33 262               | 30 033             | 30 033             |

Source : Osiris au 29/12/2018

Avec 53% des montants PCS engagés au niveau national, la Réunion est la 1<sup>er</sup> RUP bénéficiaire de la mesure 70. La Guyane arrive en seconde position avec 38% des montants PCS suivie de Mayotte avec 7%. Les Antilles n'ont engagé que 2% des montants PCS au 29/12/2018 pour un total de 637 k€ et 66 dossiers.

Avec un coût engagé moyen de 111 k€ (53 k€ en excluant l'ARIPA), les montants unitaires par opération varient de 81 € à 5 605 k€.

Le tableau suivant présente donc la répartition des opérations de PCS en fonction de leurs montants unitaires, à l'exclusion de la Réunion (géré par l'ARIPA).

La plupart des opérations PCS (85% des opérations) concernent des montants inférieurs à 50 k€, ces opérations représentent 15% du montant total engagé. A l'inverse 50% des montants PCS engagés sont réalisés à travers 3% des opérations supérieures à 500 k€ (montant moyen de 984 k€ par opération, pour 8 opérations).

**Tableau 81 : Répartition des opérations de PCS par catégories de montants unitaires dans les RUP (La Réunion exclue)**

| Montants unitaires engagés par opération (La Réunion exclue) | Nombre d'opérations engagées | % des opérations engagées | Montant total engagé en k€ par catégorie | % des montants engagés | Montant PCS unitaire moyen par catégorie en k€ |
|--|------------------------------|---------------------------|--|------------------------|--|
| > 500 001€   | 8                            | 3%                        | 7 868                                    | 50%                    | 984  |
| 100 001€ à 500 000€  | 17                           | 6%                        | 4 175                                    | 27%                    | 246  |
| 50 001€ à 100 000€   | 20                           | 7%                        | 1 258                                    | 8%                     | 63   |
| 10 001€ à 50 000€  | 76                           | 26%                       | 1 794                                    | 11%                    | 24   |
| < à 10 000€  | 174                          | 59%                       | 649                                      | 4%                     | 4  |
| TOTAL sans La Réunion  | 295                          | 100%                      | 15 744                                   | 100%                   | 53   |
| TOTAL avec La Réunion  | 300                          |                           | 33 262                                   |                        | 111  |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

### **Localisation des bénéficiaires par RUP**

Le tableau suivant présente la localisation de 197 bénéficiaires de PCS sur 2014-2018 par RUP. L'identification de bénéficiaires a pu se faire via l'extraction OSIRIS au 29/12/2018 mis à part pour la Réunion pour laquelle nous avons utilisé une extraction du fichier de l'ARIPA sur la période 2014-2016.

**Tableau 82 : Localisation des bénéficiaires des PCS sur 2014-2018 par RUP**

| Localisation des bénéficiaires par RUP     | Nombre de bénéficiaires (toutes activités) |
|--|--|
| La Réunion (données ARIPA – 2014-2016)     | 89   |
| Guyane (données OSIRIS – 28/12/2018)       | 21   |
| Mayotte (données OSIRIS – 28/12/2018)      | 59   |
| Martinique (données OSIRIS – 28/12/2018)   | 19   |
| Guadeloupe (données OSIRIS – 28/12/2018)   | 9  |
| Saint-Martin (données OSIRIS – 28/12/2018) | 0  |
| TOTAL                                      | 197  |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018 et fichier ARIPA 2018

### **Progrès dans l'atteinte des valeurs cibles du cadre de performance**

Avec 29 727 k€ payés au 29/12/2018, la mesure PCS a dépassé ses objectifs avec un taux de réalisation de 120%. En revanche, l'objectif de 400 opérateurs bénéficiaires n'a pas été atteint puisque seulement 197 bénéficiaires ont été atteints. Le tableau suivant présente l'avancement de la mesure 70 en rapport avec les objectifs du cadre de performance 2018.

**Tableau 83 : Avancement de la mesure 70 par rapport aux objectifs du cadre de performance**

| Avancement de la mesure 70   | Valeur cible du Cadre de performance 2018 | Valeur réalisée 2018 | % réalisation |
|--|---|----------------------|---------------|
| Somme des dépenses publiques certifiées et payées régionales en k€ | 24 700                                    | 29 727               | 120%          |
| Nombre d'opérateurs bénéficiant de régimes d'indemnisation         | 400                                       | 197                  | 49%           |

Source : Osiris – extraction du 29/12/2018

### Estimation des volumes des produits de la pêche et de l'aquaculture couverts par les PCS

Les informations relatives aux volumes de pêche soutenus par le PCS ont été estimées grâce aux données collectées auprès des organisations régionales en charge de la gestion du PCS dans chaque RUP ; ces données n'étant pas disponibles depuis OSIRIS. Le tableau suivant présente les volumes de produits de la pêche et de l'aquaculture pour lesquels une compensation a été versée ainsi que l'estimation de la couverture des PCS. Les données de références de captures et de production aquacole utilisées sont celles présentées dans les PCS (données 2013).

**Tableau 84 : Volume des produits de la pêche et aquacultures couverts par les PCS – année de référence PCS 2016**

| Volume des produits de la pêche et aquacultures couverts par les PCS – année 2016             | GUYANE | LA REUNION | MAYOTTE (toutes pêches) | MAYOTTE (pêche professionnelle) | TOTAL (Pêche Professionnelle) |
|---|--------|------------|-------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Estimation des volumes capturés couverts par les PCS sur l'année 2016 en tonnes               | 1 108  | 2 147      | 285                     | 285                             | 3 540                         |
| Estimation des volumes de production aquacole couverts par les PCS sur l'année 2016 en tonnes | 0      | 20         | 12                      | 12                              | 32                            |
| Volume capture débarquée année référence 2013 en tonnes                                       | 3 897  | 3 710      | 2 645                   | 1 210                           | 8 817                         |
| Volume de production aquacole année de référence 2013 en tonnes                               | 0      | 60         | 109                     | 109                             | 169                           |
| Estimation du % de couverture des PCS sur la pêche  | 28%    | 58%        | 11%                     | 24%                             | 40%                           |
| Estimation du % de couverture des PCS sur la production aquacole                              | /      | 33%        | 11%                     | 11%                             | 19%                           |

Source : Elaboration AND-I basée sur les données 2016 des PCS de l'ARIPA pour la Réunion, de la CTG pour la Guyane et de l'UTM DMSOI ainsi que des Plans de compensations associés

Concernant la pêche professionnelle, d'après les données existantes à ce jour, nous pouvons estimer que les PCS couvrent environ **40% de la production de la pêche** et **19% de la production aquacole** des trois principaux RUP ayant activé le PCS. Alors que la pêche réunionnaise est couverte à 58% par les PCS, la pêche professionnelle mahoraise et guyanaise sont couvertes respectivement à 24% et 28% par les PCS. La production aquacole de la Réunion est couverte à 33% alors que la production aquacole mahoraise est couverte à 11%.

### **Bénéficiaires des PCS par catégories d'activité – données 2016**

Le tableau suivant présente le nombre de bénéficiaires des 3 principaux RUP par catégorie tel que prévu à l'annexe II de la réglementation (EU) 771/2014. Les bénéficiaires les plus nombreux sur l'année 2016 sont les pêcheurs et les producteurs aquacoles. A noter que certains opérateurs peuvent être bénéficiaires sur plusieurs catégories.

**Tableau 85 : Répartition du nombre de bénéficiaires par activité pour la Réunion Guyane et Mayotte**

| Catégories        | GUYANE | REUNION | MAYOTTE | TOTAL |
|-------------------|--------|---------|---------|-------|
| 1A: Pêche         | 14     | 54      | 52      | 120   |
| 1B: Aquaculture   | 0      | 8       | 4       | 12    |
| 2: Transformation | 0      | 40      | 7       | 47    |
| 3: Mise en marché | 4      | 4       | 1       | 9     |

Source : Elaboration AND-I basée sur les données 2014-2016 issues des fichiers de suivi de la CTG (Guyane), ARIPA (Réunion) et UTMDMSOI (Mayotte)

## **6. Priorité 6 : Encourager la mise en œuvre de la PMI**

Non concerné par les mesures les plus avancées.

